



**Grand-Duché de Luxembourg**  
**Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**Service Information et Presse**  
**Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

3

Avril - Juin 1973

AVRIL-MAI-JUIN 1974

## SOMMAIRE

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg .	1
Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, à la tribune des Nations Unies . . . . .	2
Le Décès de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française . . . . .	4
Le 25 <sup>e</sup> Anniversaire du Traité de l'Atlantique Nord	7
La Journée de l'Europe 1974 . . . . .	9
L'inauguration de la 26 <sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg . . . . .	10
Les Comités mixtes dans les entreprises du secteur privé . . . . .	16
L'Evolution du Parc automobile luxembourgeois .	19
L'ARBED en 1973 . . . . .	22
Nouvelles diverses . . . . .	25
Nouvelles de la Cour . . . . .	33
Conseil de Gouvernement . . . . .	35
Mémorial . . . . .	37
Chambre des Députés . . . . .	42
Le Mois en Luxembourg . . . . .	45

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

# Bulletin de documentation

## La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

En vertu de l'arrêté grand-ducal du 23 décembre 1961 concernant les jours fériés légaux, la Fête Nationale fut célébrée cette année le lundi, 24 juin 1974. En effet, lorsqu'un jour férié légal tombe sur un dimanche, il est remplacé par un jour férié de rchange.

Dans tout le Grand-Duché, de nombreuses festivités et manifestations patriotiques, suivies de cérémonies religieuses, marquèrent dignement la Fête Nationale luxembourgeoise.

Le samedi, 22 juin, *Télé-Luxembourg* a diffusé une interview avec Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, sur la signification de la Fête Nationale luxembourgeoise. Le même soir on a pu également entendre une déclaration de Monsieur Gaston Thorn au début de l'émission en langue luxembourgeoise « *Owensmagazin* ». Dimanche, le 23 juin au début de l'émission télévisée « *Hei Elei - Kuck Elei!* » fut diffusée une interview avec le Président du Gouvernement à l'occasion de la célébration de la Fête Nationale. On a pu voir également au début de ce même programme un court reportage sur la présentation des membres du nouveau Gouvernement à Son Altesse Royale le Grand-Duc, suivi d'un film sur l'intérieur et l'extérieur du Palais grand-ducal.

Le programme des manifestations prévoyait à la veille de la Fête Nationale à Luxembourg-Ville un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire, une aubade, offerte par l'Armée devant le Palais grand-ducal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale, suivie d'une grande retraite aux flambeaux avec des voitures illuminées et qui a parcouru les principales artères de la capitale avec participation de toutes les sociétés de la Ville de Luxembourg, un concert à la Place de la Constitution, un feu d'artifice tiré du Pont Adolphe, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des enfants princiers, et enfin un concert patriotique de clôture à la Place d'Armes, exécuté par l'Harmonie municipale.

Une foule très nombreuse et enthousiaste, massée devant le Palais grand-ducal, a longuement ovationné les Membres de la Famille grand-ducale qui, très sou-

riants, répondirent par des gestes de la main aux acclamations de la foule.

La journée de la Fête Nationale débuta par la traditionnelle prise d'Armes à la Place Guillaume, suivie d'un défilé des détachements de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, des autorités municipales, des officiers et des sous-officiers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Après l'arrivée du Commandant de l'Armée et du Ministre de la Force Publique, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accueilli aux accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur.

Un triple « Vive » entonné par l'ensemble des détachements de la Force Publique envers Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Maison grand-ducale fut suivi du « *Wilhelmus* » et de l'hymne national.

La prise d'armes fut clôturée par un défilé des détachements d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police devant Son Altesse Royale le Grand-Duc et les personnalités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en l'église cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et des enfants princiers.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques et de la Jeunesse.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui ont assisté au Te Deum solennel, accompagnés des membres de leur Ambassade : S. Exc. Rév. Mgr Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs d'Islande, de Roumanie, de la République Arabe d'Egypte, du Portugal, d'Israël, du Burundi, de Côte d'Ivoire, du Niger,

de l'U.R.S.S., de Suède, du Pérou, de Finlande, de Grande-Bretagne, de Tchécoslovaquie, d'Italie, d'Algérie, de la République Fédérale d'Allemagne, du Japon, de l'Irak, du Mexique, d'Afrique du Sud, de Pologne, du Guatemala, de la République Arabe Syrienne, du Cameroun, de Yougoslavie, du Trinidad & Tobago, d'Australie, d'Iran, de Nouvelle-Zélande, d'Autriche, de Tunisie, de Haute-Volta, de Grèce, du Liban, de Chypre, de Jamaïque, de l'Île Maurice, de France, des États-Unis d'Amérique, de la République Démocratique Allemande, de l'Inde, des Philippines, du Ghana, d'Irlande, d'Uruguay, de Suisse, d'Indonésie, du Sénégal, du Maroc, de Norvège, de Belgique, du Rwanda, de Malaisie, de la République Malgache, d'Argentine, de Thaïlande, du Brésil, du Viêt-Nam.

Le programme musical du Te Deum solennel était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par des artilleurs de la hauteur des « Trois Glands » en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des Membres de la Famille grand-ducale.

Dans l'après-midi eut lieu à la place d'Armes une grande fête populaire comprenant des concerts, des

attractions et des chants, avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois.

Ajoutons ici que le 23 juin, un déjeuner fut offert en l'honneur des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, et qu'en fin d'après-midi une réception fut offerte à leur honneur par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Une brillante réception donnée par les Souverains réunissait dans la même soirée au Palais grand-ducal les membres du Corps diplomatique ainsi que les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

Dans toutes les localités du Grand-Duché, des manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales, les sociétés et associations patriotiques ainsi que la population, marquèrent le 24 juin la célébration publique de l'anniversaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée comme chaque année par de brillantes réceptions offertes par les représentants diplomatiques du Grand-Duché.

## Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, à la tribune des Nations Unies

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, a pris la parole le 10 avril 1974 au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le lendemain, il s'est rendu à Washington à l'invitation du Secrétaire d'État, Monsieur Henry Kissinger, avec lequel il s'est entretenu notamment des relations entre l'Europe et les États-Unis. Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. sur les matières premières et le développement.

L'initiative prise par le Président Boumédiène demandant la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, a donné sa dimension mondiale aux préoccupations qui sont à l'origine de ce qu'on appelle la crise du pétrole : Il s'agit du souci légitime des pays producteurs de pétrole et par voie de conséquence de l'ensemble des pays producteurs de matières premières de mobiliser les ressources de leur sol au service de leur développement économique.

A ceci a fait écho le souci tout aussi légitime des pays industrialisés de maintenir leur croissance économique et le niveau de vie de leurs populations. Voilà le débat d'aujourd'hui : Nous sommes conviés à procéder sur le plan mondial à une prise de conscience, à une réflexion en commun sur le problème des matières premières et sur le problème du développement. La gravité des récents événements a dé-

montré — si besoin en était — qu'un tel exercice était devenu inéluctable, tant il est vrai qu'aucune nation ne peut prétendre en sortir indemne toute seule. L'heure de la dernière chance pour un réexamen global a sans doute sonné. Nous devons tous avoir présent à l'esprit que si dans cette enceinte des réponses appropriées à des questions précises ne peuvent être apportées, en d'autres mots si un terme n'est pas mis à ce qu'il faut bien appeler un dialogue de sourds, qui n'a que trop longtemps duré pour ceux qui en souffrent le plus, nous connaissons tous des catastrophes économiques et des misères humaines d'une ampleur sans précédent.

On se saurait dès lors trop mettre l'accent sur l'interdépendance de toutes les nations réunies ici : Il est vain et irréaliste que les uns reprochent aux autres de vendre les matières premières à des prix trop élevés et de provoquer ce faisant un renchérissement

des produits finis et que de l'autre côté, cette constatation soit invoquée pour intensifier la hausse des matières premières. A ce jeu, tout le monde est perdant et en premier lieu ceux qui sont dépourvus de tout; or chacun sait qu'ils sont nombreux et personne n'ignore qu'ils ne se confineront encore indéfiniment dans ce rôle de spectateurs.

Brisons donc ce cercle vicieux et dans un dialogue constructif fournissons des réponses claires et équitables aux grands problèmes qui se posent à nous.

\* \*

Pour ce faire et pour les raisons que je viens d'évoquer, il nous faut trouver dans les meilleurs délais un consensus dans le domaine des produits de base.

1) Notre examen doit porter en premier lieu sur une stabilisation à un niveau équitable des cours des produits de base qui forment l'assiette principale des exportations des pays en voie de développement. Cependant cette stabilisation ne peut se faire brutalement d'un seul bond et elle ne saurait être prohibitive au point d'empêcher les pays industrialisés de s'approvisionner à des conditions qui leur permettent de continuer à faire progresser leurs économies. Dans ce contexte, il faudra avoir à l'esprit les possibilités de substitution qui se présentent pour plusieurs produits de base et qui à moyen ou à long terme pourraient affecter gravement les exportations de l'un ou l'autre pays producteur. Pour être trop connus, je ne citerai pas d'exemples. Enfin, il s'agit de réagir contre la tendance chronique de l'élargissement de la disparité entre l'indice des prix des produits transformés et l'indice des prix des produits de base.

2) Un autre aspect qui est intimement lié au problème des prix est celui de la garantie des approvisionnements. Cela est si vrai qu'une solution mutuellement acceptable et équitable en matière de prix implique nécessairement un engagement réciproque d'assurer selon les disponibilités la fourniture des produits de base et des produits manufacturés. Si dans la situation de pléthore que nous connaissons actuellement en ce qui concerne les produits manufacturés, l'un des volets de cet engagement paraît présenter peu d'intérêt, il en sera différemment dans les cas de pénurie qui pourront surgir à tout moment, et qui mettront à l'épreuve la solidarité internationale. J'ajoute qu'un intérêt considérable s'attache aux prévisions des prix pour les produits tropicaux et il convient d'examiner la possibilité d'établir — à l'instar d'un système de vases communicants — des liens régulateurs entre les recettes d'exportations provenant de ces produits et l'aide qui sera octroyée aux pays qui les fournissent.

3) Dans un autre ordre d'idées il échoit de ne pas négliger les avantages que peuvent présenter les organisations de marché pour les produits de base, sujets à des variations conjoncturelles, et qui par le biais de caisse de compensations ou par un mécanisme approprié de stockage devraient assurer aux pays producteurs des recettes stabilisées d'une année à l'autre.

\* \*

L'importance capitale que revêtent pour tous nos pays les produits de base ne doit cependant pas nous faire oublier que tous les produits ne peuvent faire l'objet d'une organisation de marché. Le Président Boumédiène en a été sûrement conscient lorsqu'il a proposé pour la présente session l'examen d'un problème autrement vaste et préoccupant : Le développement du Tiers-Monde. Deux données essentielles de ce problème sont l'ampleur du déséquilibre croissant entre les pays industrialisés d'une part et les pays en voie de développement d'autre part et les disparités naissantes entre les différents pays appartenant à cette dernière catégorie. Il s'agit là d'une constatation objective et nullement critique surtout en ce qui concerne le dernier point.

Ces données reconnues, il faut rechercher les moyens susceptibles de les changer.

1) Une première idée qui vient à l'esprit est celle d'une assistance financière accrue de la part des pays développés, étant entendu que l'inégalité dans l'effort qui existe à l'heure actuelle entre les engagements des uns et des autres doit diminuer pour cesser d'exister entièrement. Tant que l'effort des pays industrialisés, qu'ils soient de l'ouest ou de l'est, sera inégal, les adversaires à toute augmentation de l'aide aux pays en voie de développement ne manqueront pas d'y puiser des arguments sérieux. Ceci me paraît fondamental !

2) D'autre part, force est de constater que les systèmes d'aide qui sont actuellement pratiqués en ordre dispersé par les pays développés, dont la Communauté Economique Européenne, ne sont pas toujours d'une efficacité optimale et ne permettent pas de faire sortir les pays en voie de développement, dans des délais approximativement égaux, de leur situation critique. Une sorte d'harmonisation ou au moins de coordination s'impose donc sur le plan mondial. Il est probablement trop ambitieux de vouloir envisager une mise en commun des fonds disponibles, mais il faut au moins éviter qu'entre continents en voie de développement et entre pays en voie de développement d'un même continent n'apparaissent des inégalités insupportables. Dans ce contexte la collaboration confiante de ces pays est précieuse et permettra d'empêcher qu'une chasse à l'aide au développement ne soit organisée, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

3) Enfin un rôle important revient également en cette matière aux organisations régionales des pays en voie de développement : L'histoire économique ne nous enseigne-t-elle pas que seuls les grands ensembles plus ou moins protégés ont pu s'affranchir du sous-développement et par conséquent participer activement au commerce mondial qu'une fois qu'ils s'étaient dotés de cette ossature industrielle qui leur faisait défaut. Limité dans le temps, l'aménagement d'une telle dérogation à la clause de la nation la plus favorisée devrait pouvoir être réalisable puisque le principe en a été accepté le 26 novembre 1971 au Gatt.

Ici comme ailleurs une solidarité confiante doit jouer entre tous les Gouvernements et à travers eux entre tous les peuples de ce monde. Les riches d'hier

et d'aujourd'hui doivent prendre conscience du drame qui se déroule dans certaines régions de notre planète, et notamment en Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et dans les Caraïbes et enfin dans certains pays de l'Afrique tropicale. Selon les estimations les plus récentes, l'effet net des mouvements de prix internationaux se traduit pour ces pays dépourvus de tout par une charge accrue de l'ordre de trois milliards de dollars.

Ne pouvant compter sur le reflux des capitaux en provenance des pays exportateurs de pétrole et eu égard au niveau actuel d'endettement qui ne leur permet pas d'envisager le recours à l'emprunt pour allonger la période d'ajustement, je lance de cette tribune un appel solennel à tous ceux qui en ont les moyens pour qu'ils entreprennent ensemble un effort d'aide exceptionnelle. A cet effet, la création d'un Fonds mondial de l'ordre de trois milliards de dol-

lars, comme l'avait proposée la Commission des Communautés Européennes, me paraît être la voie appropriée.

Affecté aux pays les plus touchés par les mouvements de prix internationaux, ce fonds serait indépendant de l'aide que les donateurs traditionnels fournissent dès-à-présent et qu'ils s'engagent à maintenir.

D'un autre côté, il doit être clair qu'une telle initiative n'a de chance de réussir que si la participation des pays détenteurs de matières et qui, à défaut de pouvoir être rangés parmi les donateurs traditionnels, ont principalement tiré profit de l'élévation des cours des produits de base, est assurée.

Où qu'ils se trouvent et quel que soit leur système politique, leur concours est nécessaire.

Je vous en conjure, ayons le courage et la volonté d'agir tous ensemble.

## Le Décès de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française

Dans la soirée du 2 avril 1974 est décédé à Paris le Président de la République Française, Monsieur Georges Pompidou. L'inhumation du Chef de l'Etat français eut lieu le 4 avril à Orvilliers.

C'est avec une grande émotion que le peuple luxembourgeois avait appris la mort subite de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française, qui avait fait une visite officielle à Luxembourg les 3 et 4 mai 1972 (cf. Bulletin de Documentation N° 3 de 1972), au cours de laquelle la population avait réservé un accueil chaleureux tant au Président de la République qu'à Madame Georges Pompidou.

A l'occasion du décès du Président de la République Française, la Cour grand-ducale avait pris le deuil jusqu'au 6 avril, jour où fut célébré le service solennel à l'intention de Monsieur Georges Pompidou en la basilique de Notre-Dame à Paris et auquel avait également assisté Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Mentionnons que le 8 avril un service solennel a été célébré en la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française et auquel ont notamment assisté de nombreuses personnalités de la vie publique, les représentants des ambassades accréditées au Grand-Duché et les membres du Gouvernement luxembourgeois. Le 9 avril, les Amitiés françaises et l'Amicale des Français ont également fait célébrer en l'église décanale un service religieux à la mémoire de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française.

Nous reproduisons ci-après le texte des télégrammes de condoléances adressés par Son Altesse Royale le Grand-Duc à Madame Georges Pompidou et au Président du Sénat, ainsi que les télégrammes envoyés à

cette même occasion par le Président du Gouvernement et le Ministre des Affaires étrangères au Président du Sénat, au Premier Ministre de la République Française et au Ministre des Affaires étrangères, de même que le message adressé par le Président de la Chambre des Députés au Président de l'Assemblée Nationale.

### Télégrammes de condoléances à l'occasion du décès du Président Pompidou

Madame Georges Pompidou,  
Palais de l'Élysée — Paris

« Apprenant avec beaucoup d'émotion et de tristesse la disparition de votre cher Epoux, la Grande-Duchesse, nos enfants et moi-même avons à cœur de Vous dire la part très profonde que nous prenons à Votre grand deuil. Avec un courage qui force notre admiration Vous avez su partager avec le Président les lourdes tâches de sa charge à laquelle il a consacré jusqu'au dernier souffle toute son intelligence et toutes ses forces. Dans ces heures tragiques nous sommes en pensées avec Vous et vos enfants. »

Jean  
Grand-Duc de Luxembourg

\* \*

Monsieur Alain Poher,  
Président du Sénat assurant l'Interim de la  
Présidence de la République  
Paris

« Nous sommes consternés par la nouvelle de la disparition tragique du Président de la République.

Avec tous mes compatriotes, je voudrais vous assurer et à travers vous le gouvernement et le peuple français de la part profondément émue que nous prenons à la perte cruelle qui frappe la France. Nous nous inclinons avec admiration et respect devant la mémoire de ce grand Homme d'Etat qui nous laissera toujours le souvenir d'un ami sincère de notre pays. »

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

\* \*

Son Excellence Monsieur Alain Poher,  
Président du Sénat de la République Française  
Palais du Luxembourg — Paris

« Profondément ému par le décès de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française, j'ai l'honneur de vous présenter, Monsieur le Président, les condoléances du Gouvernement grand-ducal. Le peuple luxembourgeois gardera une mémoire reconnaissante et fidèle à celui qui, assumant avec courage de lourdes responsabilités dans sa patrie française, a su marquer de son empreinte également l'évolution de la Communauté européenne. Mes compatriotes s'associent au deuil que la Nation française éprouve pour la perte de celui qui leur a donné de si répétés témoignages d'estime et d'amitié. »

Pierre Werner  
Président du Gouvernement  
du Grand-Duché de Luxembourg

\* \*

Son Excellence Monsieur Pierre Messmer,  
Premier Ministre de la République Française  
Hôtel Matignon — Rue de Varenne, Paris 7<sup>e</sup>

« Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'associe au grand deuil qui vient de frapper la Nation française par le décès du Président de la République Monsieur Georges Pompidou. Il déplore avec le Peuple français la perte d'un Homme d'Etat qui alliait à une éminente dignité un grand courage et une lucidité éprouvée. Nous garderons une mémoire reconnaissante à celui qui, à des moments d'incertitude, a su donner de nouvelles impulsions à la construction européenne. Mes compatriotes et moi-même n'oublierons jamais les gages d'amitié et d'estime que l'illustre défunt a donnés au Peuple luxembourgeois d'une façon répétée et plus particulièrement à l'occasion de la Visite d'Etat à Luxembourg en 1972. Croyez, Monsieur le Premier Ministre, à toute notre douloureuse sympathie en cette heure d'affliction. »

Pierre Werner  
Président du Gouvernement  
du Grand-Duché de Luxembourg

\* \*

Son Excellence Monsieur Michel Jobert,  
Ministre des Affaires Etrangères  
37, Quai d'Orsay — Paris

« C'est avec une profonde émotion que j'ai eu connaissance du décès de Monsieur Georges Pompidou,

Président de la République Française. Le Peuple français perd avec lui un Chef prestigieux et un Homme d'Etat d'un rare relief. Je garderai de l'illustre défunt le souvenir reconnaissant d'un homme qui était loyal, compréhensif et ouvert aux idées généreuses et qui a mérité au plus haut degré de son pays, de l'Europe et du monde. Je rends un hommage particulier au courage qu'il a démontré en exerçant, tout malade qu'il fut, sa haute mission jusqu'à ses dernières ressources. Le Peuple luxembourgeois gardera fidèlement sa mémoire et se souviendra avec reconnaissance de la Visite d'Etat qu'il a faite au Grand-Duché de Luxembourg, accompagné de Madame Pompidou, les 3 et 4 mai 1972. Je vous prie de bien vouloir transmettre à Madame Pompidou et à la Famille du défunt l'expression de mes vives sympathies et mes condoléances très profondément ressenties. A vous personnellement, qui avez été un fidèle collaborateur du grand disparu, j'adresse également mes condoléances les plus sincères. »

Gaston Thorn

Ministre des Affaires Etrangères  
du Grand-Duché de Luxembourg

\* \*

Monsieur Edgar Faure,  
Président de l'Assemblée Nationale  
Palais Bourbon, Paris

« Consterné et profondément ému par la nouvelle du décès de M. Georges Pompidou, président de la République Française, j'ai à cœur d'exprimer, au nom de la représentation nationale luxembourgeoise, nos très sincères condoléances à M. le président Edgar Faure et à l'Assemblée nationale française. Avec le Président Pompidou, une éminente personnalité bien profilée dans l'histoire de la France vient de disparaître qui laissera dans la vie publique une lacune très difficile à combler. Je prie M. le président Faure de bien vouloir transmettre nos plus sincères condoléances et sentiments de compassion à la famille éprouvée de l'inoubliable défunt. »

Pierre Grégoire  
Président de la Chambre des Députés  
du Grand-Duché de Luxembourg

### Déclaration de Monsieur Robert Luc, Ambassadeur de France à Luxembourg

Je crois ne pas pouvoir mieux faire, dans l'épreuve douloureuse qui frappe mon pays, que de rappeler quelques-unes des phrases prononcées par le président de la République, M. Georges Pompidou, lorsqu'il reçut l'accueil chaleureux des Souverains, des autorités et de la population luxembourgeoise en mai 1972 :

« Depuis mon arrivée hier soir, tout, les paysages, la vie quotidienne, mais aussi les entretiens que j'ai eus avec les plus hautes autorités de votre pays, tout suggère une même histoire, la même appartenance deux fois millénaire à une civilisation qui est celle de l'Europe. »

Au moment où s'élargit l'Europe dont le Luxembourg est un symbole, tant par son appartenance à plusieurs cultures que par le rôle qu'il a joué au cours des dernières années, d'abord comme siège de la première Communauté européenne, ensuite comme l'un des pays dont les hommes d'Etat comptent parmi les animateurs du Marché commun, j'attends de l'amicale coopération entre la France et le Luxembourg une contribution encore plus efficace à l'avenir de l'Europe occidentale. Ce sera une Europe ouverte, facilitant l'entente entre les nations du continent, apportant son dynamisme dans les échanges internationaux et reprenant peu à peu la place qu'elle a occupée dans l'histoire et qu'elle doit retrouver dans la mesure même où elle incarne la continuité d'une civilisation irremplaçable. »

Ces quelques mots nous rappellent avec une autorité, grandie par le courage de l'homme, la signification profonde et l'orientation précise de l'action d'un Président de la République, profondément humain, qui a su être le digne successeur du général de Gaulle et donner à ses entreprises une impulsion répondant aux aspirations communes des peuples luxembourgeois et français comme de tous les peuples d'Europe.

#### Télégrammes de remerciement

Son Altesse Royale  
le Grand-Duc Jean de Luxembourg,  
Luxembourg

« L'émouvant message que Votre Altesse Royale a bien voulu m'adresser à l'occasion du décès de Monsieur le Président Georges Pompidou m'a profondément touché.

Les sentiments élevés qui y sont exprimés et l'hommage qu'Elle a rendu à la mémoire du Président disparu en assistant à la cérémonie célébrée en la Cathédrale Notre-Dame de Paris témoignent de l'amitié ancienne et étroite qui unit le Luxembourg et la France. Au nom du peuple français et en mon nom

personnel je prie Votre Altesse Royale d'accepter mes plus sincères remerciements. »

Alain Poher, Président du Sénat,  
exerçant provisoirement les fonctions  
du Président de la République

\* \*

S. Exc. Monsieur Pierre Werner,  
Président du Gouvernement  
du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg

« J'ai été très sensible au message que Votre Excellence a bien voulu m'adresser à l'occasion du décès de Monsieur le Président Georges Pompidou.

Les sentiments qui y sont exprimés, Votre présence aux côtés de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean aux cérémonies célébrées en la Cathédrale Notre-Dame de Paris témoignent de la profonde amitié qui unit le Luxembourg et la France. Je Vous prie de bien vouloir recevoir mes plus sincères remerciements. »

Alain Poher, Président du Sénat,  
exerçant provisoirement les fonctions  
du Président de la République

\* \*

S. Exc. Monsieur Gaston Thorn,  
Ministre des Affaires Etrangères  
du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg

« Le message de condoléances que Vous m'avez adressé à l'occasion du décès de Monsieur le Président Georges Pompidou m'a profondément touché. Je n'ai pas manqué d'en faire part à Madame Pompidou. Je vous remercie très sincèrement de la sympathie que vous avez témoignée en cette triste circonstance ainsi que votre présence à la cérémonie de Notre-Dame qui témoigne de l'amitié traditionnelle entre nos deux pays. »

Michel Jobert  
Ministre des Affaires Etrangères de la  
République Française

# Le 25<sup>e</sup> Anniversaire du Traité de l'Atlantique Nord

## Déclaration sur les relations atlantiques approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord à Ottawa, le 19 juin 1974

1. Les membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord constatent que le Traité signé il y a 25 ans pour protéger leur liberté et leur indépendance a consacré la solidarité de leurs destins. Sous sa protection, les Alliés ont maintenu leur sécurité, sauvegarde des valeurs qui constituent l'héritage de leur civilisation, tandis que l'Europe de l'Ouest se relevait de ses ruines et jetait les bases de son unité.

2. Les membres de l'Alliance réaffirment leur conviction que le Traité de l'Atlantique Nord fournit la base indispensable de leur sécurité, rendant ainsi possible la poursuite de la détente. Ils se félicitent des progrès qui ont été accomplis dans la voie de la détente et de l'harmonie entre les nations, et du fait qu'une conférence de 35 pays d'Europe et d'Amérique du Nord s'efforce actuellement de définir les normes propres à accroître la sécurité et la coopération en Europe. Ils sont d'avis que tant que les circonstances ne permettront pas l'introduction d'un désarmement général, complet et contrôlé, qui seul pourrait apporter aux uns et aux autres une véritable sécurité, il importe que soient maintenus entre eux les liens qui les unissent. Les Alliés ont le désir commun de réduire la charge des dépenses de défense qui pèse sur leurs peuples. Cependant, les Etats qui veulent maintenir la paix n'y sont jamais parvenus en négligeant leur propre sécurité.

3. Les membres de l'Alliance réaffirment que leur défense commune est solidaire et indivisible. Une attaque contre l'un ou plusieurs d'entre eux dans la zone d'application du Traité sera considérée comme une attaque contre tous. Le but commun est de prévenir toute tentative d'une puissance étrangère contre l'indépendance ou l'intégralité d'un pays de l'Alliance. Une telle tentative ne mettrait pas seulement en danger la sécurité de tous les membres de l'Alliance, elle menacerait aussi les fondements de la paix mondiale.

4. En même temps, ils constatent que les données de leur défense commune se sont trouvées profondément modifiées au cours des dix dernières années : les rapports stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont atteint une situation de quasi-équilibre. De ce fait, bien que tous les pays de l'Alliance restent vulnérables à une attaque, la nature du danger auquel ils sont exposés a évolué. En conséquence, les problèmes que pose à l'Alliance la défense de l'Europe ont revêtu un caractère différent et plus spécifique.

5. Cependant, les éléments essentiels de la situation qui a conduit à la signature du Traité n'ont pas changé. Bien que l'engagement de tous les Alliés de participer à la défense commune réduise le risque d'une agression extérieure, la contribution à la sécurité de l'Alliance tout entière assurée par les forces nucléaires des Etats-Unis, basées tant aux Etats-Unis

qu'en Europe, ainsi que par la présence de forces nord-américaines en Europe, demeure indispensable.

6. Il en résulte toutefois pour l'Alliance l'obligation d'apporter un soin attentif aux risques auxquels elle se trouve exposée sur le théâtre européen et de mettre en œuvre tous les moyens aptes à les conjurer. Les pays européens, qui fournissent les trois quarts du potentiel classique de l'Alliance en Europe, et dont deux disposent de forces nucléaires en mesure de jouer un rôle dissuasif propre contribuant au renforcement global de la dissuasion de l'Alliance, s'engagent à apporter la contribution nécessaire au maintien de la défense commune à un niveau capable de dissuader et, au besoin, de repousser toute entreprise dirigée contre l'indépendance et l'intégrité territoriale des membres de l'Alliance.

7. Les Etats-Unis, de leur côté, réaffirment qu'ils s'engagent à n'accepter aucune situation qui exposerait leurs alliés à une pression extérieure politique ou militaire susceptible d'aliéner leur liberté et déclarent qu'ils sont résolus, en union avec leurs alliés, à maintenir des forces en Europe, au niveau que requerra la crédibilité de la stratégie de dissuasion et à maintenir la capacité de défendre la zone de l'Atlantique Nord si la dissuasion échouait.

8. Les membres de l'Alliance affirment à ce propos que la finalité de toute politique de défense étant d'interdire à l'adversaire éventuel d'atteindre par un conflit armé les objectifs qu'il voudrait imposer, toutes les forces nécessaires seraient employées à cette fin. Tout en réaffirmant que l'un des principaux objectifs de leurs politiques est de rechercher des accords qui réduiraient les risques de guerre, ils déclarent aussi que de tels accords ne doivent pas limiter leur liberté d'employer pour la défense commune, en cas d'attaque, toutes les forces à leur disposition. Ils sont convaincus en effet, qu'une telle détermination demeure la meilleure assurance que la guerre sous toutes ses formes sera évitée.

9. Tous les membres de l'Alliance s'accordent à penser que la présence continue de forces canadiennes et de forces substantielles américaines en Europe joue un rôle irremplaçable pour la propre défense de l'Amérique du Nord aussi bien que pour celle de l'Europe. De manière analogue, les forces substantielles des Alliés européens servent à défendre l'Europe de même que l'Amérique du Nord. Il est également reconnu que les progrès ultérieurs vers l'unité que les états membres de la Communauté européenne sont déterminés à faire devraient, le moment venu, avoir un effet bénéfique sur la contribution à la défense commune de l'Alliance de ceux d'entre eux qui en sont membres. D'autre part, la contribution apportée par les pays de l'Alliance au maintien de la sécurité internationale et de la paix mondiale est reconnue comme étant d'une grande importance.

10. Les membres de l'Alliance estiment que leur volonté d'unir leurs efforts pour assurer la défense commune leur fait obligation de maintenir et améliorer l'efficacité de leurs forces, chaque pays devant supporter, en fonction du rôle qu'il assume dans la structure de l'Alliance, sa juste part des charges assurant la sécurité de tous. Inversement, ils considèrent que rien ne doit être accepté à l'occasion de négociations en cours ou à venir qui puisse diminuer cette sécurité.

11. Les Alliés sont convaincus que pour atteindre les buts qui leur sont communs, il leur faut maintenir entre eux une étroite consultation et un esprit de coopération et de confiance mutuelle, et promouvoir ainsi les conditions nécessaires pour la défense et favorables pour la détente, lesquelles sont complémentaires. Dans l'esprit d'amitié, d'égalité et de solidarité qui caractérise leurs rapports ils sont fermement résolus à se tenir pleinement informés et à renforcer la pratique de consultations franches et en temps opportun, par tous les moyens qui pourraient être appropriés sur les questions touchant leurs intérêts communs en tant que membres de l'Alliance, en tenant compte de ce que ceux-ci peuvent être influencés par des événements survenant dans d'autres parties du monde. Ils désirent veiller également à ce que leurs rapports essentiels sur le plan de la sécurité s'appuient sur des relations politiques et économiques harmonieuses. En particulier, ils s'attachent à écarter les sources de conflit entre leurs politiques économiques et à encourager entre eux la coopération économique.

12. Ils rappellent qu'ils ont proclamé leur attachement aux principes de démocratie, de respect des droits de l'homme de justice et de progrès social, fruits de leur héritage spirituel commun, et ils dé-

clarent leur intention de développer et approfondir la mise en œuvre de ces principes dans leurs pays. Ces principes interdisant, par leur essence même, tout recours à des méthodes incompatibles avec la promotion de la paix dans le monde, ils réaffirment que leurs efforts, tendant à préserver leur indépendance, à maintenir leur sécurité et à améliorer le niveau de vie de leurs peuples, excluent toute agression contre qui que ce soit, ne sont dirigés contre aucun pays et visent à l'amélioration générale des relations internationales. En Europe, leur objectif demeure la recherche de l'entente et de la coopération avec tous les pays du continent. Dans le monde, chacun d'entre eux reconnaît l'obligation d'aider les pays en voie de développement. Il est de l'intérêt de tous que chaque pays bénéficie du progrès technique et économique dans un système mondial ouvert et équitable.

13. Ils reconnaissent que la cohésion de l'Alliance a trouvé son expression non seulement dans la coopération entre les gouvernements des pays membres, mais aussi dans les libres échanges de vues entre les représentants élus des peuples de l'Alliance. En conséquence, ils se déclarent prêts à promouvoir le renforcement des liens entre les parlementaires.

14. A l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa signature, les membres de l'Alliance réaffirment leur attachement aux buts et aux idéaux du Traité de l'Atlantique Nord. Les pays membres tournent leurs regards vers l'avenir, certains que la vitalité et la créativité de leurs peuples sont à la mesure des défis qui les attendent. Ils se déclarent convaincus que l'Alliance de l'Atlantique Nord continue de jouer un rôle essentiel dans la paix durable qu'ils sont résolus à édifier.

## Déclaration du Gouvernement luxembourgeois à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Atlantique Nord

Le 4 avril 1949 fut signé à Washington le traité instituant l'Alliance atlantique. Le Gouvernement luxembourgeois tient à commémorer cette date, qui marque une étape importante et positive dans l'histoire du monde occidental. Grâce à la protection offerte par l'Alliance et avec l'aide généreusement accordée des Etats-Unis d'Amérique, les pays de l'Europe occidentale purent à la fois préserver leur indépendance et acquérir une prospérité sans précédent.

Au cours de ces vingt-cinq années les circonstances ont grandement changé: La Communauté européenne est devenue une puissance économique et commerciale et s'est engagée sur la voie de l'unification politique. Les rapports avec les pays de l'Est se sont améliorés de sorte que des progrès réels vers la détente en Europe ont pu être accomplis. L'Alliance elle-même a connu des hauts et des bas et des tensions parfois très fortes sont nées entre certains de ses membres. C'est un signe de sa vitalité et c'est une preuve de sa nécessité que malgré tous ces changements aucun pays adhérent n'ait jamais songé à s'en retirer, bien que cette possibilité soit juridiquement ouverte sans aucune difficulté depuis cinq ans maintenant.

Le Gouvernement luxembourgeois est convaincu que l'Alliance atlantique reste un indispensable facteur de stabilité et de sécurité dans le monde. La garantie du potentiel de défense des Etats-Unis, concrétisée par une présence substantielle de troupes américaines sur le sol européen, reste, avec l'effort de défense propre de tous les alliés, la meilleure protection de notre liberté. C'est à l'abri de cette protection que la Communauté européenne pourra poursuivre son œuvre d'unification et la détente s'affirmer toujours davantage en Europe. Les objectifs qui devront nous guider seront l'établissement de relations toujours meilleures entre tous les pays, ainsi que la liberté et le bien-être de leurs citoyens.

Mentionnons finalement que le 26 juin 1974 à Bruxelles, les représentants des quinze pays membres de l'Alliance Atlantique dont notamment le Président américain Monsieur Richard Nixon, ont solennellement apposé leur signature sur le texte de la nouvelle déclaration atlantique établissant les relations entre les alliés. A cette occasion, le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par son Président du Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn.

# La Journée de l'Europe 1974

Les 4 et 5 mai 1974 se sont déroulées à Luxembourg les cérémonies commémoratives pour la Journée de l'Europe 1974, organisées par le comité national pour la Journée de l'Europe et rassemblant un grand nombre de personnalités de la vie publique. La journée du 4 mai fut marquée par plusieurs manifestations dont la première s'est déroulée devant le monument érigé à la mémoire de Robert Schuman, à l'entrée du pont Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg. Des allocutions y furent prononcées par M. Robert Angel, Président de l'Union européenne des Fédéralistes du Luxembourg et M. Arthur Calteux, Président du Mouvement européen. Une gerbe fut ensuite déposée au pied du monument alors que retentissait la sonnerie nationale. Dans l'après-midi eut lieu dans la Maison de l'Europe l'inauguration de la salle de conférences et l'emplacement d'une stèle Robert-Schuman, père de l'Europe, en présence notamment de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Robert Luc, Ambassadeur de France à Luxembourg, MM. Henry Cravatte et Paul Elvinger, anciens ministres et les présidents des différents mouvements européens. La séance académique fut marquée par des discours de M. Victor Bodson, Président du Conseil des curateurs de la Maison de l'Europe, de M. Pierre Werner, Président du comité national et de M. Léon Bollendorff, premier échevin de la Ville de Luxembourg et vice-président du Conseil des curateurs. La séance académique fut clôturée par la remise du « Mérite européen » par M. François Visine, Président de la Fondation du Mérite européen aux personnalités suivantes : M<sup>me</sup> Anne Noesen, MM. François Wonner, Paul Volk et Ponnat. Le 5 mai, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères et Président d'honneur de la Fondation du Mérite européen, a remis la médaille d'or à M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés. Mentionnons encore qu'à l'occasion de la Journée de l'Europe et du 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, le Gouvernement luxembourgeois a publié la déclaration suivante :

Wéi den Europarat virun 10 Joer d'Journée de l'Europe, déi mir de 5. Mee feieren, agefouert huet, du wollt hien domadden an éischter Stéll derzou beidroe fir d'Idée vun der europäescher Solidaritéit an der Bevölkerung vun de Länner vum Europarat ze verbreden.

Als Dag fir d'Feier vun der Journée de l'Europe gouf de 5. Mee gewielt, deen Dag wou den Europarat gegrënnt gouf, vun deem mir ebe jhust dëst Joer de 25. Anniversaire feiere kënnen.

Et mag dëst eng gönschteg Geléenheet sin, fir e kuerze Bléck zrëck op déi schwéier Joeren vum zwete Weltkrich ze werfen wou Europa a Ruinen loug an d'Spannungen zwësche West an Ost mat Momenter dramatesch Héichpunkten erreecht hun, sou datt an de westleche Länner den Ausbroch vun engem neie Krich nët ausgeschloss gouf.

De Marshallhëllefspiang, deen 1948 vun de Verenegte Staaten allen europäesche Länner virgeschloe gouf, huet bei de Westeuropäer nei Hoffnung opkomme gelooss, Hoffnung op e wirtschaftlechen Op-schwung.

Eng Rei vun den bedeutendsten europäesche Staatsmänner a Politiker war sech allerdéngs bewosst, datt et gewëss nët géif duergoen fir Europa erëm wirtschaftlech opzebauen. Schon 1942 hat den englesche Premierminister Winston Churchill d'Idée lancéiert, fir den Europarat ze schafen, deen all europäesch Länner begreife sollt. De Churchill war sech och bewosst, datt d'Viraussetzung fir en enegte Europa d'Reconciliatioun zwësche Frankreich an Deitschland wir.

Nom Churchill séngem historeschen Appell, 1946 zu Zürich, sin d'Stëmmen a Westeuropa ëmmer méi zuelreich gin fir e verenegt Europa ze fuerderen, duerch dat et méiglech wär, de Fridden ze sécheren.

Duerch d'Politik vu Moskau, dat et ofgeleent huet fir sech dem Marshallplang unzeschleissen, huet sech dem Churchill séng grandios Idee fir eng gesamt-europäesch Organisatioun an d'Liewen ze ruffen, leider nët verwierkleche gelooss. Europa gouf an zwee Bléck gespléckt, an déi Spaltung huet sech bis haut erhalen, wann nët esouguer verdéift.

Mat dem Ofschloss vum Bréisseler Pakt, am Fréijoer 1948, hu Frankreich, England an déi 3 Beneluxlänner zum Ausdrock bruecht, datt d'Heel vun den eenzelne Länner an enger méiglechst enger Zesummenaarbecht op alle Gebidder, och an hauptsächlech an deem vun der Verteidigung, ze siche wär.

An et ware grad jhust déi 5 Länner vum Bréisseler Pakt, déi den Ustouss gin hu fir den Europarat ze grënnen, deem séng Aufgab et si sollt, eng méi enk Unioun zwëschen den europäesche Staaten hirzstellen.

Wéi virun elo genee 25 Joer zou London de Vertrag iwwer d'Schafong vum Europarat ënnerzeechent gouf, dun hat deen deemolegen lëtzebuergeschen Aussenminister Joseph Bech Geléenheet fir ze erklären, datt mam Europarat den éischte Steen géif geluegt gin fir den Opbau vun enger europäescher Unioun. Hien huet iewer gleich derbeigefügt, datt de Wee, deen d'Europäer zrëckzeléen hätten, weit a beschwéierlech wär. Mee Lëtzebuerg, dat esou oft an der Vergaangenheet ënner de Konflikten zwëschen de groussen Natiounen ze leide gehat hätt, géif mat Begeschterong den éischte Schrëtt zou engem verenegten Europa begréissen.

Haut zielt den Europarat 17 Memberstaaten an hie bleift domadden déi gréissten europäesch Organisatioun, wou sech nët nëmmen Regierungsvertrieder mee och Parlamentarier aus 17 Länner regelméisseg zesummefannen. Séng bedeutendst Verwiirklechung as ouni Zweiwel d'Konventioun iwwer d'Mënscherechter, déi an der ganzer Welt nët hires gleichen huet. Mee och an anere Gebidder, besonnesch iewer am Sozialwiesen, am Gebidd vun der öffentlecher Ge-

sondheet an der Zesummenaarbecht am Jugendsektor, huet den Europarot grousses geleescht.

Gewëss, wa mir haut vun Europa schwätzen héieren, dann denke mir nët esou séier un den Europarot wéi un dat Europa vun den 9, d'Europäesch Gemeinschaft. Dat as villeicht doduerch ze erklären, datt d'EG sech mat Problemer ofgët, déi sech direkt op onst deeglecht Liewen an Aktivitéit auswierken. Ausserdeem as nët drun ze zweiwelen, datt d'Integratioun am Kader vun den 9 vill méi séier a méi weit virugeschrott as wéi an deem méi grouse Cader vum Europarot.

Dat soll beileiwen nët heeschen, datt den Europarot iwwerflësseg wär. Hien as a bleift wuel weiderhin déi Organisatioun wou déi 9 Länner vun der EG kënnen enk zesummeschaffen mat 8 aneren europäesche Länner, déi aus verschiddene Grënn sech bis haut der EG nët konnten uschléissen.

Wéi Recht den Här Bech hat, wéi hien viru 25 Joer gesot huet, datt de Wee zu engem verenegten Europa laang a schwéier wär, dat huet sech besonnesch an de leschte Wochen a Méint eemol méi bewisen. Et gët nët nëmme vu baussen versicht fir d'Entwécklung zou enger europäescher Unioun an désér oder an där Richtung ze beafflossen. Et gët och am Ènnere vun der Gemeinschaft selwer Bestriewungen, déi dorop erauslafen fir dem Integratiounsprozess entgéintzewirken.

D'Journée de l'Europe soll duerfir jidderee vun ons drun erënneren, datt den Ophau vun engem wiirkelech verenegten Europa, dat ons Fridden a Wuelstand séchere soll, den deeglechen Asaz vun allen proeuropäesche Kräften an d'Solidaritéit vun allen Europäer erfuerdert. An dësen Dag soll och d'Geléenheet sin, fir dene Leit ze gedenken, déi hirt Liewen an den Dénsgcht vun Europa gestallt hun.

## L'inauguration de la 26<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg

Le 18 mai 1974 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 26<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de Son Altesse Royale le Prince Charles, et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des Institutions des Communautés européennes et de la vie politique, économique, financière et artisanale.

L'ouverture de cette 26<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg coïncida avec l'inauguration des nouveaux bâtiments d'exposition érigés sur le plateau de Kirchberg. Relevons que les différentes étapes de la construction ont été réalisées en treize mois. L'équipement se compose d'une surface d'exposition couverte de 30 000m<sup>2</sup>, d'autant de surface en plein air, d'un parking pour 5000 voitures, de deux restaurants, d'une garderie d'enfants et d'un certain nombre de guichets destinés aux opérations financières et postales.

Mentionnons que 28 pays différents ont participé cette année à la Foire Internationale de Luxembourg et que le nombre d'exposants directs ou indirects fut de 2000. Parmi les exposants ce fut la République Fédérale d'Allemagne qui vint en tête avec 626 exposants, suivie de la France avec 353 exposants, la Belgique avec 310, le Grand-Duché avec 290, l'Italie avec 99, la Suisse avec 63, la Grande-Bretagne avec 47 et les Pays-Bas avec 44 exposants. Vinrent ensuite les Etats-Unis, le Japon, la République démocratique allemande, l'Espagne, l'Autriche, le Danemark, l'URSS, etc. On notait également huit participations officielles, à savoir : Autriche, Belgique, C.E.E., France, Grande-Bretagne, République Fédérale d'Allemagne, Pays-Bas, Rhénanie-Palatinat, URSS, USA, G.I.S.L.

C'est Monsieur Guillaume Konsbruck, Président de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur.

Des discours furent ensuite prononcés par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, et de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 26<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, le 18 mai 1974, à Luxembourg-Kirchberg.

### Discours de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances

La charte par laquelle Jean l'Aveugle institua en 1340 la foire dite « Schobermesse », qui reste l'ancêtre de la Foire Internationale, énumère les droits, protections, franchises et exonérations concédés aux marchands, migrants et étrangers que l'on se proposait d'attirer à Luxembourg pour promouvoir un meilleur achalandage ainsi qu'un approvisionnement plus fourni et à meilleur compte de la capitale du comté.

Pour reprendre le langage de la charte, celle-ci garantit qu'ils seront « frainz de toutes tailliez, toultez, gabelles, empositions, vinaiges et tonnellaiges et de toutes autres debitez et travers ». En même temps la charte garantissait une indemnisation pour ceux qui seraient la victime « d'un dommage ou empêchement ».

En fait, le geste de notre valeureux comte de Luxembourg et roi de Bohême était une mesure de libération économique, tendant à améliorer le bien-être de la population grâce à la rencontre de l'offre et de la demande, dans un espace débarrassé de ses entraves, de ses périls physiques et de ses embûches fiscales.

L'inauguration de ce vaste complexe de la Foire de Luxembourg évoque inmanquablement la vérité primaire que le niveau de vie de nos populations évolue en fonction de la division du travail et du libre échange des marchandises. C'est à ces fins que les hommes ont inventé la monnaie, moyen d'échange, qu'ils détournent trop souvent de sa fonction fondamentale qui est de faciliter les échanges plutôt que de les entraver.

Hélas ! depuis le jour où les Gouvernements ont découvert les multiples pratiques de manipulation de la monnaie ainsi que de l'édifice de crédit fondé sur elle, — et Jean l'Aveugle lui-même ne se faisait pas faute d'user d'altérations monétaires — ils tentent de faire jouer ces techniques, parfois très subtiles, en vue de parer aux insuffisances des politiques économiques internes ou pour poursuivre des projets démesurés de prestige et de puissance.

En ce sens, la période de crise et d'autarcie que nous avons connue dans les années trente n'était-elle pas un retour à une barbarie économique souvent dénoncée ?

Heureusement, après la guerre, les nations avaient inscrit sur leurs drapeaux la promotion de la liberté des échanges et de la compétition loyale. Différents grands accords internationaux (le GATT, l'OCDE) et de nouvelles institutions régionales comme les Communautés Européennes fondent leurs espoirs à la fois sur la libération progressive des échanges et sur son complément nécessaire, la coopération voire la solidarité économiques.

Plus particulièrement, le Marché commun des Neuf s'est proposé, d'une part d'abolir toutes entraves et discriminations, d'autre part de pratiquer une politique commune de cohésion et de solidarité économiques.

La solennelle ouverture de ces locaux se fait à un moment de grande inquiétude sur l'avenir de l'entreprise communautaire.

Déjà les désordres persistants dans le système monétaire international avaient créé des perturbations dans le fonctionnement du Marché commun. Mais les libertés prises avec les engagements politiques de poursuivre l'union économique et monétaire pouvaient encore s'excuser à la rigueur par l'absence d'engagement juridique dans le Traité.

Mais nous constatons, hélas, que dans le désarroi actuel les stipulations claires et précises du Traité font l'objet de velléités de s'y soustraire.

C'est bien la confirmation de la mise en garde souvent faite, qu'à défaut de progresser dans le domaine économique et monétaire, le contenu des Traités mêmes serait mis en cause à la longue. La stagnation dans le domaine communautaire est vite suivie d'une régression.

Après la prochaine consolidation des facteurs politiques auprès de nos principaux partenaires une relance de la coopération européenne devra se faire. En attendant de nouvelles propositions de progrès dans le domaine économique ou institutionnel, il incombe à tous les partenaires de veiller à l'intégrité des traités et de garantir l'exercice par les organes

communautaires et notamment par la Commission de la plénitude de leurs compétences.

Il faut se rendre compte des bouleversements profonds que causerait un progressif démantèlement du Marché commun, dans lequel l'initiative privée a souvent devancé la démarche politique en raisonnant et en programmant dans les termes du marché transnational. Ce serait une fois de plus le retour à la barbarie économique.

La raison étayée par l'intérêt de chaque nation européenne commande de ne pas abandonner l'œuvre entreprise malgré ses difficultés. La Communauté a l'excuse que les maux actuels sont plus profonds. Ils trouvent leur origine dans des déséquilibres mondiaux et dans une évolution sociologique qui transforme les relations entre les différents facteurs et agents économiques. La conjonction des perturbations mondiales et des vicissitudes nationales confronte souvent les Gouvernements avec des situations sociales explosives.

Aussi la tâche primordiale qui s'impose à la Communauté Européenne prise dans son ensemble et aux Etats individuels qui la composent sera-t-elle de convaincre les forces politiques et économiques des bienfaits sociaux de la stabilité économique et monétaire qui n'est pas opposée à la croissance, bien au contraire, alors qu'elle fournit le substratum solide qui préserve des flambées d'activité artificielle et éphémère.

Une telle politique ne sera acceptée que si elle ne se fait pas sur le dos d'une catégorie de citoyens. Les disciplines qu'elle impose engagent les pouvoirs publics autant que les entreprises privées, les salariés autant que les professions libres. Elle ne pourra réussir que si nous trouvons sur le plan mondial et européen des orientations concordantes. C'est pourquoi il me paraît tellement important que les Gouvernements ne tardent pas à promouvoir des politiques et des pratiques économiques concertées et que la réforme du système monétaire international soit poursuivie avec plus de zèle et de volonté d'aboutir. Cette réforme devra finalement dégager un pivot central, un étalon international à propos duquel se confronteront loyalement les performances économiques des différentes nations.

Un système de flottement généralisé des monnaies nationales n'aboutira pas à ce résultat. Au contraire, étant donné l'interdépendance des économies et leur perméabilité, il favorisera l'extension de l'inflation par l'expansion démesurée et par paliers successifs des liquidités internationales.

Vous ne m'en voudrez pas d'avoir placé cette cérémonie sous le signe de cet important problème mondial. Le caractère international de notre foire y invitait nécessairement.

Revenant sur nos préoccupations et nos aspirations nationales, dont le Ministre de l'Economie Nationale s'est fait l'interprète, je voudrais souligner le souci que nous devons avoir au cours des années à venir d'assurer un développement harmonieux des activités nationales. L'expansion spectaculaire de l'emploi et de la production au cours des dernières années a donné à l'économie luxembourgeoise des bases élar-

gies dans le domaine de l'industrie et des prestations de service. L'euphorie à laquelle induit cette performance ne doit pas nous faire oublier que dans la compétition internationale rien n'est jamais définitivement acquis.

Aussi faudra-t-il maintenir par des moyens appropriés, fiscaux et autres, un dynamisme adéquat au perfectionnement de l'équipement national, aussi bien dans nos entreprises privées de toute nature que dans le secteur public.

L'harmonie à établir ne doit d'ailleurs pas se limiter à assigner à chaque activité économique sa place et à concilier les activités économiques avec les autres aspirations humaines et culturelles d'un pays évolué et recherchant la qualité de la vie, elle doit se réfléchir aussi dans les systèmes de transfert et de répartition du revenu national.

Aussi la politique future sera-t-elle orientée essentiellement vers les grandes synthèses des aspirations parfois désordonnées qui se manifestent dans le corps social, harmonisation des législations et des systèmes de sécurité sociale marqués encore par leur origine ou leur évolution historiques, harmonisation des programmes d'équipement productif, culturel et social, harmonisation des systèmes d'enseignement et de promotion humaine.

C'est à partir d'une forte base économique, d'une structure et de méthodes financières solidement programmées, de relations sociales basées sur la confiance et l'information, que ces grandes tâches pourront être entreprises dans l'intérêt des générations présentes et futures.

J'exprime l'espoir que les bâtiments de la Foire, conçus avec goût et vision d'avenir, seront témoins, année par année, de la prospérité et du progrès sur tous les plans dans notre Grand-Duché, de l'entente et de l'union sur le plan de la Communauté Européenne.

**Discours de Monsieur Marcel Mart,  
Ministre de l'Economie Nationale**

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

C'est le privilège et en même temps un défi pour le Ministre de l'Economie Nationale de vous présenter chaque année, à l'occasion de l'inauguration de la Foire Internationale, le bulletin de santé de l'économie luxembourgeoise.

Cette année, où vient à terme une législature de plus de cinq ans, n'est pas comme les autres, car nous sommes pratiquement à la veille des élections et j'abuserai de votre attention et du prétoire qui m'est offert, en faisant valoir des considérations que d'aucuns pourraient qualifier de tendancieuses et inspirées essentiellement de préoccupations électorales.

Je résisterai donc à la tentation, assez forte je dois vous l'avouer, de parler et de raisonner en homme politique et j'essaierai de me remettre dans la peau de l'observateur plus neutre et de l'expert que j'ai

toujours prétendu être, par vocation et par nécessité professionnelle.

En abordant dans cet esprit l'analyse de la situation et de l'évolution prévisionnelle de l'économie luxembourgeoise, je ne vous cacherai pas que j'éprouve à la fois un sentiment d'optimisme mitigé pour le court terme et une impression d'inquiétude croissante au fur et à mesure que nous braquerons le projecteur sur le moyen terme.

L'année 1974, en effet, s'annonce plus favorable que nous l'avions osé admettre il y a quelques mois.

Vous savez que l'histoire économique d'après-guerre du Grand-Duché permet de dégager un cycle conjoncturel d'une durée de 4 à 5 ans environ, dont le ressort fondamental relève essentiellement du marché international de l'acier.

L'acier représente toujours quelque 60% de nos exportations et notre P.N.B. suit assez fidèlement les courbes du volume et des prix des produits sidérurgiques.

Le dernier cycle pluriannuel que nous avons vu évoluer complètement, avait débuté en 1968 avec une vigoureuse reprise qui a atteint son apogée en 1969 pour s'essouffler ensuite au cours de 1970, de sorte que l'année 1971 s'est caractérisée par une très faible croissance.

Une nouvelle reprise conjoncturelle s'est dessinée à partir du milieu de 1972 et a conduit au boom de 1973, année où tant le volume de la production que le niveau des prix étaient en flèche.

Au moment de la crise pétrolière, et à la suite des prévisions très pessimistes avancées par les organisations internationales, telles que l'OCDE et la CEE, nous avons un certain moment envisagé une stagnation de nos exportations d'acier et un taux de croissance zéro pour notre produit national en 1974.

Toutefois, dès février 1974 il est apparu, après la levée de l'embargo des pays exportateurs de pétrole, que les principales conséquences de la crise énergétique se situeraient dans les domaines des prix et de la balance des paiements.

Rien qu'à l'heure actuelle, les augmentations des prix des produits pétroliers, surtout à charge de l'industrie, coûteront à notre économie quelque 2 milliards de francs jusqu'à la fin de l'année.

Selon les indicateurs les plus récents et compte tenu plus particulièrement des carnets de commandes de nos principales industries exportatrices — acier, pneus, chimie et fabrications métalliques — nous pouvons escompter une évolution de la demande étrangère plus dynamique que nous l'avions prévue. L'accroissement de la production pourrait atteindre encore 5 à 7% en 1974, après une progression de 3,6% en 1973. Dans ces conditions, on peut tabler sur un taux de croissance en volume, donc déduction faite de l'érosion monétaire, de l'ordre de 3,5 à 4% pour l'année en cours.

Vous voyez que ces chiffres sont rassurants et contrastent avec les inquiétudes d'il y a trois mois seulement. Les exportations totales du Grand-Duché pourraient connaître en 1974 un accroissement de

5% en volume et de 18% en valeur, ce qui représente une évolution dépassant le trend pluriannuel.

Les revenus des ménages vont connaître à leur tour une expansion record. Les salaires et les traitements, qui représentent plus de 68% du revenu national, pourraient progresser à eux seuls de 8,5% en 1974, ce qui se traduirait par un revenu annuel moyen de 320 000 francs. Compte tenu de l'effet de l'échelle mobile, qui sera sans doute de l'ordre de 8 à 9%, la hausse nominale moyenne atteindra quelque 17% en l'espace d'une année.

Nous constatons du reste déjà le déferlement du pouvoir d'achat, à la fois à propos des recettes de la TVA que par rapport à certains indicateurs témoins, tels les achats des voitures automobiles, qui ont accusé, durant les trois premiers mois de 1974, un bond de 18,7% par rapport aux chiffres, déjà records et historiques — il faut le souligner — de la moyenne mensuelle de 1973.

Bien que nos prévisions tablent sur un ralentissement du rythme conjoncturel au dernier trimestre de l'année en cours, nos experts sont d'avis que l'année 1975 ne va pas nous plonger dans une décélération pareille à celle que nous avons connue en 1971.

Au contraire, malgré les incertitudes qui pèsent sur l'ensemble des secteurs industriels au-delà de l'année 1974, le pilier de notre économie, à savoir la sidérurgie, semble dans une position relativement privilégiée.

Selon les estimations de l'International Steel Institute, on pourra raisonnablement retenir l'hypothèse d'une pénurie mondiale de l'acier pendant les prochaines cinq années du fait que la mise en place de nouvelles capacités de production restera en retrait par rapport à une demande en explosion.

Dans ces conditions, me direz-vous, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, et il n'y a pas lieu de s'inquiéter, puisque les experts nous promettent des lendemains qui chantent.

Malheureusement, je me dois de diriger les jets d'une douche écossaise sur ce sentiment de sérénité à l'égard de l'avenir, car nous vivons dans un monde en évolution rapide et partout nous pouvons déceler des symptômes de désagrégation du commerce mondial.

Or, notre croissance indigène dépend avant tout du développement du commerce mondial, car chaque régression de nos exportations s'accompagne d'une détérioration des termes de l'échange, d'un recul de nos recettes fiscales et d'un ralentissement de nos revenus.

Quels sont maintenant les dangers qui se profilent à l'horizon pour nourrir les appréhensions les plus vives en ce qui concerne le développement du commerce mondial.

C'est tout d'abord la pénurie de matières premières et le formidable renchérissement de celles-ci pendant les derniers douze mois.

Jamais on n'a assisté à un mouvement de hausse aussi vertigineux des cours de pratiquement tous les produits de base; en moins d'un an les métaux non-ferreux ont augmenté de 96%, ceux du bois de

101%, ceux de l'acier de 83%, ceux du charbon de 70% et ceux du pétrole de 252%.

Les autres produits ne sont pas demeurés en reste, car les produits fourragères pour l'alimentation du bétail ont connu une hausse de 68%, ceux du blé de 88%, ceux du sucre de 75% et ceux des huiles comestibles de 117%.

Quant au papier dont le prix a non seulement augmenté en proportion des prix du bois, qui, nous venons de le constater, ont doublé, il commence à se faire rare. Les partis politiques viennent d'en faire l'expérience à leurs frais, car ils n'ont pas trouvé tout le papier nécessaire pour submerger encore au dernier moment leurs chers électeurs de tous les arguments et de toutes les répliques possibles et impossibles. Je ne puis m'empêcher de penser que de la sorte une série de bêtises ou de banalités n'ont pas été dites, de part et d'autre, et que, pour une fois, le consommateur n'a pas réellement souffert d'un phénomène de pénurie.

Nous avons connu des vagues d'achats de précaution de la part des ménagères qui tour à tour ont constitué des réserves privées de sucre, d'huile de table, d'aliments divers et des fois d'articles superflus ou fantaisistes.

On dirait que l'économie mondiale est subitement retombée à l'âge de la pénurie. La sécheresse et la mauvaise récolte d'arachides dans cinq pays africains n'ont pas seulement entraîné des goulots d'étranglement dans l'approvisionnement en huiles comestibles, mais il faut encore relever la décision concertée des pays en voie de développement, sur le plan mondial, selon laquelle il appartiendra à eux, et à eux seuls dorénavant, de fixer tant les qualités que les prix de leurs ressources naturelles qu'ils valoriseront et qu'ils mettront en vente, quitte que les nations industrielles doivent s'y plier si elles veulent encore bénéficier de fournitures.

Voilà la véritable signification de la récente résolution adoptée par la majorité des membres de l'ONU. Il s'agit là d'un événement historique et les conséquences extrêmement graves que le renchérissement considérable des produits pétroliers ont eues sur la balance des paiements de certains pays ne constituent qu'un prélude au bouleversement général qui pourrait se produire dans l'économie mondiale.

Un autre phénomène non moins brutal est celui de l'inflation qui a atteint des dimensions quasiment planétaires.

Je ne voudrais pas analyser ici en profondeur les causes de ce fléau de l'économie moderne, mais toujours est-il que certains experts estiment, non sans raison, que le tourbillon des prix et des salaires annonce l'avènement d'une société où le secteur des services, qui ne se prête pas aux améliorations incessantes de la productivité comme dans l'agriculture et dans l'industrie, est en voie de rattraper et de dépasser les autres secteurs du point de vue de l'emploi et partant, du point de vue de l'impact sur les prix de revient.

Si cette interprétation est exacte, alors le phénomène de l'inflation risque fort d'avoir un caractère

plus durable et il sera du devoir de tous les responsables politiques de mettre en place des mécanismes de nature à corriger les méfaits de l'inflation, et surtout propres à opérer une répartition plus équitable des sacrifices qu'elle exige jusqu'ici des différentes couches de la population. De là à parler de modèle, dit brésilien, et de la correction monétaire, il n'y a qu'un pas, mais dans le raisonnement qui est le mien en ce moment, il importe de signaler en priorité les dangers qui menacent notre pays du fait de l'inflation sur le plan du commerce extérieur.

Aussi bien à l'égard des conséquences du déséquilibre des balances de paiement, à la suite du coût très élevé du pétrole, que par rapport au phénomène universel de l'inflation, les pays industrialisés réagissent en ordre dispersé.

Même au sein de l'Europe des Neuf, où, soit dit en passant, le rythme de hausse annuelle des prix varie presque du simple au triple selon les pays, chacun déclare solennellement qu'il faut une action commune, mais tout le monde se contente en fait de parer au plus pressé grâce à des mesures purement nationales.

Qu'il s'agisse des parités fixes, de la politique de crédit, du contrôle des prix et des rémunérations, chacun pratique une politique de sauve-qui-peut et l'on en est à se demander si le Marché Commun est encore tellement commun. En effet, ce qui est en cause aujourd'hui, c'est l'existence même de l'union douanière, c'est-à-dire l'existence d'une situation de libre échange que l'on croyait définitivement assurée depuis 1968.

Cette résurgence d'égoïsmes nationaux, parce qu'elle est dangereusement contagieuse, ne saurait constituer un remède, tout le monde le sait, car chacun des pays européens ne pourra songer à se tirer d'affaire tout seul. Ainsi nous prêchons la sagesse aux autres sans nous gêner le moins du monde d'exporter d'une façon discrète nos difficultés et notamment le risque de chômage, vers nos voisins.

Ces réflexes de défense risquent de se généraliser en Europe. Si demain l'Allemagne ou un autre grand pays, s'engageait dans la même voie, tout l'édifice va craquer et nous allons nous retrouver dans les conditions désastreuses de l'enfer protectionniste et déflationniste des années trente, avec son cortège de fermetures d'entreprises et de récessions cruelles.

Vous voyez donc qu'il a suffi d'une forte hausse d'un seul produit énergétique, le pétrole, et d'une accélération de l'inflation, pour remettre en cause la solidarité européenne et notre prospérité collective.

Il en est de même sur le plan mondial, car les mêmes causes, c'est-à-dire les hausses des matières premières et l'inflation, ont fait voler en éclats la fameuse solidarité entre les pays en voie de développement et aujourd'hui le monde reste, plus que jamais, divisé entre les riches et les va-nu-pieds, entre ceux qui disposent de richesses naturelles et ceux qui n'en disposent pas, entre pays dont les peuples peuvent espérer de vivre des jours meilleurs et ceux dont les peuples sont voués au désespoir et à la révolte.

La notion d'intérêt commun semble se perdre et le monde paraît se fractionner au moment même où les

moyens de communication modernes relient les continents et où chacun peut vivre en direct l'agonie lente des tribus frappées de la sécheresse, la misère des enfants souffrant de la famine et le martyre des victimes des guerres civiles qui ne cessent de se répandre comme une gangrène.

Non, vraiment, ni notre civilisation chrétienne, ni la solidarité prolétarienne, ni les adeptes de Jésus ni ceux de Marx ne peuvent prétendre à la fierté, car le spectacle d'épouvante que nous livrons quotidiennement au petit écran à nos enfants sur l'organisation de notre monde les fera sûrement douter et de notre volonté et de notre capacité d'y apporter les transformations nécessaires.

Il n'est pas exclu que cette contestation pessimiste soit à la base du refus de bien des jeunes de s'intégrer dans notre société et donne à certains d'entre eux le semblant de motivation nécessaire pour s'évader grâce à la drogue.

En poussant plus loin l'analyse des bouleversements d'ordre économique qui se produisent actuellement sur le plan européen et mondial, on pourrait être amené à se poser la question si, en fin de compte, nous ne sommes pas plus malades de nos propres attitudes que des désordres matériels.

Nos attitudes comme tout ce qui touche aux sentiments et aux réflexes, semblent évoluer beaucoup trop lentement pour suivre le rythme effréné des transformations profondes que subit la civilisation technologique.

Ainsi, aux moindres signes de danger d'une récession ou de chômage, nous avons tendance à répondre par le réflexe des moutons apeurés, nous essayons de ressouder la solidarité au niveau de la plus petite cellule possible en recourant au protectionnisme, aux entraves aux échanges, alors que l'expérience économique nous a appris, que si tout le monde adopte les mêmes méthodes, le libre échange, qui est l'une des causes essentielles de la prospérité des peuples modernes, devient rapidement insupportable.

Un autre exemple d'attitude irrationnelle peut être constaté en relation avec la croissance. Les programmes de tous les partis politiques et de tous les syndicats visent une croissance continue, sélective, certes plus soucieuse de notre patrimoine naturel, bien sûr, mais croissance quand-même.

Or, l'imagination des mêmes gens qui ne cessent de réclamer des améliorations de leurs revenus, de meilleurs équipements, une atténuation de leurs charges de travail, des loisirs plus généreux, semble irrésistiblement captive du caractère un peu romantique de la croissance zéro, du retour aux charmes bucoliques d'un âge d'or qui, en fait, n'a jamais existé.

La crise de l'énergie aux Etats-Unis et la pénurie en produits pétroliers qui s'y est manifesté déjà avant l'embargo arabe, était largement due au refus de régions entières de voir de nouvelles raffineries s'y installer. Faute de capacités suffisantes pour suivre la demande, les firmes américaines ont commencé à combler leur déficit par des achats massifs sur les places de Rotterdam et d'Anvers et c'en était fini de

nos ristournes et de nos bas prix pour les distillats de chauffage bien avant la guerre du Kippur.

Une contradiction analogue est en train de se reproduire à l'heure actuelle. Nous savons fort bien — les Etats arabes ont été fort clairs à ce sujet — que nos disponibilités en essence et en gas-oil ne vont pas pouvoir suivre le rythme d'augmentation de la demande à laquelle nous sommes habitués, précisément parce que les pays producteurs connaissent les limites de leurs ressources et qu'ils entendent sauvegarder leur exploitation le plus longtemps possible.

Or, que voyons-nous ? La crise, dont on prétend à tort, je tiens à le souligner, qu'il s'agissait seulement d'une grande manœuvre spéculative, est bel et bien oubliée et l'année 1974 entrera très probablement dans notre histoire comme l'année de l'automobile.

Rien que pendant les trois premiers mois de l'année en cours, l'immatriculation de voitures particulières neuves a fait un bond de 18% par rapport au niveau, déjà record, de l'année passée; je l'ai dit tantôt.

Si nous continuons sur cette lancée, nous allons enregistrer une importation de quelque 17 000 voitures nouvelles cette année-ci, chiffre auquel il faudra ajouter environ 15 000 voitures d'occasion, si bien qu'en fin d'année près de 32 000 personnes, ou près d'un tiers des titulaires de permis de conduire dans notre pays, auront changé de véhicule. Bien qu'un peu en retrait, la situation dans les autres pays industrialisés n'est pas foncièrement différente.

Quelle magnifique préparation à la pénurie de produits pétroliers qui ne manquera pas de s'installer, mais alors pour de bon, d'ici quelques années, au dire d'experts sérieux et objectifs.

Le refus de changer de comportement, nous le constatons également en relation avec les cycles conjoncturels.

Dans les livres d'économie élémentaires nous avons tous pu apprendre que le jeu de l'offre et de la demande s'accompagne nécessairement de périodes d'ajustement, et du volume de production, et des prix, ceci tantôt vers le haut, tantôt vers le bas.

Or, nous sommes parvenus à corriger ce rythme cyclique, du moins en ce qui concerne la politique des revenus, car pour ces derniers on n'admet pas qu'ils puissent jamais descendre, on exige un progrès rectiligne vers le haut. Un tel développement, si souhaitable qu'il soit du point de vue social, ne restera pas sans conséquence sur nos structures.

En effet, sans nous rendre compte, nous sommes en train de créer un système d'économie mixte, où les résultats économiques des entreprises ne doivent plus être pris en compte pour la fixation des revenus, ceux-ci devant avoir un caractère stable et ajusté vers le haut. Il n'est dès lors pas surprenant de voir le seul secteur qui est encore victime du système cyclique, à savoir notre agriculture, s'élever contre l'effondrement des cours des produits et, partant, des revenus agricoles.

En fait, il n'existe aucune justification valable pourquoi les quelque 5000 entreprises agricoles qui tirent

encore le plus clair de leurs revenus de leur travail aux champs et dans les étables, ne profiteraient pas d'une amélioration continue de leurs rémunérations, à l'instar de tous les autres secteurs qui ont la chance de pouvoir répercuter les augmentations des charges salariales dépassant les accroissements de productivité sur les prix aux consommateurs.

Notre comportement qui se refuse aux conséquences d'un libéralisme classique, exige dès lors que la croissance soit continue, car nos peuples ont pris tellement l'habitude de l'amélioration permanente de leurs conditions de vie et de travail qu'ils accepteraient à la rigueur une période de stagnation, mais qu'ils s'élèveraient carrément contre une diminution de leur condition sociale. Notre société caractérisée par un très haut degré de liberté, est ainsi à la merci de la première grande récession économique, car il n'est pas exclu que les gens préfèrent changer de système plutôt que de modifier leur attitude.

Ici encore nous avons à faire à un défi dont la solution exige impérieusement la collaboration voire l'unification des politiques économiques sur le plan européen, puisqu'aucun pays, pris individuellement, ne saurait espérer garantir durablement ses ressortissants contre les aléas d'une récession.

Altesses Royales,  
Excellences.  
Mesdames, Messieurs,

En ce jour de liesse et de fierté, où nous inaugurons la magnifique nouvelle Foire Internationale de Luxembourg, je ne voudrais plus vous importuner avec des considérations philosophiques, voire désabusées.

Je vous demanderai, au contraire, de vous joindre à mes félicitations les plus vives à l'adresse du Conseil d'Administration, de la Direction, de l'équipe des architectes, des entreprises et de tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont contribué à faire naître cette Foire sur un plateau qui, il y a un an encore, n'était qu'un terrain vague.

Permettez-moi de présenter un hommage particulier à l'auteur spirituel du projet, au vieux loup qui n'a eu de cesse pour doter le Grand-Duché d'une Foire modèle, qui déjà fait l'objet de commentaires admiratifs de la part d'experts étrangers, à l'architecte Jemp Michels qui a failli payer de sa vie le couronnement de sa carrière au service d'un ouvrage d'infrastructure important de la vie économique de notre pays.

Que cette Foire est déjà promise à un succès certain, je puis vous en fournir la preuve, en vous annonçant qu'un groupe financier étranger important a décidé de faire construire un centre de congrès sur une surface de 17 000 mètres carrés, juste en face de la nouvelle Foire Internationale.

Le courage et l'esprit d'innovation l'emportent toujours.

Que ces deux qualités demeurent à tout jamais les caractéristiques majeures de la gestion de notre nouvelle Foire.

# Les Comités mixtes dans les entreprises du secteur privé

Dans sa séance du 3 avril 1974, la Chambre des Députés a adopté le projet de loi instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes. Nous reproduisons ci-après le texte résumé de cette loi du 6 mai 1974 et qui fut publiée au Mémorial A - N° 35 du 10 mai 1974.

## Champs d'application et composition des comités mixtes d'entreprise

Il sera constitué des comités mixtes d'entreprise dans toutes les entreprises industrielles, artisanales et commerciales du secteur privé établies sur le territoire luxembourgeois et y occupant habituellement cent-cinquante travailleurs salariés au moins au cours des trois dernières années.

Le comité mixte est composé paritairement par des représentants de l'employeur et de représentants du personnel.

Il est composé numériquement comme suit :

- dans les entreprises occupant habituellement moins de 500 salariés :  
6 membres titulaires — 6 membres suppléants;
- dans les entreprises occupant habituellement de 500 à 1000 salariés :  
8 membres titulaires — 8 membres suppléants;
- dans les entreprises occupant habituellement de 1001 à 1500 salariés :  
12 membres titulaires — 12 membres suppléants;
- dans les entreprises occupant habituellement de 1501 à 5000 salariés :  
14 membres titulaires — 14 membres suppléants;
- dans les entreprises occupant habituellement plus de 5000 salariés :  
16 membres titulaires — 16 membres suppléants.

Les membres du comité mixte d'entreprise seront désignés avant l'expiration du mois qui suit la fin des élections des délégations du personnel de l'entreprise.

Toutefois, en cas d'ouverture d'une entreprise, les membres du comité mixte seront désignés dans un délai de trois mois.

Les représentants de l'employeur sont désignés par le chef de l'entreprise suivant les modalités qui lui conviennent.

Les représentants du personnel seront élus par vote secret à l'urne, au scrutin de liste suivant les règles de la représentation proportionnelle par la ou les délégations d'entreprise parmi les travailleurs occupés dans l'entreprise.

Les délégations ouvrières et les délégations d'employés procéderont, s'il y a lieu, à la désignation de leurs délégués au comité mixte par voie de scrutins séparés.

Des conseillers, faisant partie ou non du personnel de l'entreprise pourront participer aux réunions du

comité mixte avec voix consultative lorsque la majorité absolue d'un groupe le demande, sans que leur nombre puisse excéder la moitié des représentants composant le groupe; ils seront désignés par les organisations d'employeurs ou par les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national.

Nul ne peut être membre effectif ou suppléant de deux entreprises poursuivant des activités et des objets de même nature.

Nul ne peut être conseiller du comité mixte d'une entreprise poursuivant des activités et des objets de même nature que l'entreprise dans laquelle il est occupé.

La répartition des sièges entre délégués ouvriers et délégués employés au comité mixte se fera au prorata de l'importance numérique respective des ouvriers et des employés occupés dans l'entreprise par rapport à l'effectif global du personnel de l'entreprise.

Lorsque l'une des catégories des salariés visés au paragraphe qui précède représente 10% au moins des effectifs globaux du personnel occupé dans l'entreprise assujettie, elle sera obligatoirement représentée au comité mixte par un délégué.

Peuvent faire partie du comité mixte d'entreprise les ressortissants luxembourgeois et les ressortissants des autres Etats membres des Communautés Européennes, sans discrimination de sexe ayant atteint l'âge de la majorité civile et contre lesquels il n'existe pas d'interdiction, en tout ou en partie, de l'exercice des droits énumérés à l'article 31 du code pénal.

En outre les représentants du personnel doivent travailler dans l'entreprise sans interruption depuis un an au moins.

## Attributions du comité mixte

Le comité mixte d'entreprise a compétence de décision en ce qui concerne :

1. l'introduction ou l'application d'installations techniques destinées à contrôler le comportement et les performances du travailleur à son poste de travail;
2. l'introduction ou la modification de mesures concernant la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que la prévention des maladies professionnelles;
3. l'établissement ou la modification des critères généraux concernant la sélection personnelle en cas d'embauchage, de promotion, de mutation et de licenciement des travailleurs;
5. l'établissement ou la modification du règlement intérieur ou du règlement d'atelier compte tenu, le cas échéant, des conventions collectives en vigueur;
6. l'octroi de récompenses aux travailleurs qui, par leurs initiatives ou propositions d'amélioration technique ont apporté à l'entreprise une collabo-

ration particulièrement utile, sans préjudice des lois et règlements régissant les brevets et inventions.

Le chef d'entreprise doit informer et consulter le comité mixte d'entreprise préalablement à toute décision importante ayant trait à la construction, la transformation ou l'extension des installations de production ou d'administration; ainsi qu'à l'introduction, l'amélioration, le renouvellement ou la transformation de l'équipement, des méthodes de travail et des procédés de production à l'exception des secrets de fabrication.

Il est tenu d'informer le comité mixte sur les incidences des mesures énumérées au paragraphe qui précède sur les conditions et l'environnement du travail.

En outre, le chef d'entreprise doit informer et consulter le comité mixte, une fois par an au moins, sur les besoins actuels et prévisibles en main-d'œuvre dans l'entreprise et sur les mesures notamment de formation, de perfectionnement et de rééducation professionnelle pouvant, le cas échéant, en résulter pour les travailleurs de l'entreprise.

Le comité mixte d'entreprise est obligatoirement informé et consulté au sujet de toute décision d'ordre économique ou financier pouvant avoir une incidence déterminante sur la structure de l'entreprise ou sur le niveau de l'emploi.

Il en est ainsi notamment des décisions concernant le volume de la production et des ventes, le programme et l'orientation de la production, la politique des investissements, les projets d'arrêt ou de transfert de l'entreprise ou de parties de l'entreprise, les projets de restriction ou d'extension de l'activité de l'entreprise, les projets de fusion d'entreprises et les projets de modification dans l'organisation de l'entreprise.

L'information et la consultation porteront obligatoirement sur les répercussions des mesures envisagées sur le volume et la structure des effectifs ainsi que sur les conditions d'emploi et de travail du personnel de l'entreprise; elles porteront en outre sur les mesures sociales notamment de formation et de rééducation professionnelle prises ou envisagées par le chef d'entreprise.

L'information et la consultation doivent être préalables en principe à la décision envisagée.

Il n'en est pas ainsi toutefois lorsqu'elles risquent d'entraver la gestion de l'entreprise ou d'une partie de l'entreprise ou de compromettre la réalisation d'une opération projetée. Dans ce cas, le chef d'entreprise devra donner au comité dans les trois jours toutes informations et explications nécessaires.

Le chef d'entreprise est tenu d'informer et de consulter le comité mixte par écrit, deux fois par an au moins, sur l'évolution économique et financière de l'entreprise.

A cet effet, il présente au comité mixte un rapport d'ensemble sur l'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires, les résultats globaux de la production et de l'exploitation, les commandes, l'évolution de la struc-

ture et du montant des rémunérations du personnel et les investissements réalisés.

Lorsque l'entreprise est constituée sous la forme d'une société par actions, la direction ou la gérance est tenue, en outre, de communiquer au comité mixte, avant leur présentation à l'assemblée générale des actionnaires, le compte des profits et pertes, le bilan annuel, le rapport des commissaires aux comptes, le cas échéant, le rapport du conseil d'administration ou de la gérance ainsi que tout autre document qui serait soumis à l'assemblée générale des actionnaires.

Le comité mixte surveille la gestion des œuvres sociales établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou de leur famille y compris les mesures visant à assurer ou à faciliter le logement des travailleurs.

A cet effet, il reçoit communication par le chef d'entreprise, une fois par an au moins, d'un compte rendu de gestion.

### Fonctionnement du comité mixte

Le comité mixte d'entreprise est présidé par le chef d'entreprise ou son délégué.

Le comité mixte désigne un secrétaire parmi les représentants du personnel au comité mixte.

Un secrétaire administratif désigné par le chef d'entreprise parmi le personnel de l'entreprise assiste le secrétaire du comité.

Le comité mixte d'entreprise se réunit sur convocation écrite du chef d'entreprise ou de son délégué.

Le chef d'entreprise ou son délégué doit convoquer le comité mixte une fois par trimestre au moins.

Il est tenu, en outre, de convoquer le comité mixte chaque fois qu'un quart au moins des représentants composant le comité mixte lui en adresse la demande par écrit.

Le chef d'entreprise ou son délégué et le secrétaire fixent conjointement l'ordre du jour et doivent le communiquer aux membres du comité mixte d'entreprise au moins cinq jours avant la réunion.

Les réunions du comité mixte d'entreprise se tiennent à huis clos pendant les heures de service.

### Délibérations du comité mixte

Les décisions et avis du comité mixte d'entreprise sont adoptés lorsqu'ils rallient la majorité absolue des voix du groupe des représentants de l'employeur et celle du groupe des représentants du personnel.

Le désaccord entre le groupe des représentants de l'employeur et celui des représentants du personnel pourra être soumis par un de ces groupes à la procédure de conciliation ou d'arbitrage prévue par les dispositions de l'arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945 ayant pour objet l'institution, les attributions et le fonctionnement d'un office national de conciliation.

Lorsque dans le cas d'une consultation, le groupe des représentants de l'employeur et celui des représentants du personnel émettent des avis séparés, ces avis sont obligatoirement portés à la connaissance du conseil d'administration ou, s'il y a lieu, du ou des

gérants. Dans tous les cas, le chef d'entreprise, le conseil d'administration ou le gérant sont tenus de rendre compte, en le motivant, de la suite donnée aux avis rendus par le comité mixte.

Les délibérations du comité mixte d'entreprise sont consignés dans un procès verbal de séance contre-signé par le président et le secrétaire du comité.

### Statut des membres du comité mixte

Les membres du comité mixte d'entreprise sont désignés pour une période de quatre ans; leur mandat est renouvelable.

Lorsqu'un membre titulaire cesse ses fonctions, il est remplacé par un membre suppléant.

Les membres du comité mixte d'entreprise et les conseillers sont tenus de garder le secret à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

Le temps passé par les membres titulaires et suppléants aux séances du comité mixte est rémunéré comme temps de travail. En aucun cas il ne pourra s'imputer sur la durée du congé annuel payé.

L'entreprise prend à charge les frais de séjour et les frais de déplacement exposés par les membres du comité mixte dans l'exercice de leur mandat.

L'employeur d'un conseiller est tenu de lui faciliter l'exercice de son mandat et de lui accorder les dispenses de service non rémunéré à cet effet. Il ne peut refuser ces dispenses de travail que lorsqu'elles sont de nature à entraver la marche normale de son entreprise.

Le licenciement d'un membre titulaire ou suppléant du comité mixte est obligatoirement soumis à l'assentiment du comité dont ils font partie.

Toutefois, en cas de faute grave, le chef d'entreprise a la faculté de prononcer la mise à pied immédiate de l'intéressé en attendant la décision définitive de la juridiction compétente en matière de contrat de louage de services.

### Représentation des salariés dans les sociétés anonymes

Tombe sous l'application des dispositions du présent chapitre toute entreprise ayant la forme de la société anonyme au sens de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, établies sur le territoire du Grand-Duché et y occupant habituellement mille travailleurs salariés au moins au cours des trois dernières années. Il en est de même des dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, établies sur le territoire du Grand-Duché et bénéficiant d'une participation financière d'au moins vingt-cinq pour cent d'une concession de l'Etat portant sur l'activité principale.

### Administration des sociétés anonymes

Les administrateurs des sociétés visées ci-dessus doivent être au nombre de neuf au moins.

Un tiers des administrateurs des sociétés doit représenter le personnel de l'entreprise.

Trois administrateurs au moins des sociétés doivent représenter le personnel de l'entreprise. Le conseil sera composé par un administrateur représentant le personnel par tranche de cent travailleurs occupés par l'entreprise sans que le nombre des administrateurs puisse excéder le tiers des administrateurs de la société.

Les administrateurs seront désignés par la ou les délégations d'entreprise par vote secret à l'urne, au scrutin de liste suivant les règles de la représentation proportionnelle parmi les travailleurs occupés dans l'entreprise.

La répartition de ces administrateurs entre ouvriers et employés se fera au prorata de l'importance numérique respective des ouvriers et des employés occupés dans l'entreprise par rapport à l'effectif global du personnel arrondies à l'unité immédiatement supérieure; en cas d'égalité du nombre des ouvriers et celui des employés, le sort décidera à défaut d'accord entre les délégations respectives. Les délégations ouvrières et les délégations d'employés procéderont, s'il y a lieu, par voie de scrutins séparés à la désignation des représentants du personnel.

Trois des administrateurs représentant le personnel des entreprises relevant du secteur de la sidérurgie seront désignés par les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national après consultation des parties signataires du ou des contrats collectifs applicables à l'entreprise; ils pourront être désignés en dehors du personnel occupé dans l'entreprise.

Leur répartition entre les organisations syndicales intéressées fera l'objet d'un accord préalable du conseil d'administration de la société assujettie et au directeur de l'inspection du travail.

Un salarié de la société ne peut être désigné administrateur représentant le personnel que si son contrat de travail est antérieur de deux années au moins à sa désignation et correspond à un emploi effectif; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail.

Les administrateurs seront désignés pour une période égale à celle de la durée du mandat des autres administrateurs; leur mandat est renouvelable.

Leur mandat prend fin en cas de décès, de renonciation volontaire, le cas échéant, de cessation de la relation de travail.

Il prend fin en outre par la rénovation issue soit des délégués du personnel, soit du ministre du travail dont ils tiennent leur mandat.

Lorsqu'un administrateur cesse ses fonctions, il est remplacé

- a) lorsqu'il a été élu par le candidat venant immédiatement à la suite des élus de sa liste;
- b) lorsqu'il a été désigné par les organisations syndicales les plus représentatives sur le plan national et à défaut de pareille désignation par le ministre du travail.

Le nouveau titulaire achèvera le mandat de celui qu'il remplace.

Les administrateurs sont responsables des fautes commises dans leur gestion conformément au droit

commun régissant la responsabilité des administrateurs.

Ils sont solidairement responsables avec les autres administrateurs conformément à la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.

Les administrateurs représentant le personnel ne peuvent être licenciés pendant la durée de leur mandat sans l'autorisation de la juridiction compétente en matière de contrat de louage de services. Toutefois, en cas de faute grave commise par l'administrateur dans l'exercice de ses activités professionnelles dans l'entreprise, le chef d'entreprise a la faculté de prononcer la mise à pied immédiate de l'intéressé en attendant la décision définitive.

Aucun des administrateurs ne peut faire partie de plus de deux conseils d'administration.

En aucun cas, toutefois, ils ne peuvent être administrateur simultanément de sociétés dont l'entreprise poursuit des activités et des objets de même nature.

Ils ne peuvent en outre être occupés par une autre entreprise exerçant des activités de même nature que l'entreprise assujettie.

#### Surveillance des sociétés anonymes

Les administrateurs des sociétés, y compris ceux représentant le personnel, désigneront, à l'unanimité, un commissaire-réviseur indépendant qui complètera

le nombre des commissaires prévus dans la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales. Il est désigné pour une période égale à celle de la durée du mandat des autres commissaires; son mandat est renouvelable.

#### Dispositions diverses

Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux entreprises et sociétés créées et fonctionnant sur la base d'un traité international ratifié par la loi.

L'inspection du travail et des mines est chargé de contrôler l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements d'exécution.

Les contestations résultant de l'application des dispositions de la présente loi sont soumises à la décision du directeur de l'inspection du travail et des mines. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat, Comité du Contentieux, statuant comme juge d'appel et au fond.

Dans la loi portant règlement légal du louage de service des employés privés est marquée la disposition suivante : Les délégués titulaires, de même que les suppléants sont renouvelés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de chaque quatrième année civile; les membres sortants sont rééligibles. — Les dispositions de la présente loi entreront en vigueur le premier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suivra celui de sa publication au Mémorial.

## L'Evolution du Parc automobile luxembourgeois

Au N° 3/1974 de son bulletin, le Service central de la statistique et des études économiques (STA-TEC) vient de publier une étude sur l'évolution du parc automobile luxembourgeois, dont nous reproduisons ci-après les parties essentielles.

#### Situation du parc au 1. 1. 1974

Au premier janvier 1974, le parc des véhicules automoteurs a atteint le chiffre de 147 752 unités. Les chiffres de 50 000 et de 100 000 véhicules avaient été atteints respectivement en 1957 et 1967.

Au cours de l'année 1973, le parc a augmenté de 9 799 unités, ce qui correspond à une croissance de 7,1%. Ce taux est légèrement inférieur à celui constaté en 1972 (+7,7%), mais se situe cependant nettement au-dessus de l'évolution des années antérieures.

Au premier janvier 1974, la composition du parc était la suivante :

Voitures particulières et commerciales	119 659	81,0%
Camions et camionnettes	10 009	6,8%
Tracteurs agricoles	9 785	6,6%
Motocyclettes	3 434	2,3%
Véhicules spéciaux (y compris autres véhicules agricoles)	4 185	2,8%
Autobus et autocars	680	0,5%
	<hr/>	
	147 752	100,0%

La part que représentent les voitures particulières et commerciales dans le parc global s'est encore accrue (81,0% contre 80,4% au premier janvier 1973).

Il est par ailleurs intéressant de présenter d'une façon schématique l'évolution des dernières années en indiquant les variations du parc à la fois en chiffres absolus et en pourcentage.

Spécification	Variations en chiffres absolus			Variations en pour-cent		
	1972/71	1973/72	1974/73	1972/71	1973/72	1974/73
Voitures particulières et commerciales . . . . .	7685	8854	8642	8,1	8,7	7,8
Camions et camionnettes . . . . .	143	598	740	1,7	6,9	8,0
Tracteurs agricoles . . . . .	-882	181	298	-8,1	1,9	3,1
Motocyclettes . . . . .	123	-79	-173	3,5	-2,1	-4,8
Véhicules spéciaux (y compris autres véhicules agricoles) . . . . .	185	236	232	5,2	6,3	12,6
Autobus et autocars . . . . .	8	25	60	1,4	4,2	9,7

A part les motocyclettes, toutes les catégories de véhicules ont connu une expansion notable. L'expansion des voitures particulières et commerciales est cependant en baisse d'un point par rapport à l'année précédente.

### Nouvelles immatriculations en 1973 et au début de 1974

En 1973, le nombre de véhicules neufs nouvellement immatriculés s'est chiffré à 18 195 unités, mar-

quant une progression de 7,0% par rapport à 1972 (1972/1 +8,8%). Les véhicules usagés nouvellement immatriculés ont représenté 1900 unités (+15,6%).

En ce qui concerne plus spécialement les voitures particulières et commerciales, le nombre de voitures nouvellement immatriculées en 1973 a encore sensiblement augmenté (+6,4%). L'expansion de ce marché s'est à peine infléchi.

Depuis 1960, la demande de voitures neuves et usagées a évolué comme suit.

Années	Demande globale	Demande additionnelle		Demande de remplacement	
	Voitures	Voitures	en % du total	Voitures	en % du total
1960 . . . . .	5 442	3 596	66,0	1 846	34,0
1961 . . . . .	6 149	4 539	73,8	1 610	26,2
1962 . . . . .	6 148	3 921	63,7	2 227	36,3
1963 . . . . .	6 650	4 187	62,9	2 463	37,1
1964 . . . . .	8 907	6 035	67,7	2 872	32,3
1965 . . . . .	8 850	5 962	67,3	2 888	32,7
1966 . . . . .	9 224	5 604	60,7	3 620	39,3
1967 . . . . .	8 895	5 457	61,5	3 438	38,5
1968 . . . . .	10 516	5 168	49,1	5 348	50,9
1969 . . . . .	11 738	6 821	58,1	4 917	41,9
1970 . . . . .	12 764	6 370	49,9	6 394	50,1
1971 . . . . .	14 987	7 685	51,3	7 302	48,7
1972 . . . . .	16 313	8 854	54,3	7 459	45,7
1973 . . . . .	17 453	8 642	49,5	8 811	50,5

L'accroissement du parc est l'effet d'une conjonction de la demande de remplacement et de la demande additionnelle. Alors qu'en raison de la croissance de l'effectif total, la demande de remplacement a tendance à augmenter peu à peu, la demande additionnelle perd en importance relative. Cette dernière n'a plus représenté que 49,5% en 1973. Ce freinage de la demande additionnelle a été certainement accentué par les incidences de la crise pétrolière au cours du dernier trimestre de 1973.

Les nouvelles immatriculations au cours des deux premiers mois de 1974 se sont fortement ressenties de la persistance des risques de pénurie de carburant. Il semble cependant qu'au cours des prochains mois cette tendance soit appelée à se renverser.

### Taux de variation en pour-cent par rapport à la période correspondante de l'année précédente (1974/73)

Catégories	Moyennes des mois comparés de janvier à mars
Voitures particulières . . . . .	+ 7,3
Voitures commerciales . . . . .	+ 4,8
Camions . . . . .	- 11,4
Camionnettes . . . . .	- 9,0
Tracteurs routiers . . . . .	+135,7

## La densité automobile

L'accroissement rapide et constant du nombre de véhicules a encore fait monter la densité automobile

qui pourtant avait atteint depuis 1966 le degré le plus élevé de la CEE.

### Densité de motorisation au 1. 1. 1974

Voitures	Véhicules	Ménages	Habitants	Voitures pour 1000 ménages	Voitures pour 1000 habitants	Véhicules pour 1000 habitants
119 659	147 752	114 050	353 000	1 049	339	419

Par rapport à la population active intérieure, l'évolution a été la suivante en ce qui concerne les voitures particulières et commerciales :

Années	Voitures	Population active intérieure	Voitures pour 1000 personnes actives
1948 . . .	5 286	135 139	39
1961 . . .	37 042	135 500	273
1968 . . .	72 827	138 800	525
1970 . . .	84 816	140 400	604
1971 . . .	94 478	143 900	657
1972 . . .	102 163	147 600	692
1973 . . .	111 017	151 400	733
1974 . . .	119 659	154 400	775

## La circulation

La circulation automobile devient de plus en plus dense, d'autant plus qu'aux véhicules indigènes s'a-

joute le flot considérable des véhicules qui transitent par notre pays. En conséquence, le problème des accidents de la circulation devient sans cesse plus pré-occupant.

### Accidents corporels de la circulation

Année	Nombre d'accidents corporels			Nombre de victimes						
				Victimes au total	Tués			Blessés		
	Total	Mortels	Non mortels		Total	sur place	Décédés plus tard	Total	Graves	Légers
1965 . . .	1747	75	1672	2677	83	36	47	2594	1085	1509
1966 . . .	1550	80	1470	2271	82	29	53	2189	900	1289
1967 . . .	1657	76	1581	2443	80	24	56	2363	922	1441
1968 . . .	1433	96	1337	2266	106	50	56	2160	970	1190
1969 . . .	1537	97	1440	2350	113	46	67	2237	945	1292
1970 . . .	1607	115	1492	2499	132	43	89	2367	1082	1285
1971 . . .	1602	76	1526	2469	86	18	68	2383	1061	1322
1972 . . .	1805	97	1708	2736	107	28	79	2629	1127	1502
1973 . . .	1794	92	1702	2928	108	41	67	2820	.....	.....

Le tableau statistique qui précède montre qu'à la suite de l'hécatombe enregistrée en 1970, une amélioration a pu être constatée au cours des années suivantes, notamment en ce qui concerne le nombre des tués.

On peut y voir l'incidence des actions entreprises par les pouvoirs publics en matière de prévention des accidents de la circulation.

Cependant les premiers résultats de l'année 1974 n'incitent plus guère à l'optimisme. Si l'évolution constatée au cours des 4 premiers mois de 1974 devait se maintenir jusqu'à la fin de l'année, il faudra compter avec un chiffre record de tués dépassant peut-être même les 150. On est donc bien obligé d'admettre, qu'en ce domaine, l'effet des mesures de prévention les mieux intentionnées a tendance à s'émousser au bout de quelques années.

# L'ARBED en 1973

L'assemblée générale ordinaire de l'ARBED s'est tenue le 26 avril 1974. Nous reproduisons ci-après les passages essentiels du rapport d'activités de l'ARBED en 1973 et qui fut publié à cette occasion.

## Productions

La production d'acier de l'ARBED en 1973 a suivi de près l'évolution générale de la sidérurgie communautaire. Avec un total de 5 309 000 t, elle a dépassé de 8,5% la production de 1972, contre une progression moyenne de 7,9% d'une année à l'autre pour l'ensemble de la sidérurgie de la Communauté des Neufs et de 8,6% pour la Communauté des Six.

Ce résultat a été supérieur de 7,1% à la production record établie en 1969 et qui avait atteint 4 960 000 t dans les usines luxembourgeoises.

Ce taux de croissance élevé a été obtenu grâce à une utilisation optimale des installations de production existantes et en dépit d'une politique d'investissement visant d'abord à une modernisation et une rationalisation des installations en place avant de poursuivre l'objectif futur d'un élargissement des capacités.

L'extraction de minerai a atteint 11 565 000 t en 1973, ce qui représente un accroissement assez faible de 2,8%. Les mines luxembourgeoises de l'ARBED sont intervenues dans ce total à raison de 27%, accusant un recul de 10,8% par rapport à l'année précédente.

En 1973, la production de fonte s'est élevée dans les hauts fourneaux luxembourgeois de l'ARBED à 4 536 000 t, en augmentation de 8,9% sur 1972.

Le tableau ci-après donne l'évolution de ces différentes productions au cours des trois dernières années :

Production	1971 t	1972 t	1973 t
Minerai	11 729 000	11 246 000	11 565 000
Fonte	4 062 000	4 167 000	4 536 000
Acier	4 685 000	4 892 000	5 309 000

Dans l'élaboration de l'acier brut, la part du procédé de conversion à l'oxygène pur dans la production totale s'est accrue à 46,7%, contre 42,4% en 1972. Il convient de souligner les bonnes performances réalisées par les quatre aciéries LD-AC de l'ARBED, y compris celle de Differdange, mise en route au milieu de l'année.

La production de laminés, y compris les 179 000 t produits par le laminoir de St-Ingbert, s'est élevée à 4 266 000 t, ce qui représente un accroissement de 6,7% sur l'année précédente.

La fabrication totale de produits de tréfilerie et de boulonnerie de la division ARBED - F & G Tréfileries Réunies, y compris les filiales directes et compte tenu de la production de 17 116 t de Roermond, est

restée stagnante en 1973 : elle s'est chiffrée à 569 000 t contre 552 000 t en 1972, l'excédent provenant exclusivement des tonnages produits à Roermond et qui ne figuraient pas encore dans les rapports précédents.

L'évolution des principaux produits ARBED au cours des trois dernières années est retracée dans le tableau suivant :

Produits	1971 t	1972 t	1973 t
Feuillards et larges plats	945 000*	1 038 000*	1 173 000*
Laminés marchands	857 000	834 000	938 000
Tôles	447 000	469 000	478 000
Fil machine	455 000*	455 000*	425 000*
Poutrelles à larges ailes	443 000	453 000	450 000
Profilés	266 000	312 000	278 000
Demi-produits	242 000*	278 000*	342 000*
Palplanches	91 000	146 000	169 000
Matériel de voie	84 000	14 000	13 000
Total laminés	3 830 000	3 999 000	4 266 000
Tréfilés			
(sans filiales directes)	254 000	282 000	277 000
Tubes	109 000	109 000	115 000
Pièces de forge	11 000	9 000	11 000

\* y compris les tonnages destinés à être transformés dans les usines de l'ARBED.

Il ressort de ce tableau que la production de laminés a augmenté d'une année à l'autre dans les secteurs des feuillards (+13,0%), des laminés marchands (+12,5%), des palplanches (+15,6%), des tôles (+1,9%), des demi-produits (+23,0%). De même, la production de tubes a augmenté de 5,5% et celle de pièces de forge de 22,2%.

En revanche, une régression a été enregistrée dans le domaine des profilés qui accusent un recul de 10,9%, non significatif d'ailleurs, puisque précédé d'une augmentation de 15,8% en 1972. Une baisse est encore intervenue dans le domaine du fil machine (-6,6%), à la suite de l'arrêt d'un vieux train de laminoir. La production de poutrelles est restée pratiquement égale.

## Expéditions

Tant du point de vue des tonnages que du point de vue des prix, la tenue du marché en 1973 a été meilleure à la grande exportation que dans l'Europe des Six ou des Neuf. Les changements suivants sont intervenus d'une année à l'autre dans les courants commerciaux de grande exportation de l'ARBED :

La part des exportations vers les Etats-Unis s'est réduite, passant de 7,5 à 4,1% des exportations totales, en raison notamment du niveau de prix peu satisfaisant sur ce marché. Vers les pays de l'Est, les livraisons se sont accrues à 2,9% du total, contre

1,5% en 1972. Quant aux pays en voie de développement, la part des expéditions est passée de 9 à 9,7% d'un total lui-même augmenté.

A l'intérieur de la CEE, 67,2% des livraisons de l'ARBED ont été expédiées vers les pays de l'ancienne Communauté des Six et 71,1% vers les pays de l'Europe des Neuf.

La production totale d'acier de la société et de celles dans lesquelles l'ARBED détient une participation déterminante s'est élevée en 1973 à 11,963 millions de t contre 11,077 millions de t en 1972, soit une progression de 8%. En 1971, cette production avait atteint 10,139 millions de t. Le volume total de la production de 1973 permet au groupe ARBED de maintenir sa position parmi les grandes sociétés sidérurgiques européennes.

### Approvisionnement et coûts de production

Pour ce qui est du minerai de fer, l'approvisionnement actuel est assuré par trois sources : les mines luxembourgeoises, les mines françaises et la grande importation.

L'évolution de la mise à contribution relative de ces trois provenances est actuellement imprévisible. Les principaux éléments d'appréciation, notamment les prix du coke et du minerai riche, sont en mouvement et obligent l'ARBED à conserver une grande souplesse de disposition.

Au cours des trois derniers exercices, l'évolution de la production minière de l'ARBED est la suivante :

Minerai de fer	1971	1972	1973
	(en 1000 t)		
Mines luxembourgeoises	3 824	3 500	3 124
Mines françaises	7 906	7 746	8 442
Total	11 730	11 246	11 566

L'approvisionnement de nos usines luxembourgeoises en minerai de fer a été assuré en moyenne à raison de 72,4% par des minettes lorraines, de 23,5% par des minettes luxembourgeoises et de 4,1% par des minerais riches, contre des taux respectifs de 69, 27,9 et 3,1% en 1972.

Les usines luxembourgeoises de l'ARBED ont été approvisionnées presque intégralement, c'est-à-dire à concurrence de 2,8 millions de t, par des livraisons en provenance de ses charbonnages allemands. Ce chiffre est resté pratiquement identique à celui de l'année précédente, en dépit de la production accrue de fonte, ce qui illustre les progrès réalisés dans la mise au mille de coke grâce aux nouvelles installations de préparation de la charge récemment mises en service.

Il convient toutefois de souligner que la politique d'autonomie pratiquée par l'ARBED en matière d'approvisionnement en coke met la société quelque peu à l'abri d'augmentations de prix excessives et de réductions éventuelles des livraisons. Il se confirme aujourd'hui que le maintien de l'Eschweiler Bergwerks-Verein au sein du groupe ARBED et l'acquisition du charbonnage Westfalen, à contre-courant de

toutes les autres sidérurgies, donnent un degré de sécurité supplémentaire dans ce domaine.

Par ailleurs, il faut noter qu'un nouveau régime d'aide en faveur du coke sidérurgique a été introduit pour une durée de six ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre et rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1973, en remplacement de l'ancien régime en vigueur depuis 1967. Cette subvention aura pour effet d'harmoniser les conditions d'approvisionnement en coke des différentes sidérurgies européennes, mais n'éliminera nullement la hausse généralisée de son coût. Toujours est-il que cette mesure atténuera d'une façon non négligeable les divergences des coûts du coke entre les producteurs sidérurgiques européens.

### Situation du personnel

Le personnel occupé dans les divisions luxembourgeoises de l'ARBED s'est accru en 1973 à 23 843 personnes, ouvriers et employés, contre un total de 23 336 à la fin de l'exercice précédent. Compte tenu des divisions étrangères, l'effectif global s'est chiffré à 27 891 personnes contre 27 493 un an plus tôt. Cette augmentation s'explique, d'une part, par l'introduction dans les statistiques des unités néerlandaises incorporées à la division des Tréfileries Réunies et, d'autre part, par l'accroissement des effectifs aux usines luxembourgeoises en raison de la forte production.

L'examen détaillé de l'évolution des effectifs au cours des trois dernières années donne l'image suivante :

Personnel (au 31. 12.)	1971	1972	1973
Mines luxembourgeoises	1 087	976	839
Mines françaises	1 575	1 501	1 478
Divisions sidérurgiques			
luxembourgeoises	22 392	22 361	23 004
Effectif total	30 902	27 493	27 891
dont : Ouvriers	26 170	23 169	23 532
Employés	4 732	4 324	4 359

Il ressort de ce tableau que les effectifs ont été en baisse une fois encore aux divisions des mines, notamment aux mines luxembourgeoises, où le recul se chiffre à 14% à la suite de la fermeture de certains sièges d'extraction. Il convient de souligner que ces mesures n'ont pas donné lieu à des licenciements.

L'exercice 1973 a été marqué une fois de plus par une très forte hausse des coûts salariaux. Le coût salarial moyen des divisions luxembourgeoises a enregistré une hausse de 11,3% dont 6,5% au titre de l'adaptation automatique à l'indice des prix à la consommation. Pour l'année précédente les chiffres respectifs étaient de 10,6% et de 5,7%. Quant au nombre d'heures de travail par ouvrier inscrit et par mois, il est revenu de 155,1 en 1971 à 151,2 en 1972 et à 150,3 en 1973.

Les charges salariales et sociales supportées en 1973 par l'ARBED au Luxembourg se sont élevées à 9,1 milliards de francs contre 8,2 milliards l'année précédente.

Malgré le niveau record de la production d'acier en 1973 et en dépit des progrès enregistrés dans le domaine de la productivité, les dépenses pour salaires et traitements par tonne produite ont connu une nouvelle augmentation.

En ce qui concerne la sécurité du travail, il convient de signaler qu'avec 77,7 le taux de fréquence des accidents au cours de l'année 1973 est le plus faible enregistré jusqu'à présent, et cela grâce aux efforts soutenus fournis dans toutes les usines. En comparaison avec les chiffres de l'année 1970 et des exercices précédents, on constate un recul compris entre 20 et 40%.

### Politique d'investissement

En 1973, les investissements de l'ARBED ont sensiblement augmenté pour atteindre le chiffre record de 3,187 milliards de francs, contre 2,520 milliards en 1972, soit une augmentation de 26,5%. Pour 1974, ce chiffre ne sera pas atteint étant donné que des dépenses pour un montant de 2,6 milliards sont actuellement prévues.

Sur le total de 3,187 milliards de francs, 2,678 milliards, soit près de 85%, ont été investis dans les divisions luxembourgeoises et 509 millions dans les divisions étrangères de l'ARBED.

Ces chiffres illustrent l'effort soutenu que la société s'impose en matière d'investissement. Toutefois, cet effort sera tout juste suffisant pour permettre aux usines de rester à jour avec le progrès technique, de façon à assurer une compétitivité future. Pour accroître les productions, le rythme des dépenses d'investissement devrait être fortement accéléré au cours des années à venir.

Dans le domaine des travaux neufs, les installations suivantes ont pu être achevées en 1973 :

à Esch-Belval :

Un ensemble important de transport et de préparation des minerais, comportant notamment l'adjonction d'une deuxième bande d'agglomération DL de 400 m<sup>2</sup> et d'une deuxième machine de reprise au bedding, ainsi que la construction d'une bande de transport combinée amenant, d'une part, le minerai des mines vers le bedding d'Esch-Belval et, d'autre part, les agglomérés d'Esch-Belval vers l'usine de Terre Rouge. Les deux chaînes d'agglomération ont une capacité de 22 000 t par jour, ce qui permet d'alimenter les hauts fourneaux d'Esch-Belval, de Terre Rouge, de Dudelange et, partiellement, de Differdange, où il existe une troisième bande d'agglomération. Le transport vers Dudelange est assuré par le réseau CFL et vers Differdange par la nouvelle liaison ferroviaire passant par le tunnel mis en service au début de 1974.

La rentabilité de ces installations, qui permettent à tous les hauts fourneaux de l'ARBED une marche presque exclusivement en agglomérés de haute qualité, s'est fait sentir dès le début de 1974.

à Differdange :

l'aciérie LD-AC, comportant un convertisseur amovible de 150 t; l'installation de découpage de poutrelles; l'équipement d'enfilage des palplanches;

à Esch-sur-Alzette :

le Centre de recherches;

à Esch-Schifflange :

l'installation de dégazage sous vide;

à Dudelange : l'incorporation d'une ligne d'inspection et de rebobinage dans la ligne existante de cisailage 44"; le quarto de laminage à froid transféré de St-Ingbert;

à Dommeldange :

le prolongement de la halle de la forge et la construction de fours de traitement thermique;

aux Mines françaises :

la mise en exploitation de la mine Serrouville; l'acquisition de deux mineurs continus;

à l'Administration centrale :

le second bâtiment administratif à Luxembourg;

à Gentbrugge :

le nouvel atelier de treillis soudés.

Parmi les installations en cours d'exécution, il convient de relever :

aux Mines françaises :

le troisième mineur continu; 100 berlines de 25 t;

aux Mines luxembourgeoises :

l'installation d'un culbuteur rotatif à Heinzenberg;

à Esch-Belval :

les botteleuses automatiques au train VIII; le décanteur-déshuileur pour les eaux de laminoir;

à Differdange :

le blooming Grey; la construction d'un parc à poutrelles; le bâtiment pour les bureaux de service;

à Esch-Schifflange :

l'agrandissement de la halle de coulée;

à Dudelange :

l'approvisionnement en oxygène pur et en azote; l'installation de granulation au HF IV;

à Dommeldange :

un tour à commande numérique; une fraiseuse à portique.

Ce n'est pourtant pas seulement dans le domaine des travaux neufs que de grands efforts ont été accomplis. La même évolution de l'activité novatrice de l'ARBED a pu être constatée dans le domaine de la recherche, tant en ce qui concerne l'élaboration de produits neufs que la mise au point d'améliorations de tous genres.

Au niveau du groupe, des opérations importantes ont été entreprises également dans le cadre des objectifs définis dans le rapport de 1972.

A cet égard, il faut signaler d'abord les modifications de structure opérées dans le secteur des tréfileries, en vue d'accroître la rentabilité de celles-ci grâce à une gestion plus centralisée. Ainsi, l'ARBED a acquis début 1974 la totalité des actions des trois sociétés FAN, à savoir FAN INTERNATIONAL à Dudelange-Bettembourg (Luxembourg), FAN LUXEM-

BOURG à Grembergen (Belgique) et FAN G.m.b.H. à Cologne (RFA). Par ailleurs, l'ARBED a porté de 35% à 100% sa participation dans la Bouwstaal Roermond N.V., qui a été intégrée dans la division des Tréfileries Réunies.

Dans le secteur métallurgique, l'ARBED s'est dé fait en cours d'exercice de sa participation minoritaire dans la société brésilienne Ferro Brasileiro S. A.

En vue de rationaliser son approvisionnement en produits réfractaires dolomitiques, l'ARBED a constitué en 1973, ensemble avec un partenaire allemand et sur une base paritaire, la société Refralux S. A., au capital de Flux 20 millions. Cette société assurera, dans l'enceinte de l'usine d'Esch-Belval, une fabrication importante de produits réfractaires pour les convertisseurs. Une partie de cette production pourra être cédée à des clients tiers.

Signalons également sous le titre « modifications de structures » la constitution de la société Intermoselle, fondée par la filiale de l'ARBED, les Ciments Luxembourgeois, ensemble avec un partenaire français et un partenaire allemand. Cette nouvelle unité de production de clinker doit permettre un abaissement notable des prix de revient de cette filiale.

En Belgique, la société de gestion Helchteren-Zolder-Houthalen est entrée en liquidation, ce qui permet la répartition en franchise d'impôt du produit de ses éléments d'actif.

Enfin, l'ARBED s'est dotée d'un organisme spécial d'études, dont le principal objet est de placer les plans de développement de ses divisions comme de ses principales participations dans un cadre stratégique cohérent englobant le groupe entier.

### Résultats de l'exercice

L'évolution favorable de la production et la hausse continue des prix de vente tout au long de l'exercice ont fait progresser le chiffre d'affaires à Flux 34,6 milliards, soit une augmentation de Flux 7,9 milliards ou 29,5% par rapport à 1972.

En dépit d'une forte progression des prix de revient, le cash-flow dégagé par la société a pu être notablement amélioré. Ainsi, après des amortissements de Flux 2 392 293 866, en augmentation de Flux 489 millions, les résultats industriels et revenus du portefeuille font ressortir un solde bénéficiaire de Flux 1 846 239 853.

Ce solde bénéficiaire, auquel vient s'ajouter un report à nouveau de Flux 20 553 034, permet à l'ARBED de disposer d'une somme de Flux 1 866 792 887.

Le dividende brut de l'exercice s'élèvera à 382,35294 francs par part sociale, soit 325 francs net après déduction de l'impôt luxembourgeois de 15% sur le revenu des capitaux.

## Nouvelles diverses

### Télégrammes de félicitations

A l'occasion de l'élection de Son Excellence Monsieur Valéry Giscard d'Estaing à la Présidence de la République Française le 19 mai 1974, des messages de félicitations lui ont été adressés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, par Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et par Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Nous reproduisons ci-après le texte du télégramme de remerciements que le Président élu de la République Française, Son Excellence Monsieur Valéry Giscard d'Estaing a envoyé à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Son Altesse Royale  
le Grand-Duc Jean de Luxembourg  
Luxembourg

« Les aimables félicitations et vœux que Votre Altesse Royale m'a adressés à l'occasion de mon élection à la Présidence de la République m'ont particulièrement touché. Croyez bien en acceptant mes vifs remerciements que je m'emploierai activement à développer les très amicales et anciennes relations qui unissent nos deux pays dans leur intérêt mutuel et

en faveur de la construction de l'Europe à laquelle le Luxembourg et la France sont très attachés. »

Valéry Giscard d'Estaing

Des messages de félicitations avaient également été adressés fin juin 1974 à l'occasion de la désignation de Son Excellence Monsieur Walter Scheel comme futur Président de la République Fédérale d'Allemagne et de Son Excellence Monsieur le Dr. Rudolf Kirchschläger à la présidence de la République Fédérale d'Autriche. Nous reproduisons ci-après le texte de cet échange de télégrammes :

An Seine Exzellenz den Herrn  
Bundesaußenminister Walter Scheel, Bonn

« Euerer Exzellenz sende ich meine herzlichsten Glückwünsche zur Wahl als zukünftiger Präsident der Bundesrepublik Deutschland. Ich verbinde hiermit meine besten Wünsche für Ihr persönliches Wohlergehen und für eine weiterhin fruchtbare Zusammenarbeit unserer beiden Länder in einem vereinten Europa. »

Jean  
Großherzog von Luxemburg

\* \*

Seine Königliche Hoheit  
Jean Großherzog von Luxemburg  
Herzog von Nassau, Prinz von Bourbon-Parma  
Luxemburg

« Für die Glückwünsche Eurer Königlichen Hoheit anlässlich meiner Wahl zum Präsidenten der Bundesrepublik Deutschland danke ich Ihnen sehr. Auch in meinem künftigen Amte wird mir ebenso wie Ihnen an dem weiterhin guten Einverständnis zwischen unseren beiden Ländern und an dem weiteren Aufbau der Europäischen Gemeinschaft besonders gelegen sein. »

Walter Scheel  
Bundesminister a. D.

\* \*

An seine Exzellenz  
Dr. Rudolf Kirchschläger  
Präsident der Bundesrepublik Österreich  
Wien

« Eurer Exzellenz sende ich in meinem Namen und im Namen meiner Mitbürger die herzlichsten Glückwünsche zur Wahl als Präsident der Bundesrepublik Österreich. »

Ich verbinde hiermit unsere besten Wünsche für Ihr persönliches Wohlergehen und für eine glückliche Zukunft Ihres Volkes, mit dem uns seit langem freundschaftliche Beziehungen und rege Zusammenarbeit verbinden. »

Jean  
Großherzog von Luxemburg

\* \*

Son Excellence  
Monsieur Dr. Rudolf Kirchschläger  
Président de la République Fédérale  
d'Autriche  
Hofburg - Wien

« Le Gouvernement luxembourgeois a appris avec un plaisir tout particulier que Votre Excellence accède à la haute mission de Président Fédéral de la République d'Autriche. »

En son nom et en mon nom personnel je vous adresse les félicitations les plus chaleureuses ainsi que les meilleurs vœux de réussite dans votre tâche si importante pour l'Autriche, pour l'Europe et le monde. »

Agréez, Monsieur le Président, en même temps que mon amical souvenir, l'assurance de ma plus haute considération. »

Gaston Thorn  
Ministre des Affaires Etrangères  
du Grand-Duché de Luxembourg

\* \*

Seine Königliche Hoheit  
Jean Großherzog von Luxemburg  
Herzog von Nassau, Prinz von Bourbon-Parma  
Luxemburg

« Eurer Königlichen Hoheit bringe ich meinen herzlichen Dank für die Glückwünsche anlässlich meiner

Wahl zum Bundespräsidenten zum Ausdruck. Gleichzeitig entbiete ich meine besten Wünsche für das persönliche Wohlergehen Eurer Königlichen Hoheit und das Wohl des eng befreundeten luxemburgischen Volkes. »

Dr. Rudolf Kirchschläger

### Télégrammes de condoléances

A l'occasion du décès de Monsieur *Franz Jonas*, Président Fédéral de la République d'Autriche, les télégrammes de condoléances suivants ont été envoyés le 25 avril 1974 à S. Exc. Monsieur Bruno Kreisky, Chancelier Fédéral, à S. Exc. Monsieur le Dr. Rudolf Kirchschläger, Ministre Fédéral des Affaires étrangères et à Monsieur Anton Benya, Président du Conseil National de la République d'Autriche :

S. Exc. Monsieur Bruno Kreisky  
Chancelier Fédéral, Vienne

« Apprenant avec beaucoup d'émotion le décès du Président Fédéral, mes compatriotes se joignent à moi pour adresser à Votre Excellence, au Gouvernement et au Peuple autrichien les plus vives condoléances à l'occasion du grand deuil qui vous frappe. Nous sommes conscients qu'avec la disparition du Président Jonas l'Autriche perd un Homme d'Etat particulièrement marquant et respecté bien au-delà des frontières de son pays. »

Jean

Grand-Duc de Luxembourg

\* \*

S. Exc. le Dr. Bruno Kreisky  
Chancelier Fédéral d'Autriche, Vienne

« A l'occasion du décès du Dr. h. c. Franz Jonas, Président Fédéral d'Autriche, j'ai à cœur d'exprimer au Gouvernement Fédéral d'Autriche les condoléances émues du Gouvernement luxembourgeois. Avec Monsieur Jonas disparaît un éminent Homme d'Etat européen qui fut un remarquable animateur de la coopération internationale et un défenseur des valeurs humaines. Je rends hommage à ses idées généreuses et à son respect scrupuleux du droit des nations autant que des êtres humains. Il continuera à vivre dans nos mémoires et dans l'œuvre de l'entente internationale à laquelle il a largement contribué. »

Pierre Werner, Ministre d'Etat  
Président du Gouvernement  
du Grand-Duché de Luxembourg

\* \*

S. Exc. M. le Dr. Rudolf Kirchschläger  
Ministre Fédéral des Affaires Etrangères  
Vienne

« C'est avec émotion que j'ai appris la nouvelle du décès du Dr. h. c. Franz Jonas, Président Fédéral de la République d'Autriche. Le peuple autrichien perd avec lui un Homme d'Etat dont le peuple luxembourgeois gardera fidèlement la mémoire. Je rends hommage à son respect du droit des nations et à son esprit si généreusement ouvert. Je vous prie de

bien vouloir exprimer à la famille du regretté disparu mes vives sympathies et mes sincères condoléances. »

Gaston Thorn  
Ministre des Affaires Etrangères  
du Grand-Duché de Luxembourg

\* \*

Herrn Anton Benya  
Präsident des Nationalrates  
der Bundesrepublik Österreich, Wien

« Die Kammer der Abgeordneten Luxemburgs hat mit Erschütterung Kenntnis genommen vom Tode des allgemein geschätzten Präsidenten der österreichischen Bundesrepublik Herrn Franz Jonas. Sie entbietet dem österreichischen Nationalrat — und durch diesen dem ganzen Volke — den Ausdruck ihrer herzlichsten Anteilnahme an der Nationalen Trauer und bittet, auch der Familie Jonas ihr wärmstes Beileid auszudrücken. »

Pierre Grégoire  
Präsident der Abgeordnetenversammlung

### Visites à Luxembourg

Monsieur *Joseph Walding*, Ministre du Commerce Extérieur de Nouvelle Zélande, qui a effectué une série de visites dans les capitales des Communautés européennes, fut en visite à Luxembourg le 4 avril 1974 où il a eu des entretiens politiques avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et avec Monsieur Camille Ney, Ministre de l'Agriculture.

Le 14 mai 1974, Son Excellence Monsieur *George Macovescu*, Ministre des Affaires étrangères de la République Socialiste de Roumanie, qui a visité plusieurs capitales européennes, séjourna à Luxembourg où le programme a prévu une audience chez Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais ainsi que des entretiens politiques avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères.

Le Ministre de l'Education de Grande-Bretagne, Rt Hon. *Reginald Prentice* a séjourné à Luxembourg les 6 et 7 juin 1974. Après avoir assisté au Conseil des Ministres de l'Education et des Sciences de la Communauté européenne au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, Monsieur Prentice a visité l'école européenne de Kirchberg et le centre omnisports à Diferdange, où il fut reçu par le député-maire de cette localité, Monsieur Joseph Hauptert.

Les membres du *Conseil parlementaire consultatif de Benelux* ont rendu visite au Luxembourg le 21 juin 1974 et se sont particulièrement intéressés pour la Moselle canalisée et le port de Mertert, où une séance de travail a réuni les parlementaires. Au cours de cette réunion ont notamment pris la parole M. Ferd. Kinnen, Directeur des Ponts et Chaussées, M.

Albert Raus, Directeur des Arbed et M. Joseph Reiles, Directeur du port de Mertert.

En début du mois de mai 1974, M<sup>me</sup> *Hortensia Allende*, veuve du Président du Chili, M. Salvador Allende, a rendu visite au Grand-Duché de Luxembourg, où elle a notamment eu une entrevue avec M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères. M<sup>me</sup> Allende était en outre l'hôte des municipalités des villes de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, de M. Cornelis Berkhouwer, Président du Parlement européen, du Comité Chili Libre et de l'Union des Femmes luxembourgeoises.

Du 17 au 21 juin 1974 eut lieu le traditionnel *voyage de presse Benelux*, organisé par le Secrétariat de l'Union économique, en collaboration avec les Services de Presse des trois pays de Benelux. Le thème du voyage de presse, auquel ont participé une trentaine de journalistes des trois pays, a été le suivant : « Les villes anciennes face au monde moderne ». Les journalistes ont visité successivement les villes de Bruxelles, Luxembourg et Amsterdam. Le programme à Luxembourg avait prévu pour le 19 mai notamment une réception à l'Hôtel de Ville par Madame le Bourgmestre Colette Flesch, suivie d'un exposé sur « Luxembourg, ville millénaire, ville moderne », ensuite un exposé sur l'urbanisation et l'aménagement du plateau de Kirchberg, la visite de la Ville de Luxembourg, du Centre européen de Kirchberg, du bâtiment Robert Schuman et de la Cour de Justice des Communautés européennes, ainsi qu'un dîner offert en l'honneur des journalistes de Benelux par l'administration communale de la Ville de Luxembourg et un déjeuner offert par le Service Information et Presse du Gouvernement.

Deux bateaux de guerre de la *marine nationale française*, « Le Dahlia » et le « Hisbiscus » étaient en rade à Remich du 2 au 4 mai 1974. Les commandants des bateaux, MM. Demaine et Desotto, ont été reçus par M. Robert Luc, Ambassadeur de France à Luxembourg, accompagné de plusieurs personnalités de la vie diplomatique et militaire. Relevons encore qu'une cérémonie de commémoration eut lieu au monument aux morts de la ville de Remich, où des gerbes furent déposées par M. Luc et M. Roux.

### Communautés Européennes

Aux mois d'avril et de juin 1974, le *Conseil des Communautés européennes* a tenu plusieurs sessions au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. La 282<sup>e</sup> session, sous la présidence de M. Walter Scheel, Ministre des Affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, et à laquelle assistait du côté luxembourgeois M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, fut consacrée aux points suivants : déclaration du Président du Conseil et du Président de la Commission, déclaration du Royaume-Uni, session extraordinaire des Nations Unies, renégociations G.A.T.T., relations avec les pays du bassin méditerranéen, négociations avec les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pouvoirs budgétaires de l'assemblée, mesures dans le secteur de l'énergie, accords

de coopération. La 283<sup>e</sup> session, sous la présidence de M. Joseph Ertl, Ministre de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne et à laquelle assistait du côté luxembourgeois M. Camille Ney, Ministre de l'Agriculture, fut consacrée aux points suivants : examen de certains marchés de viande, le capage de cigares, secteur des fourrages deshydratés, situation du marché viti-vinicole, secteur du sucre. La 284<sup>e</sup> session, sous la présidence de M. le Dr. Erhard Eppeler, Ministre de la Coopération économique de la R.F.A., et à laquelle assistait du côté luxembourgeois M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, fut consacrée au problème suivant : coopération au développement. La 287<sup>e</sup> session des ministres de l'agriculture traitait les points suivants : la viande bovine et porcine, les mesures italiennes, le secteur viti-vinicole, distorsions de concurrence, secteur des fruits et légumes, l'approvisionnement d'uranium enrichi. La 288<sup>e</sup> session des ministres des Affaires étrangères traitait les points suivants : déclaration de la délégation du Royaume-Uni, mesures italiennes en vue de rétablir sa balance des paiements, déclaration commune du Président du Conseil et de la Commission sur la situation de la Communauté, action internationale exceptionnelle en faveur de certains pays en voie de développement, Méditerranée, préférences généralisées, politique régionale, négociations avec les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique, pouvoirs budgétaires de l'Assemblée. La 289<sup>e</sup> session, sous la présidence de M. Hans Apel, Ministre des Finances de la R.F.A., et à laquelle assistait du côté luxembourgeois M. Pierre Werner, Ministre des Finances, fut consacrée aux points suivants : situation économique dans la Communauté, réforme du système monétaire international. La 290<sup>e</sup> session, sous la présidence de M. Helmut Rohde, Ministre de l'Education et des Sciences de la R.F.A., et à laquelle assistait du côté luxembourgeois M. Jean Dupong, Ministre de l'Education nationale, fut consacrée aux points suivants : Institut universitaire européen, coopération dans le domaine de l'éducation, reconnaissance mutuelle des diplômes. La 291<sup>e</sup> session, sous la présidence de M. Walter Arendt, Ministre du Travail et des Affaires sociales de la R.F.A. et à laquelle participait du côté luxembourgeois M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, fut consacrée aux points suivants : intervention du fonds social européen en faveur des travailleurs migrants, aides susceptibles de faire l'objet d'un concours du fonds social européen, comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail et l'action de l'organe permanent pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille, licenciements collectifs, défense du niveau de l'emploi et des revenus du travail, programme d'action communautaire et intervention du fonds social européen en faveur des handicapés, programme d'action sociale, sécurité sociale des travailleurs turcs. La 292<sup>e</sup> session des ministres de la coopération économique traitait les points suivants : participation de la Communauté à l'action internationale extraordinaire en faveur de certains pays en voie de développement, formes d'aide communautaire au développement, mise à la disposition de pays non associés de

ressources sur fonds communautaires. La 294<sup>e</sup> session des Ministres des Affaires étrangères traitait les problèmes suivants : pouvoirs budgétaires, Méditerranée, amélioration du fonctionnement des institutions, accords de coopération, Union européenne, action internationale extraordinaire en faveur de certains pays en voie de développement, négociations entre la C.E.E. et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, politique industrielle, préférences généralisées, aides en faveur des réfugiés palestiniens (UNRWA), politique régionale.

Monsieur *Pierre Werner*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, a assisté à la réunion que les Ministres des Finances des Communautés européennes ont tenue à Zeist aux Pays-Bas les 22 et 23 avril 1974.

Le *Parlement européen* a tenu deux sessions au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, à savoir du 3 au 5 avril et du 13 au 17 mai 1974.

Le *Centre de Calcul* des Communautés européennes, situé sur le plateau de Kirchberg à Luxembourg, fut inauguré officiellement le 21 mai 1974 en présence notamment de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, et de M. Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux publics. Dans son allocution, M. Albert Borschette, Membre de la Commission des Communautés européennes, exprima la reconnaissance de la Commission à M. Pierre Werner et au Gouvernement luxembourgeois des efforts entrepris pour doter le siège européen de Luxembourg de l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement des services de la Communauté. Après les discours de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et de M. François Beissel, Président de la Caisse de pension des employés privés, maître de l'ouvrage, un vin d'honneur termina l'inauguration du Centre de Calcul des Communautés européennes.

Lors de la 23<sup>e</sup> session plénière du comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe (C.E.P.C.), Monsieur *Alphonse Spielmann*, Avocat général et délégué du Procureur général d'Etat pour l'exécution des peines, a été élu membre du prédit comité.

Organisées par la Commission des Communautés européennes, les journées d'information «*Sidérurgie*» se sont déroulées les 2 et 3 avril 1974 à Luxembourg. A la séance académique de ces journées d'information ont notamment assisté Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Altiero Spinelli, Membre de la Commission des Communautés européennes. Le but de ces journées était la diffusion des connaissances acquises durant ces dix dernières années et de leurs applications. Ces journées ont servi à confronter les exigences et les possibilités d'application pratiques, conformément à l'état actuel des connaissances technologiques.

« L'intégration européenne et l'avenir des parlements en Europe » a été le thème d'un symposium organisé début mai 1974 par le *Parlement européen* au bâtiment Robert-Schuman au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Des représentants des neuf parlements nationaux de la Communauté européenne, les parlementaires européens et des experts en sciences politiques des neuf pays ont assisté à ce symposium dont la séance d'ouverture fut marquée par la présence de M. Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères et M. Scarascia Mugnozza, Membre de la Commission des Communautés européennes.

### Banque Européenne d'Investissement

Au cours des mois d'avril, de mai et de juin 1974, la Banque Européenne d'Investissement (*B. E. I.*) a conclu les prêts suivants : avec la Cassa per il Mezzogiorno deux prêts pour le financement de projets industriels dans le Mezzogiorno; avec la République de Turquie pour une usine de vaisselle en porcelaine; avec Agricultural Credit Corporation Limited (ACC), Dublin, pour l'agrandissement à Charleville (Rath Luirc) dans le Comté de Cork d'une usine de produits laitiers; deux prêts pour des projets énergétiques en Allemagne; avec Électricité de France pour le financement de la deuxième tranche de la centrale nucléaire de Bugey en cours de construction à Saint-Vulbas, sur le Rhône (département de l'Ain); avec North of Scotland Hydro-Electric Board pour le financement d'une centrale électrique de 1320 MW à Peterhead dans l'Aberdeenshire; avec la société Frederikshavn Vaerft A/S, pour la construction d'une nouvelle cale sèche dans le port de Frederikshavn, Jutland du Nord (Danemark); avec la République de Turquie pour la construction d'une usine intégrée de textiles de coton à Edirne; deux prêts avec la Régie du Chemin de Fer Abidjan-Niger (R.A.N.) pour la reconstruction d'une section de voie ferrée de 130 km et l'acquisition de cinq locomotives; avec la société « La Cotonnière Ivoirienne - COTIVO » pour la réalisation de la première tranche d'une usine de filature-tissage à Agboville en Côte-d'Ivoire; avec la société concessionnaire des autoroutes Paris-Est-Lorraine (APEL) S. A. pour le financement de la section Verdun-Metz de l'autoroute A 4 Paris - Metz; avec la société BASF AG, Ludwigshafen pour le financement d'un vaste complexe d'épuration des eaux usées qui réduira sensiblement la pollution du Rhin.

### Transports

La Conférence Européenne des *Ministres des Transports* (*C. E. M. T.*), qui groupe les 18 pays de l'Europe de l'Ouest, a tenu les 18, 19 et 20 juin 1974 à Vienne la 39<sup>e</sup> session de son Conseil des Ministres sous la présidence de Monsieur E. Lanc, Ministre des Transports de l'Autriche. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par M. Marcel Mart, Ministre des Transports et de l'Économie Nationale, M. René Logelin, Premier Conseiller de Gouvernement,

et M. François Bley, Inspecteur principal du Gouvernement.

I. Parmi les problèmes de la sécurité routière, qui constituent toujours un objet de préoccupation majeure pour la Conférence, celui de la limitation générale des vitesses en dehors des agglomérations a retenu plus particulièrement l'attention du Conseil.

Celui-ci a constaté que les limitations décrétées dans certains pays Membres avant la récente crise pétrolière et dans presque tous les pays Membres pendant la crise ont entraîné une diminution notable du nombre et de la gravité des accidents de la route. Après avoir rappelé que la liberté de chacun prend fin lorsqu'elle lèse les droits d'autrui, le Conseil a recommandé à tous les pays Membres :

- a) de considérer comme injustifié du point de vue de la sécurité le rétablissement de la liberté en matière de vitesse de circulation tant sur le réseau routier ordinaire que sur le réseau autoroutier;
- b) de juger donc nécessaire l'édition ou le maintien de mesures légales de limitation obligatoire de vitesse sur l'ensemble du réseau routier, y compris les auto-routes;
- c) de considérer, sans exclure des limites plus faibles, une limite supérieure à 100 km/h sur le réseau routier ordinaire comme inacceptable du point de vue de la sécurité, sauf lorsque des limites supérieures sont justifiées du fait des caractéristiques techniques ou des conditions particulières de certaines sections de routes;
- d) de charger le Comité des Suppléants de poursuivre ses études sur les limitations de vitesse sur les autoroutes et de lui proposer les bases d'une solution dans ce domaine pour la prochaine session du mois de décembre 1974.

Par ailleurs, le Conseil a fait des recommandations pour améliorer la sécurité des conducteurs de véhicules à deux roues et a chargé son Comité de la Sécurité Routière de prendre, ensemble avec la « Prévention Routière Internationale », les mesures nécessaires pour organiser prochainement une campagne en faveur de l'amélioration de la sécurité des enfants.

Enfin, la C. E. M. T. a édité une brochure avec le texte coordonné des deux Conventions de Vienne de 1968 sur la Circulation et la Signalisation Routières, des deux Accords de Genève de 1971 sur les mêmes matières ainsi que du Protocole Additionnel de 1973 sur les Marques Routières. Les pays Membres considèrent qu'en pratique ce texte coordonné, qui n'est pas un instrument juridique, servira de « Code Européen de la Route ».

II. Dans le domaine des transports routiers, le Conseil a examiné les conditions de fonctionnement du contingent multilatéral mis en vigueur par la C. E. M. T. le 1<sup>er</sup> janvier 1974. Certaines difficultés qui étaient apparues au départ, se résolvent peu à peu. En particulier, le Conseil a pu constater avec satisfaction que la République Fédérale d'Allemagne et l'Italie seront en mesure de participer au contingent multilatéral à une échéance très proche.

III. Dans le domaine des chemins de fer, le Conseil a pris connaissance d'un rapport sur le recours, par les entreprises ferroviaires, à d'autres techniques de transport. Il a procédé également à un échange de vues sur l'introduction de l'attelage automatique.

IV. Le Conseil a pris conscience de l'importance qu'il convient d'attacher à la mise en place progressive d'un réseau cohérent des grands axes de communications en Europe et a décidé de créer incontinent une procédure multilatérale d'échange d'informations sur les projets d'investissement d'intérêt européen. De plus, il a adopté dans ce contexte des propositions de révision du réseau de routes d'intérêt européen (réseau E).

V. Dans le domaine des transports combinés, le Conseil a adopté une résolution concernant l'accès au marché des transports par feroutage (transports internationaux au moyen des techniques rail-route). Il a invité les pays Membres à favoriser ce genre de transport et plus particulièrement à ne pas imposer de limitation quantitative aux camions affectés à de tels transports.

### Commémorations

La ville d'Ettelbruck a célébré le 30 juin 1974 en toute simplicité et dignité le *Remembrance Day* en l'honneur du Général Patton et des vaillants libérateurs du Grand-Duché. La veille, une cérémonie commémorative eut lieu au cimetière militaire américain de Hamm, où fut fleurie la tombe du grand libérateur. Les cérémonies du *Remembrance Day* débutèrent dans la matinée du 30 juin par une réception à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, suivie d'une messe commémorative et d'un dépôt de fleurs au Monument aux Morts par l'Ambassadeur des Etats-Unis M<sup>me</sup> le Dr. Ruth Farkas et par le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, M. Eugène Simon. La cérémonie commémorative eut lieu l'après-midi au pied du monument Patton, en présence de Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Force Publique, et de S. Exc. M<sup>me</sup> le Dr. Ruth Farkas. Alors que des avions à réaction survolèrent le monument, l'Ambassadeur des Etats-Unis, le Ministre Emile Krieps, le Bourgmestre Eugène Simon, et des représentants des armées américaine et luxembourgeoise déposèrent des fleurs devant la statue en bronze du Général Patton. Les festivités prirent fin dans les prés du « Deich » par un défilé de troupes et des démonstrations de parachutistes américains, par un concert donné par la 8th Infantry Division Band et par la traditionnelle « friendship-party ».

Le 30 mai 1974 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies commémoratives du « *Mémorial Day* » en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses. Leurs Altesses Royales furent accueillies à leur arrivée par S. Exc. M<sup>me</sup> le Dr. Ruth Lewis Farkas, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg. La cérémonie débuta par une invoca-

tion dite par Monseigneur Jules Jost, Aumônier de l'Armée luxembourgeoise, puis l'assistance entendit des allocutions de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg et de M. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur. Le docteur Emmanuel Bultz, Grand Rabbin de Luxembourg, dit ensuite des prières qui furent suivies d'une allocution prononcée par le Général John M. Mc Laughlin, Commandant TASCOM. Des gerbes furent ensuite déposées au pied du monument par Son Altesse Royale le Prince Charles, par des représentants du Gouvernement luxembourgeois, de la Ville de Luxembourg, de la section de Hamm, du Conseil d'Etat, de la Ville d'Ettelbruck, des syndicats chrétiens, du consistoire israélite, de l'American-Luxembourg Society, du comité d'études sur la bataille des Ardennes, de l'American Legion, des boy-scouts et girls américains, etc. Après le dépôt des fleurs, des salves d'honneur furent tirées par un détachement militaire américain. Le Major Samuel Holsinger dit une dernière prière, tandis que l'exécution de la Sonnerie aux Morts et des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique militaire, placée sous la direction du Major Pierre Nimax, clôtura cette émouvante cérémonie du *Mémorial Day*.

Les *Chambres professionnelles* du Grand-Duché de Luxembourg ont commémoré le 29 juin 1974 le 50<sup>e</sup> anniversaire de leur création par une brillante séance académique au Nouveau Théâtre à Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, Monsieur Raymond Vouel, Ministre des Finances, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, Monsieur Benny Berg, Ministre du Travail, des Secrétares d'Etat, MM. Albert Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss et de nombreuses personnalités de la vie politique, économique et sociale. Des discours furent successivement prononcés par Monsieur Emmanuel Tesch, Président de la Chambre de Commerce, Monsieur le Professeur Korinek de Vienne, M<sup>e</sup> Alex Bonn, Conseiller d'Etat, et Monsieur Paul Reef, Président de la Chambre des Employés privés. La séance académique était musicalement encadrée par l'orchestre de chambre de Luxembourg.

### Le Luxembourg à l'étranger

Le 23 avril 1974 (*St. George's Day*), *Son Altesse Royale le Grand-Duc* a été l'hôte d'honneur au dîner annuel de l'« Honourable Artillery Company » de Londres. En dehors des membres de cette prestigieuse association qui est présidée par le Général Sir Rodney Moore, le Prince Philip, Duc d'Edinburgh, et le Prince Michel de Kent y ont assisté avec d'autres personnalités de la vie publique, économique et culturelle britannique. A la fin du dîner qui a eu lieu à l'Armoury House à Londres, le Grand-Duc a prononcé l'allocution traditionnelle, comme l'avaient fait avant lui, les années précédentes, le Roi de Norvège, le Prince de Galles et le Premier Ministre Heath. Il a saisi cette occasion pour rappeler les liens anciens et multiples qui existent depuis toujours entre nos deux peuples.

En marge de la réunion de l'OTAN à Bruxelles, Monsieur *Gaston Thorn*, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a eu le 26 juin 1974 des entretiens sur la situation internationale avec le Président des États-Unis d'Amérique, Monsieur *Richard Nixon* ainsi qu'avec les Premiers Ministres du Royaume-Uni, du Danemark et du Portugal.

Lors de la réunion de Helsinki en mai 1974 de la Fondation Internationale Pénale et Pénitentiaire (F. I. P. P.), Monsieur *Henri Delvaux*, Procureur général d'Etat de Luxembourg, a été élu membre de la prédite Fondation. A l'heure actuelle, le Grand-Duché est représenté à la F. I. P. P. par MM. *Henri Delvaux*, Procureur général d'Etat, et *Alphonse Spielmann*, Avocat général.

### Réunions et congrès à Luxembourg

Le 12<sup>e</sup> Congrès Mondial de la Fédération Internationale des Journalistes (F. I. J.) s'est tenu à Luxembourg et à Trèves du 13 au 18 mai 1974. Le congrès fut ouvert par une séance académique en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de M. *Pierre Grégoire*, Président de la Chambre des Députés, de M. *Berkhouwer*, Président du Parlement européen, de M. *Scarascia-Mugnozza*, Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, de M. *Pierre Werner*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de nombreux ambassadeurs et représentants d'ambassades, de M. *Jean-Pierre Buchler*, Ministre des Travaux publics, de M. *Jacques Santer*, Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, de M<sup>me</sup> *Colette Flesch*, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de M. *Henri Delvaux*, Procureur général, de Mgr *Jean Hengen*, Evêque de Luxembourg, du Dr. *Emmanuel Bultz*, Grand Rabbin de Luxembourg, de représentants des services gouvernementaux, de l'administration des P. et T., de l'Office national du Tourisme, des syndicats, des directeurs et rédacteurs de la presse écrite et radiotélévisée, de plusieurs députés et des journalistes venus d'Argentine, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de la R. F. A., d'Israël, de Corée, de Norvège, des Pays-Bas, de Suède, de Suisse, de Tunisie, de Turquie, des U.S.A., du Zaïre, d'Italie et également du Grand-Duché de Luxembourg. Des discours furent successivement prononcés par M. *Karl Michanek*, Président de la F.I.J., M. *Robert Goebbels*, Président de l'Association luxembourgeoise des journalistes (A. L. J.), M. *Pierre Werner*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. *Carlo Scarascia-Mugnozza*, Vice-Président de la Commission des Communautés européennes. La séance académique fut encadrée par les chansons des chœurs de *Jean-Pierre Kemmer*. Le congrès mondial de la F.I.J. s'est notamment consacré aux problèmes suivants : « Conditions morales, sociales et économiques de la presse », « Pressions de la publicité », « Pressions et Concentrations », « Le journalisme et son impact sur la société africaine ». En marge des travaux du congrès, les participants furent les hôtes à dîner du Gouvernement luxembourgeois, de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, de la Commission des Communautés européennes et de la société AR-

BED. Les congressistes ont quitté le Grand-Duché le 15 mai à bord du bateau « Marie-Astrid » en direction de Trèves pour y continuer leurs travaux.

L'organisation européenne de la C. M. T. a tenu un congrès extraordinaire le 31 mai 1974 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg et qui fut consacré à la dissolution de la C. M. T., à la suite de l'adhésion de ses confédérations nationales à la Confédération européenne des Syndicats.

L'Institut International d'Etudes Bancaires (I. I. E. B.) a tenu sa 64<sup>e</sup> session les 17 et 18 mai 1974 à Luxembourg. La session fut notamment consacrée aux études suivantes : « The Motivation of the European Savers in the Present Economic and Social Environment » et « Les investissements étrangers directs aux Etats-Unis ». Monsieur *J. Leydenbach*, Président du Conseil d'administration et du Comité de gérance de la Banque Internationale à Luxembourg a ensuite donné un bref aperçu sur la place spéciale occupée par le Luxembourg dans le monde des finances. Le Dr. *A. Schaefer*, Président du Conseil d'administration de l'Union de banques suisses, a comparé finalement les buts que les fondateurs de l'Institut s'étaient tracés en 1951 avec les projets réalisés depuis lors.

Les 17 et 18 mai 1974 eut lieu à Luxembourg un colloque international, organisé par le Séminaire de Mathématique. L'allocation d'ouverture de ce colloque fut prononcée par Monsieur *Jacques Santer*, Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles, tandis que les travaux du congrès furent consacrés aux thèmes suivants : « Mathématisation et réalité », « Le 'statut ontologique' des mathématiques », « L'abstraction et l'intuition mathématique », « Mathematik und Realität bei Georg Cantor », « Les mathématiques et l'intelligible ».

La section belgo-luxembourgeoise de l'International Fiscal Association (I. F. A.) a organisé les 3 et 4 mai 1974, en collaboration avec l'Université internationale de sciences comparées de Luxembourg, des journées d'études fiscales au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Ce colloque fut surtout consacré à l'étude de certaines questions de droit fiscal, particulièrement aux Etats du Benelux. Les sujets portaient notamment sur la comparaison des trois conventions de double imposition conclues entre les Etats du Benelux, la procédure fiscale et sur les droits d'accises dans le Benelux. Le colloque fut clôturé par un dîner offert aux congressistes par Monsieur *Pierre Werner*, Ministre d'Etat et Ministre des Finances.

La Commission mixte gouvernementale franco-allemande-luxembourgeoise pour la coopération dans la région-frontière Lorraine - Sarre/Rhénanie-Palatinat - Luxembourg, a tenu sa 3<sup>e</sup> session à Luxembourg le 27 mai 1974 sous la présidence de M. *Charles Reichling*, Directeur des relations économiques internationales au Ministère des Affaires étrangères. La session fut notamment consacrée aux possibilités de relations cadencées par chemin de fer, prolongeant le

système Metrolor entre Sarrebruck et Metz, à l'aménagement de la vallée de la Sarre entre Sarrebruck et Sarreguemines, à l'élaboration d'une carte des structures socio-économiques des quatre régions-frontières, aux possibilités de coopération en matière d'enseignement et d'écologie, à l'évolution des problèmes soulevés par les frontaliers, au projet Europole pour une liaison interurbaine rapide entre les villes de Bruxelles, Luxembourg, Metz, Strasbourg et Genève et finalement à la nécessité d'une coopération étroite en matière d'aéroports régionaux.

Du 23 au 25 mai 1974 s'est déroulée à Luxembourg la 7<sup>e</sup> réunion annuelle des Agences nationales d'information pour la *conservation de la nature* dépendant du Conseil de l'Europe. Les principaux thèmes de cette réunion traitaient la campagne annuelle de propagande pour la conservation des sols, les publications régulières et spéciales et les réformes éventuelles concernant les activités du Centre. Les congressistes ont également visité le futur parc naturel frontalier de la Sûre, le parc naturel germano-luxembourgeois et furent notamment reçus par Madame Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et par Monsieur Robert Schaffner, Bourgmestre de la Ville d'Echternach.

La section luxembourgeoise de l'Association européenne des Enseignants (A. E. D. E.) avait organisé au début du mois d'avril 1974 des journées d'études à Luxembourg consacrées au thème principal suivant: « Problèmes pédagogiques et sociaux concernant les enfants des travailleurs migrants ». Relevons encore que Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Éducation nationale, a ouvert ces journées d'études auxquelles assistaient des congressistes belges, allemands, italiens, luxembourgeois, autrichiens et portugais.

Du 3 au 8 juin 1974 s'est déroulé à Lultzhausen le 5<sup>e</sup> stage international photographique pour jeunes et qui avait pour thème: « Internationale Freundschaft oder Photographie als ein Mittel des sich Naherkommens und der Volkerverstandigung ». Ce stage, rassemblant des participants venus de R.F.A., de France, des Pays-Bas, de Suisse et du Luxembourg, fut organisé par le Service national de la Jeunesse en collaboration avec la Commission Photo-Jeunesse de la Fédération luxembourgeoise des photographes amateurs.

Le 21 juin 1974 eut lieu à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Luxembourg un *forum des jeunes* dont le sujet a été le suivant: « En quoi consiste la santé mentale? Sommes-nous tous des inadaptés? » Cette table ronde fut présidée par l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, Madame le Dr. Ruth Lewis Farkas. Les représentants des différents mouvements politiques, des mouvements culturels, sportifs, des associations professionnelles, le responsable des maisons pour personnes handicapées, les ligues spécialisées, les représentants du Ministère de la Santé publique, les neuro-psychiatres ont assisté à cette table-ronde, animée par M. Jacques Navadic, directeur des nouvelles de Télé-Luxembourg.

## Economie

Au cours d'une séance tenue le 4 avril 1974, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, a procédé à l'installation du « Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises ». Ce comité a été instauré par règlement ministériel du 27 mars 1974 et a pour mission de donner son avis aux Ministères compétents sur les demandes de crédit à l'exportation, à moyen et à long terme, faisant appel à un concours de l'État, sous forme d'une bonification d'intérêts destinés à favoriser les conditions d'égalité de concurrence sur les marchés situés en dehors des États membres de la Communauté européenne.

Le Comité est composé de représentants du Ministre des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur, du Ministre des Finances, du Ministre de l'Économie Nationale, ainsi que du Comité du Ducroire, de la Chambre de Commerce et de la Fédération des Industriels luxembourgeois.

La moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé au 1<sup>er</sup> juin 1974 la cote d'échéance de 211,62 points. Partant, les taux actuels du salaire social minimum sont à adapter avec effet à cette même date à la cote d'application de 214,78 points.

1. Taux pour travailleurs adultes (à partir de l'âge de 18 ans accomplis). Le taux mensuel du salaire social minimum des travailleurs adultes est de 10 374,— fr. (4380,— fr. à la cote 100). En conséquence et en application des dispositions légales, le taux horaire du salaire social minimum des employés privés dont la durée légale de travail est de 40 heures par semaine, est de 60,— fr. Le taux horaire des ouvriers dont la durée légale du travail est de 44 heures par semaine, est de 54,60 fr. Pour les ouvriers, dont la durée normale du travail est inférieure à 44 heures, le taux horaire est fixé comme suit:

durée hebdomadaire normale du travail	taux horaire
43 heures	55,80 fr.
42 heures	57,— fr.
41 heures	58,60 fr.

2. Taux pour travailleurs adolescents (âgés de moins de 18 ans accomplis). Le salaire social minimum des travailleurs adolescents est fixé comme suit:

Age	Taux *	
	horaire	mensuel
17 ans accomplis	48,— fr.	8299,— fr.
16 ans accomplis	42,— fr.	7262,— fr.
15 ans accomplis	36,— fr.	6224,— fr.

d'une qualification professionnelle conforme aux dispositions de l'article 4 de la loi du 12 mars 1973, les taux précités du salaire social minimum sont à majorer de 2%. — 2. Pour les heures de travail pres-

\* Ces taux correspondent à la durée légale normale du travail de 40 heures applicables aux adolescents.

Remarques: 1. Pour les travailleurs justifiant

tées au-delà de la durée normale du travail résultant de la loi ou convenue entre parties, les taux horaires du salaire social minimum sont à majorer de 25% pour les ouvriers adultes, de 50% pour les employés privés adultes et de 100% pour les travailleurs adolescents.

### Sidérurgie

En juin 1974, la production d'acier de l'ARBED s'est élevée à 444 443 t contre 495 039 t en mai 1974, 426 287 t en juin 1973 et une moyenne mensuelle de 442 408 t pour l'ensemble de l'année dernière. La régression par rapport à mai 1974 s'explique du fait d'un nombre de jours ouvrables moins élevé qu'au cours du mois précédent. Au cours du premier semestre de 1974, la production d'acier s'est établie à 2 834 542 t contre 2 622 437 t pendant la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 8,1%. Dans ce total, la part des différents procédés de fabrication a été la suivante :

Procédés	1 <sup>er</sup> sem. 1974		1 <sup>er</sup> sem. 1973	
	en t	en %	en t	en %
Acier Thomas	1 083 409	38,2	1 481 005	56,4
Acier LD-AC	1 699 490	60,0	1 100 189	42,0
Acier électrique	51 643	1,8	41 243	1,6
Total	2 834 542	100,0	2 622 437	100,0

### Distinctions

A l'occasion de la Fête Nationale, Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, a remis au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc les distinctions

honorifiques suivantes à trois journalistes luxembourgeois : les insignes d'Officier de l'Ordre de Mérite à Monsieur *Robert Thill*, Président honoraire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes et à Monsieur *Jean Everard*, ancien Président du Fonds de Secours de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes et l'insigne de Chevalier de l'Ordre de Mérite à Monsieur *Paul Weitz*, Président honoraire de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes.

### Culture

L'« Académie européenne libre des Beaux-Arts » a présenté fin juin son programme d'été dont les points principaux sont les suivants : série de cours avec atelier de lithographie, sérigraphie, gravure, peinture, dessin, photographie. Deux nouveaux enseignements sont offerts aux étudiants : la sculpture et le cinéma, dont le thème essentiel porte sur le film trivial. La session d'études est inaugurée par une exposition groupant des artistes de douze pays d'Europe avec le concours des « Scouts et Guides adultes ».

Aux éditions du « Letzeburger Land » est paru un ouvrage de Monsieur *Paul Cerf* et intitulé « Longtemps j'aurai mémoire ». Ce livre est un document en même temps qu'un témoignage sur les juifs du Grand-Duché de Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale.

Monsieur *Henri Koch-Kent* vient de publier aux éditions Camille Hermann le livre intitulé : « Sie boten Trotz ». Cet ouvrage retrace l'histoire de la résistance armée des Luxembourgeois pendant la guerre de 1939—45.

## Nouvelles de la Cour

### Mois d'avril

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 3 avril annonce qu'à l'occasion du décès du Président de la République Française, la Cour grand-ducale prend le deuil jusqu'à samedi, le 6 avril 1974 inclus.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 4 avril annonce que Son Altesse Royale le Grand-Duc assistera au service solennel à l'intention de Monsieur Georges Pompidou, Président de la République, qui sera célébré samedi, le 6 avril 1974 à onze heures en la basilique métropolitaine de Notre-Dame de Paris.

### Mois de mai

Le 14 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Georges Macovescu, Ministre des Affaires Etrangères de la République Socialiste de Roumanie.

\* \*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jules A. Razafimbahiny, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Malgache.

Le 21 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Général-Major Datuk Mohammed Sany, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Malaysia.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Ildefonso Recalde, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Argentine.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur In Sang Song, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Corée.

\* \*

Le 27 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté la démission du Gouvernement, laquelle a été acceptée. En attendant la formation du nouveau Gouvernement, le Chef d'Etat a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

\* \*

Au cours de la journée du 28 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur le Président du Con-

## Mois de juin

Le 1<sup>er</sup> juin 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur Raymond Vouel, qui Lui a rendu compte de l'accomplissement de sa mission d'information, et Lui a présenté ses propositions, lesquelles ont été acceptées. A la suite de cette audience, le Grand-Duc a reçu Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, pour le charger de la formation du nouveau Gouvernement.

\* \*

Le 11 juin 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Suphot Phiansunthon qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume de Thaïlande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Raul Henrique Castro e Silva de Vincenzi qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérative du Brésil.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Sheka Hassan Kanu qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Sierra Leone.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Nguyen Phu Duc qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Viet-Nam.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour communique qu'après avoir pris connaissance du rapport que Lui a fait dans la soirée du 15 juin 1974 Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, chargé de la formation du Gouvernement, Son Altesse Royale le Grand-Duc a nommé Monsieur

seil d'Etat ainsi que Messieurs les Présidents des partis politiques, afin de les consulter en vue de la formation du nouveau Gouvernement.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 30 mai 1974 annonce qu'après avoir reçu en audience Monsieur Antoine Wehenkel, Président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, Son Altesse Royale le Grand-Duc a chargé Monsieur Raymond Vouel d'une mission d'information sur la possibilité de former une coalition gouvernementale entre les deux partis précités.

\* \*

Le 31 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur Raymond Vouel pour S'entretenir avec lui de la mission d'information qui lui a été confiée.

Gaston Thorn Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

\* \*

Le 18 juin 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté les Membres du nouveau Gouvernement, Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Marcel Mart, Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius, Bernard Berg, Ministres, Messieurs Albert Berchem, Guy Linstler, Maurice Thoss, Secrétaires d'Etat.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Henrique Ganteaume de Tovar, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Venezuela.

\* \*

Le 19 juin 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, ancien Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Jean-Pierre Buchler, Jean Dupong, Camille Ney, anciens Ministres, et Monsieur Jacques Santer, ancien Secrétaire d'Etat.

\* \*

Le 22 juin 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Adib Daoudy, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe Syrienne.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 24 juin communique qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

# Conseil de Gouvernement

## Réunions du mois d'avril

Au cours du mois d'avril, le Conseil de Gouvernement a tenu trois réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 5 avril, il a approuvé deux projets de règlements grand-ducaux concernant la composition et le fonctionnement du Comité Interministériel et du Conseil Supérieur prévus par la loi concernant l'Aménagement Général du Territoire. Les deux organismes seront mis en place incessamment.

Il a entendu un rapport de M. le Ministre de l'Energie sur l'approvisionnement du pays en combustibles liquides.

Le Conseil a approuvé la déclaration d'obligation générale d'un avenant au contrat collectif conclu pour le métier de peintre.

Finalement il a procédé à un nouvel échange de vues sur les revendications des chauffeurs d'autobus communaux et il a constaté qu'en l'état actuel de la législation une assimilation au régime salarial des CFL est exclue.

D'ailleurs une comparaison avec la situation auprès des CFL s'avère particulièrement difficile étant donné qu'auprès de la Société nationale, le statut, le recrutement et les conditions de travail sont différents de ce qu'ils sont dans le reste du secteur public. De plus, il ne faut pas oublier qu'entre les CFL et l'Etat ou les communes il existe des différences pour toutes les carrières et toutes les catégories de fonctionnaires et non pas seulement pour les agents de transport. Une assimilation de ceux-ci à leurs collègues des CFL devrait entraîner le reclassement de la plupart des autres fonctionnaires communaux, ce qui nécessiterait l'intervention du législateur.

Etant donné qu'une harmonisation plus poussée des traitements de tous les secteurs de la fonction publique constitue un problème d'envergure qui dépasse la revendication actuelle du seul groupe des chauffeurs, une décision y relative ne pourra plus intervenir au cours de la présente législature et doit être réservée au Gouvernement qui sortira des prochaines élections.

Au cours de la réunion du 11 avril, il a procédé à un échange de vues sur les travaux de la Commission de la Chambre des Députés, instituée pour étudier si certaines dispositions de la Constitution pourront faire l'objet d'une éventuelle révision.

En exécution de la loi sur les marchés publics, il a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant institution d'un cahier général des charges applicables aux marchés publics de travaux et de fournitures pour compte de l'Etat.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant la modernisation des exploitations agricoles. Ce projet prévoit l'allocation d'un certain nombre d'aides financières se situant dans le cadre de la loi d'orientation agricole et d'une directive CEE concernant la même matière.

Il a marqué son accord avec une convention par laquelle l'Etat assume le remboursement d'un emprunt de 40 millions contracté par la Ligue HMC afin d'assurer la construction d'ateliers protégés à Cap.

Finalement le Ministre des Travaux Publics a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux de grande voirie (autoroutes et boulevard de contournement).

Au cours de la réunion du 26 avril, le Ministre des Finances a fait rapport sur les résultats de la réunion officielle des Ministres des Finances de la CEE qui s'est tenue récemment à Zeist. Il a exprimé sa satisfaction sur l'esprit constructif dans lequel ces pourparlers se sont déroulés.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant assimilation du personnel de la Chambre de Travail au régime des employés de l'Etat.

Ensuite le Conseil a approuvé deux projets de règlements grand-ducaux portant approbation des plans des parcelles et des listes de propriétaires en vue de la construction de la nouvelle route d'Arlon, tronçon Strassen-Capellen, ainsi que de l'autoroute du Nord, tronçon Colmar-Ettelbruck.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la poursuite des travaux de la Société pour l'étude de l'implantation éventuelle d'un réacteur nucléaire au Grand-Duché.

En application des dispositions de la réglementation afférente en matière de santé publique, le Gouvernement a chargé un groupe interministériel de suivre l'application de l'accord intervenu avec la société allemande R.W.E. à savoir que toute autorisation partielle ou générale devra répondre aux dispositions les plus élaborées en matière de sécurité.

Le groupe interministériel en question, qui agira sous l'initiative du Ministre de la Santé Publique, comprendra des représentants du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Viticulture et du membre du Gouvernement ayant dans ses attributions la protection de l'environnement. Le groupe interministériel s'entourera de tous avis d'experts indépendants et neutres, jugés utiles pour examiner et juger les dossiers en matière de normes de sécurité et d'incidence sur l'environnement qui seront soumis aux instances législatives auxquelles il appartiendra de prendre la décision finale.

## Réunions du mois de mai

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à deux reprises au cours du mois de mai sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 3 mai, il a procédé à un échange de vues approfondi des problèmes que soulève l'immigration de main-d'œuvre étrangère. Il a passé en revue les doléances des travailleurs immigrés et les difficultés d'intégration dans la société luxembourgeoise avec lesquelles ils sont confrontés. Le Conseil s'est rendu compte de la complexité du problème qui exige une action concertée et un esprit de compréhension de la part de toutes les instances touchées par la présence des immigrés, leur vie quotidienne et leur travail. Pour ce qui est des problèmes sociaux et humains, le Conseil a décidé le recrutement d'un certain nombre d'auxiliaires sociaux appelés à assister les familles immigrées à propos de leur établissement et des contacts journaliers avec le public et les administrations. D'autre part le Gouvernement continuera sa politique de création de foyers tout en mettant à l'étude la réalisation de projets immobiliers en faveur des familles. Le Gouvernement est convaincu qu'avec l'appui du public et des administrations il sera possible d'accélérer le processus d'intégration.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement sur les pensions des agents des CFL.

Il a discuté un avant-projet de règlement grand-ducal portant modification des dispositions réglementaires concernant le personnel supérieur de l'Office des Assurances Sociales.

Finalement, le Conseil a pris connaissance de l'accord intervenu entre le Ministre de l'Economie Nationale et la Fédération des patrons-bouchers tendant à une action concertée de baisse sur les prix de vente à la consommation de la viande de porc.

Au cours de la réunion du 17 mai, il a délibéré sur les divers projets concernant la réglementation de l'accès à certaines professions :

1° Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 juin 1969 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier. La réforme porte sur les années de stage dans cette profession.

2° Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions de nomination du personnel des carrières inférieures de l'administration des Eaux et Forêts.

3° Il a approuvé le projet de règlement grand-ducal déterminant les conditions d'admission au stage, de nomination et d'avancement du personnel des cadres de l'administration des Ponts & Chaussées.

4° Le Conseil a approuvé un avant-projet de règlement grand-ducal portant modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'Office des Assurances Sociales.

5° Le Conseil a procédé en outre aux nominations des membres du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire.

Le Conseil a entendu un rapport du Ministre de la Fonction Publique sur les travaux préparatoires au sujet de la modalité et des conditions à définir pour introduire la carrière ouverte de l'expéditionnaire et du rédacteur administratifs et techniques.

Après que les membres du Collège Echevinal de la Ville de Luxembourg s'étaient joints au Conseil, celui-ci a arrêté avec les représentants de la Ville de Luxembourg les contributions financières de l'Etat aux frais de premier établissement du Centre Hospitalier de la route d'Arlon et du nouveau Conservatoire de Musique qui sera érigé aux abords de l'Athénée et du Lycée Michel-Rodange. Les deux parties ont fait le point également sur l'état d'avancement des projets de la Ville concernant le problème de la circulation et des parkings à construire au centre de la Ville. L'échange de vues a porté notamment sur un parking à établir au bd Roosevelt.

## Réunions du mois de juin

Au cours du mois de juin, le Conseil de Gouvernement a tenu une séance de travail sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 28 juin, le Conseil a procédé, après avoir entendu un exposé de Monsieur le Président du Gouvernement, à un échange de vues sur divers aspects de la déclaration gouvernementale.

Il a examiné la liste des projets de loi soumis à la Chambre des Députés et au Conseil d'Etat et il a

établi une nouvelle liste des projets à évacuer prioritairement par la Chambre au cours des mois à venir.

Le Conseil a approuvé deux projets de règlements grand-ducaux se rapportant

1. à la réglementation de l'examen médical d'aptitude au travail des adolescents (examen avant l'embauche et examens de contrôle périodiques après l'entrée en service, jusqu'à l'âge de 21 ans accomplis);
2. à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, ce projet a pour objet d'éliminer les

dernières lacunes quant à la non-discrimination des femmes en matière de rémunération.

Il a approuvé ensuite un projet de loi prorogeant pour une nouvelle période de 6 mois le taux réduit de la TVA applicable aux livraisons et aux importations de café et succédants de café. Ce projet sera engagé incessamment dans la procédure législative pour

qu'il puisse être voté à la Chambre des Députés avant la fin du mois de juillet.

Finalement, le Conseil a réexaminé l'ordonnance grand-ducale du 31 janvier 1970 concernant les délégations de signature par le Gouvernement et a décidé de relever les montants maximums jusqu'à concurrence desquels ces délégations peuvent être accordées.

## Mémorial

### Mois d'avril

#### Ministère d'Etat

La loi du 29 mars 1974 crée un centre informatique de l'Etat. (page 444)

Un règlement grand-ducal du 29 mars 1974 complète le règlement grand-ducal du 18 décembre 1972 sur les frais de route et de séjour ainsi que sur les indemnités de déménagement des fonctionnaires et employés de l'Etat. (page 481)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du comité interministériel de l'aménagement du territoire. (page 568)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil supérieur de l'aménagement du territoire. (page 569)

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1974 concerne le recrutement et le stage du personnel de la carrière supérieure du centre informatique de l'Etat. (page 573)

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1974 fixe les conditions d'admission, de nomination et de promotion des fonctionnaires de la carrière inférieure de l'expéditionnaire-informaticien de la carrière moyenne de l'informaticien diplômé. (page 575)

#### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 26 mars 1974 porte approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant diverses modalités de l'assurance pension des travailleurs frontaliers, signée à Bruxelles le 10 juillet 1973. (page 419)

La loi du 4 avril 1974 porte approbation de l'Avenant entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Française au Traité des Limites, signé entre les Pays-Bas et la France le 28 mars 1820, passé à Paris le 11 mai 1973. (page 482)

#### Ministère de l'Agriculture

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 modifie le règlement grand-ducal du 24 juillet 1973 concernant l'application au Grand-Duché de Luxembourg du règlement N° 120/67/CEE portant organisation commune des marchés dans le secteur des céréales. (page 562)

Un règlement ministériel du 23 avril 1974 porte abrogation du règlement ministériel du 18 mars 1974 concernant l'importation de bétail vivant et de viande bovine, porcine et ovine en provenance de la France. (page 571)

#### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 29 mars 1974 concerne le Conseil supérieur exerçant des fonctions consultatives auprès du Service central de la statistique et des études économiques. (page 512)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1974 concerne les prix de vente maxima du lait de consommation, de la crème fraîche et du beurre. (page 571)

#### Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 8 mars 1974 porte réglementation de la procédure électorale pour les conseils d'éducation auprès des lycées. (page 398)

#### Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

La loi du 17 avril 1974 concerne les allocations de naissance. (page 505)

La loi du 17 avril 1974 porte modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité. (page 507)

#### Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 8 mars 1974 porte fixation pour l'exercice budgétaire 1973 du taux des

contributions de l'Etat et des communes à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturelle. (page 400)

Un règlement grand-ducal du 5 avril 1974 concerne la tenue de service du personnel de l'administration des douanes. (page 500)

La loi du 6 avril 1974 autorise la vente de gré à gré d'un labour dépendant du domaine curial de Grevenmacher. (page 504)

La loi du 6 avril 1974 autorise la cession de gré à gré du droit de superficie portant sur un terrain domanial sis à Luxembourg. (page 505)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 détermine les conditions de nomination et de promotion à la fonction de chef de brigade principal de la carrière de cantonnier de l'administration du cadastre et de la topographie. (page 514)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1974 porte application a) de la directive CEE du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de liquides autres que l'eau; b) de la directive CEE du 12 octobre 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions complémentaires pour compteurs de liquides autres que l'eau. (page 520)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1974 porte application de la directive CEE du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de volume de gaz. (page 530)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1974 porte application de la directive CEE du 12 octobre 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au mesurage de la masse à l'hectolitre des céréales. (page 544)

Un règlement grand-ducal du 12 mars 1974 porte application de la directive CEE du 12 octobre 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux. (page 551)

### **Ministère de la Fonction Publique**

La loi du 22 avril 1974 concerne les emplois des carrières moyennes du rédacteur et du technicien diplômé dans les administrations de l'Etat. (page 513)

### **Ministère de l'Intérieur**

Un règlement grand-ducal du 15 mars 1974 modifie celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il a été modifié par la suite. (page 422)

Un règlement grand-ducal du 29 mars 1974 modifie celui du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonc-

tionnaires de l'Etat, tel qu'il a été modifié par la suite. (page 499)

### **Ministère de la Justice**

Un règlement grand-ducal du 21 mars 1974 concerne les droits et émoluments alloués aux avoués et aux avocats. (page 401)

La loi du 7 février 1974 a pour objet de modifier la législation concernant le recouvrement des créances par voie d'ordonnance de paiement et de l'incorporer dans le code de procédure civile. (page 496)

### **Ministère de la Santé Publique**

Un règlement grand-ducal du 19 février 1974 porte exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (page 462)

Un règlement grand-ducal du 4 mars 1974 concerne certaines substances toxiques. (page 465)

Un règlement ministériel du 6 mars 1974 établit le modèle du registre spécial prévu par l'article 5 du règlement grand-ducal du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (page 466)

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1974 concerne certaines substances psychotropes. (page 468)

Un règlement grand-ducal du 26 mars 1974 établit la liste des stupéfiants. (page 470)

Un règlement ministériel du 2 avril 1974 établit le modèle du bon de commande prévu par l'article 2 du règlement grand-ducal du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (page 474)

Un règlement ministériel du 2 avril 1974 établit le modèle du carnet à souches et son mode d'obtention, prévu par l'article 7 du règlement grand-ducal du 19 février 1974 portant exécution de la loi du 19 février 1973 sur la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie. (page 475)

### **Ministère des Transports et de l'Energie**

Un règlement grand-ducal du 4 avril 1974 porte modification du règlement sur les pensions des agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. (page 483)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 porte fixation des sanctions pour infractions aux dispositions du Règlement N° 117/66 (CEE) du 28 juillet 1966 relatif à l'introduction de règles communes pour les transports internationaux de voyageurs par route effectués par autocars et par autobus, ainsi que du Règlement N° 1016/68 (CEE) du 9 juillet 1968 relatif à l'établissement des modèles des documents de contrôle visés aux articles 6 et 9 du Règlement N° 117/66 (CEE). (page 570)

### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

Un règlement grand-ducal du 21 mars 1974 porte déclaration d'obligation générale de la convention col-

lective pour le métier de garagiste-réparateur conclue le 20 juin 1973 entre la fédération des garagistes-réparateurs du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 410)

Un règlement ministériel du 22 mars 1974 porte fixation de la nomenclature générale des fournitures et services des opticiens. (page 442)

La loi du 4 avril 1974 porte réorganisation de l'inspection du travail et des mines. (page 486)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 porte déclaration d'obligation générale d'un avenant à la convention collective pour le métier de peintre conclu

entre la fédération des patrons-peintres et vitriers du Grand-Duché de Luxembourg d'une part et la commission syndicale des contrats d'autre part. (page 560)

La loi du 25 avril 1974 porte institution d'une inspection générale de la sécurité sociale et création d'un centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de sécurité sociale. (page 562)

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1974 a pour objet l'assimilation au régime des employés de l'Etat du personnel de la Chambre de Travail, qui auprès de l'Etat répond à la notion d'« employé de l'Etat ». (page 573)

## Mois de mai

### Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1974 concerne les emplois de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration gouvernementale, à la Trésorerie de l'Etat, à la Caisse générale de l'Etat et au Service de contrôle de la comptabilité des communes. (page 671)

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 3 mai 1974 porte approbation de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, d'une part, et le Royaume de Norvège, d'autre part, ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 14 mai 1973. (page 642)

La loi du 3 mai 1974 porte approbation de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, d'une part, et la République de Finlande, d'autre part, ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 5 octobre 1973. (page 657)

La loi du 6 mai 1974 porte approbation de la Convention portant création d'un Institut universitaire européen, du Protocole sur les privilèges et les immunités de l'Institut universitaire européen ainsi que de l'Acte final, signés à Florence, le 19 avril 1972. (page 682)

La loi du 6 mai 1974 porte approbation de l'Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Socialiste de Roumanie relatif aux transports aériens civils, signé à Luxembourg, le 27 octobre 1972. (page 699)

La loi du 28 mars 1974 porte approbation de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Industrielle, signée à Stockholm le 14 juillet 1967. (page 718)

La loi du 28 mars 1974 porte approbation de l'Acte de Stockholm du 14 juillet 1967 de la Convention de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle. (page 729)

La loi du 28 mars 1974 porte approbation de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957 révisé à Stockholm le 14 juillet 1967. (page 746)

La loi du 28 mars 1974 porte approbation de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques du 14 avril 1891, révisé à Stockholm le 14 juillet 1967. (page 753)

La loi du 6 mai 1974 porte approbation des Protocoles I, II et III du 9 novembre 1973 établis par la Conférence diplomatique réunie en vue de la mise en vigueur des Conventions internationales concernant le transport par chemins de fer des marchandises (CIM) et des voyageurs et des bagages (CIV) du 7 février 1960. (page 766)

Un arrêté grand-ducal du 6 mai 1974 porte publication des modifications apportées au règlement de police pour la navigation de la Moselle publié par arrêté grand-ducal du 18 juin 1971. (page 830)

### Ministère de l'Agriculture

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1974 modifie le règlement grand-ducal modifié du 22 juin 1967 déterminant les attributions ainsi que les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des cadres de l'administration des services techniques de l'agriculture. (page 704)

La loi du 10 mai 1974 institue des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat. (page 706)

Un règlement grand-ducal du 21 mai 1974 modifie et complète le règlement grand-ducal du 4 mai 1973 relatif au commerce des engrais et des amendements du sol. (page 824)

### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement ministériel du 18 février 1974 prescrit un recensement de l'agriculture en 1974. (page 678)

Un recensement grand-ducal du 21 mai 1974 porte ratification du règlement ministériel du 22 avril 1974 pris en exécution de la loi du 20 décembre 1973 relative à l'approvisionnement du pays en combustibles solides et liquides. (page 814)

### **Ministère de l'Education Nationale**

La loi du 25 avril 1974 porte création d'une Ecole de Commerce et de Gestion. (page 608)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1974 fixe le programme des cours ainsi que les modalités d'examen du stage de formation pédagogique générale des aspirants-professeurs de l'enseignement secondaire. (page 611)

Un règlement grand-ducal du 29 avril 1974 porte création d'un centre d'enseignement professionnel à Bettange-sur-Mess. (page 679)

Un règlement grand-ducal du 10 mai 1974 porte organisation de l'examen de fin d'études moyennes. (page 842)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 porte création de l'Institut Universitaire de Luxembourg. (page 794)

### **Ministère des Finances**

La loi du 30 avril 1974 modifie la loi organique de l'administration des contributions et des accises. (page 612)

La loi du 4 avril 1974 concerne le régime des marchés publics de travaux et de fournitures. (page 635)

Un règlement grand-ducal du 8 mai 1974 modifie l'arrêté grand-ducal modifié du 27 février 1931 portant règlement d'exécution de la loi du 16 juin 1930 concernant la réorganisation du Crédit foncier de l'Etat. (page 672)

Un règlement grand-ducal du 10 mai 1974 porte exécution de l'article 137, alinéa 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 715)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur à l'administration des contributions directes et des accises et l'organisation de cette administration. (page 806)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 modifie les dispositions de l'article 18 de la loi du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes et des accises tel qu'il a été modifié par la loi du 20 mars 1970. (page 807)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur à l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 808)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 détermine l'organisation de la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines et les attributions de son personnel. (page 809)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 concerne les emplois supérieurs dans la carrière du rédacteur à l'administration des postes et télécommunications et l'organisation de cette administration. (page 811)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions d'inspecteur de direction premier en rang, d'inspecteur principal premier en rang, d'inspecteur de direction, d'inspecteur principal et d'inspecteur. (page 812)

Un règlement grand-ducal du 17 mai 1974 concerne les emplois dans la carrière du rédacteur à l'administration des douanes et l'organisation de cette administration. (page 813)

Un règlement grand-ducal du 21 mai 1974 concerne la détermination des investissements en installations sanitaires et de chauffage central incorporés aux bâtiments hôteliers visés au paragraphe 8, al. 1<sup>er</sup>, N° 2 de l'article unique de la loi du 9 avril 1973 portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 822)

Un règlement ministériel du 17 mai 1974 porte désignation des emplois du cadre normal de l'administration des postes et télécommunications pour les fonctions de chef de bureau, de chef de bureau adjoint et de rédacteur principal. (page 847)

Un règlement grand-ducal du 22 mai 1974 porte application de la directive CEE du 18 octobre 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux unités de mesure. (page 849)

### **Ministère de la Force Publique**

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1974 modifie le règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire. (page 680)

### **Ministère de l'Intérieur**

Un règlement grand-ducal du 10 mai 1974 porte modification du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 838)

### **Ministère de la Justice**

La loi du 30 avril 1974 modifie la loi du 21 mai 1964 portant 1. réorganisation des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation, 2. création d'un service de défense sociale. (page 613)

Un règlement grand-ducal du 30 avril 1974 modifie l'article 18 du règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation. (page 617)

Un règlement grand-ducal du 22 avril 1974 concerne la transmission des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile et commerciale entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique. (page 640)

La loi du 14 mai 1974 modifie la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire telle qu'elle a été modifiée dans la suite et portant réorganisation de la carrière moyenne de l'administration judiciaire. (page 777)

### **Ministère des Transports et de l'Energie**

Un règlement grand-ducal du 10 mai 1974 porte modification du règlement sur les pensions des agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois. (page 771)

Un règlement grand-ducal du 10 mai 1974 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 818)

Un règlement grand-ducal du 22 mai 1974 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 825)

### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

La loi du 2 mai 1974 porte modification du livre 1<sup>er</sup> du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. (page 584)

La loi du 6 mai 1974 institue des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisent la

représentation des salariés dans les sociétés anonymes. (page 620)

La loi du 14 mai 1974 a pour objet la modification et l'harmonisation de différentes législations des régimes de pension contributifs. (page 798)

La loi du 14 mai 1974 porte affiliation obligatoire de certaines catégories de travailleurs à différents régimes de sécurité sociale des salariés. (page 804)

Un règlement grand-ducal du 21 mai 1974 porte modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'office des assurances sociales. (page 848)

Un règlement grand-ducal du 24 mai 1974 porte fixation des taux de cotisation en matière d'assurance maladie par application des dispositions de l'article III, 6<sup>o</sup>, al. 1<sup>er</sup>, dernière phrase et 2 de la loi du 2 mai 1974 portant modification du livre 1<sup>er</sup> du code des assurances sociales et de la loi modifiée du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés. (page 858)

### **Ministère des Travaux Publics**

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1974 porte approbation du plan des parcelles et de la liste des propriétaires du deuxième lot de l'entrée en ville de la nouvelle route d'Esch. (page 641)

La loi du 15 mai 1974 porte réorganisation de l'Administration des Ponts et Chaussées. (page 780)

## **Mois de juin**

### **Ministère d'Etat**

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 accorde démission honorable à M. Eugène Schaus, Ministre, Vice-Président du Gouvernement, MM. Jean-Pierre Buchler, Jean Dupong, Camille Ney, Ministres, et M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat. (page 1155)

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 modifie l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal. (page 1155)

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 porte nomination de M. Raymond Vouel à la fonction de Ministre, Vice-Président du Gouvernement, de MM. Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius et Bernard Berg à la fonction de Ministre, et de MM. Albert Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss à la fonction de Secrétaire d'Etat. (page 1156)

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 porte convocation de la Chambre des Députés en session extraordinaire. (page 1156)

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 porte constitution des départements ministériels. (page 1158)

Un arrêté grand-ducal du 19 juin 1974 porte attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement. (page 1161)

### **Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur**

Un arrêté grand-ducal du 15 juin 1974 accorde démission honorable et confère le titre honoraire à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. (page 1154)

### **Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture**

Un règlement ministériel du 13 mai 1974 fixe les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles susceptibles de bénéficier des aides financières prévues à la loi d'orientation agricole. (page 929)

Un règlement grand-ducal du 21 mai 1974 concerne la modernisation des exploitations agricoles dans le cadre de la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 et de la directive N° 72/159 CEE. (page 935)

Un règlement grand-ducal du 31 mai 1974 détermine la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 8 de la loi du 10 mai 1974 instituant des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat. (page 953)

Un règlement grand-ducal du 31 mai 1974 fixe, dans le cadre de la prime de départ, les coefficients

de conversion par hectare applicables aux cultures spéciales. (page 954)

Un règlement ministériel du 14 mai 1974 fixe les modalités de prélèvement des échantillons et d'analyse des engrais et des amendements du sol. (page 1130)

La loi du 10 juin 1974 porte modification de la loi du 14 février 1974 modifiant et complétant la loi du 3 septembre 1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole. (page 1133)

Un règlement grand-ducal du 10 juin 1974 porte création de classes de cotisation supplémentaires facultatives auprès de la caisse de pension agricole. (page 1134)

Un règlement grand-ducal du 14 juin porte création de la fonction d'inspecteur technique principal à l'administration des services techniques de l'agriculture. (page 1167)

### **Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme**

La loi du 22 mai 1974 modifie la loi modifiée du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes. (page 941)

Un arrêté grand-ducal du 15 juin 1974 porte nomination de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Ministre de la Fonction Publique, Ministre de l'Education Physique et des Sports, à la fonction de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. (page 1154)

### **Ministère de l'Education Nationale**

Un règlement ministériel du 10 mai 1974 fixe l'organisation de l'examen de passage de l'enseignement préparatoire aux professions paramédicales. (page 926)

### **Ministère de l'Education Physique et des Sports**

La loi du 18 mai 1974 autorise la construction d'un stade multisports en annexe de l'institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof. (page 934)

### **Ministère de l'Intérieur**

Un règlement grand-ducal du 22 mai 1974 détermine les conditions de nomination du personnel des carrières inférieures de l'administration des eaux et forêts. (page 943)

Un règlement grand-ducal du 14 juin 1974 porte exécution du chapitre 2 de la loi du 4 avril 1974 concernant le régime des marchés publics de travaux et de fournitures. (page 1198)

### **Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement**

Un règlement grand-ducal du 30 mai 1974 modifie le règlement grand-ducal modifié du 20 juin 1969 portant exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier. (page 947)

### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**

Un règlement grand-ducal du 30 mai 1974 porte extension de l'assurance obligatoire contre les accidents aux activités préscolaires, périprescolaires, scolaires, périscolaires, universitaires et périuniversitaires. (page 951)

### **Ministère des Travaux Publics**

Un règlement grand-ducal du 11 juin 1974 porte approbation des plans des parcelles et de la liste des propriétaires du tronçon Colmar-Ettelbruck de l'autoroute du Nord, avec le contournement de la ville d'Ettelbruck. (page 1166)

Un règlement grand-ducal du 11 juin 1974 porte approbation des plans des parcelles et des listes des propriétaires du tronçon Strassen-Capellen de la nouvelle route d'Arlon. (page 1166)

## **Chambre des Députés**

### **Mois d'avril**

1<sup>er</sup> avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

2 avril : 57<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Eloge funèbre à la mémoire d'un ancien député. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant modification de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de la solidarité (n° 1777). Vote sur l'en-

semble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant les allocations de naissance (n° 1776). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés

dans les sociétés anonymes (n° 1689). Rapport de la commission. Discussion générale.

3 avril : 58<sup>e</sup> séance publique. — Télégramme de condoléances à l'occasion du décès du Président de la République Française Monsieur Georges Pompidou. — Projet de loi instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes (n° 1689). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales.

4 avril : 59<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi concernant les emplois de la carrière moyenne du rédacteur dans les administrations de l'Etat (n° 1766). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) en date, à Genève, du 1<sup>er</sup> juillet 1970 (n° 1717). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention portant création d'un Institut universitaire européen, du Protocole sur les privilèges et immunités de l'Institut universitaire européen ainsi que de l'Acte final, signés à Florence, le 19 avril 1972 (n° 1737). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation des Protocoles I, II et III du 9 novembre 1973 établis par la Conférence diplomatique réunie en vue de la mise en vigueur des Conventions internationales concernant le transport par chemins de fer des marchandises (CIM) et des voyageurs et des bagages (CIV) du 7 février 1970 (n° 1768). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, d'une part, et le Royaume de Norvège, d'autre part, ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 14 mai 1973 (n° 1736); b) projet de loi portant approbation de l'Accord entre les Etats membres de la Commu-

nauté Européenne du Charbon et de l'Acier, d'une part, et la République de Finlande, d'autre part, ainsi que de l'Acte final, signés à Bruxelles, le 5 octobre 1973 (n° 1557). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote séparé pour chacun des deux projets de loi avec dispense du second vote constitutionnel.

5 avril : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission de l'Education Physique.

8 avril : Réunion de la Commission des Comptes.

9 avril : 60<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi instituant des mesures de reconversion économiques et sociales dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat (n° 1670). Rapport de la commission. Discussion générale.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion du Bureau.

10 avril : 61<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi instituant des mesures de reconversion économiques et sociales dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat (n° 1670). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant institution d'une inspection générale de la sécurité sociale et création d'un centre informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de sécurité sociale (n° 1713). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1964 portant 1. réorganisation des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation; 2. création d'un service de défense sociale (n° 1750). Rapport de la commission.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission préparatoire pour la révision constitutionnelle.

11 avril : 62<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1964 portant 1. réorganisation des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation 2. création d'un service de défense sociale (n° 1750). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant organisation du cadre du personnel du Service de métrologie (n° 1796). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de M. Grandgenet concernant la perte de 70 moutons causée par des émanations industrielles dans la région de Schiffflange.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique. Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission Agricole.

17 avril : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

23 avril : 63<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi ayant pour objet la modification et l'harmonisation de différentes législations des régimes de pension contributifs (n° 1773). Rapport de la commission. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Comptes. — Réunion de la Commission pour la révision constitutionnelle. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.

24 avril : 64<sup>e</sup> séance publique. — Télégramme de condoléance à l'occasion du décès de M. Franz Jonas, Président de la République Fédérale d'Autriche. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Ponts et Chaussées (n° 1778). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire telle qu'elle a été modifiée dans la suite et portant réorganisation de la

carrière moyenne de l'administration judiciaire (n° 1791). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi portant modification de la loi du 14 février 1974 modifiant et complétant la loi du 3 septembre 1956 ayant pour objet la création d'une caisse de pension agricole (n° 1779). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi modifiée du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes (n° 1792). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant affiliation obligatoire de certaines catégories de travailleurs à différents régimes de sécurité sociale des salariés (n° 1812). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant l'aménagement d'un stade multisports en annexe de l'institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof (n° 1772). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

26 avril : Réunion de la Commission de Travail.

## Mois de mai

2 mai : Réunion de la Commission pour la revision de la Constitution.

9 mai : Réunion de la Commission pour la revision de la Constitution.

14 mai : 65<sup>e</sup> séance publique. — Proposition de déclaration de revision de la Constitution (n°1821). Rapport de la commission. Discussion générale. Réunion du Bureau.

15 mai : 66<sup>e</sup> séance publique. — Proposition de déclaration de revision de la Constitution.

## Mois de juin

27 juin : 1<sup>re</sup> séance publique. — Ouverture de la session. — Vérification des pouvoirs. — Allocution de M. le doyen d'âge. — Election du Bureau définitif. — Allocution de M. le Président élu. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Nomination de la Commission de Travail. — No-

mination des Commissions permanentes. — Renouvellement des mandats de M. le Greffier et de M. le Greffier adjoint. — Titre honoraire à M. Romain Fandel, ancien Président de la Chambre des Députés. — Règlement des travaux parlementaires.

# Le Mois en Luxembourg

## Mois d'avril

### Conférences, Soirées littéraires

Les Amitiés Françaises invitent le 2 avril au Lycée H.-Clement à Esch-sur-Alzette à une conférence donnée par M. Joseph-Emile Muller sur le thème : « L'apport de l'impressionnisme ».

A Esch-sur-Alzette a lieu le 3 avril une conférence avec projection de diapositives sur le thème : « Die Wissenschaft der schöpferischen Intelligenz ».

A Luxembourg, M<sup>me</sup> Erni Keller fait une causerie le 4 avril sur les aspects éducatifs et psychologiques chez les enfants des crèches, ainsi que sur les aspects sociaux des crèches.

Le 5 avril, le professeur Théodore Adel Khoury, de la faculté de théologie de l'Université de Münster, donne une conférence à Luxembourg sur le sujet : « Kann der Mensch heute noch Gott anbeten ? ».

A la Maison de Cassal a lieu le 5 avril une soirée littéraire avec l'écrivain allemand Hajo Knebel, président de l'Association des écrivains allemands de Rhénanie-Palatinat, qui parle sur « Schriftstellerprobleme unserer Zeit ». Uwe Anhäuser, Margot Brust, Peter Geisler et Klaus Eberhard Wild lisent à cette occasion des extraits de leurs œuvres.

Le 8 avril a lieu à Luxembourg une manifestation publique à l'occasion de l'assemblée générale constitutive de l'association « Sauvez la ville », au cours de laquelle prennent la parole : « Sauvez la ville — une tâche urgente », par Léon Nilles; « La sauvegarde du patrimoine historique et architectural », par M<sup>me</sup> Blanche Weicherding-Goergen; « La forteresse de Luxembourg — un capital touristique », par J.-P. Koltz et « 1975 — année européenne de la conservation du patrimoine architectural », par Ed. Probst.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M<sup>me</sup> Madeleine Ducrocq-Poirier, professeur de lettres et critique de littérature, donne le 22 avril une conférence sur le thème : « Image du Québec et des Québécois dans le roman canadien de langue française ».

A Esch-sur-Alzette, M. Rémy Franck, délégué général des « Jeunesses musicales luxembourgeoises », donne le 22 avril une conférence sur le sujet : « Die Musik im Dritten Reich ».

Patrice Fava donne le 23 avril à Esch-sur-Alzette une conférence avec projection de diapositives sur « Trois ans en Chine ».

Le 24 avril, M. le Dr. Heinz Robert Schlette, professeur de philosophie à l'École supérieure de pédagogie de Bonn et à l'université de Sarrebruck, donne une conférence à Luxembourg sur le thème : « Die Frage nach Gott und nach dem Sinn in der Welt ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu le 24 avril un exposé avec projection de diapositives sur « Energie, intelligence et bonheur par la science de l'intelligence créatrice ».

Le 25 avril, le Père René Ludmann, Rédemptoriste, donne une conférence au Centre culturel français à Luxembourg sur le sujet : « Le point de vue chrétien sur l'avortement et la contraception ».

Le 26 avril a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une conférence donnée par Monsieur l'Ambassadeur Albert Borschette, membre luxembourgeois de la Commission des Communautés Européennes, sur le sujet : « La politique de concurrence dans la Communauté ».

A Luxembourg, le même jour, le Dr. méd. Fritz Held, médecin-psychologue pour enfants, parle sur le thème : « Schulschwierigkeiten und Schulversagen. Schulische Leistungs- und Verhaltensstörungen unserer Kinder — Ursachen und Behandlungsmöglichkeiten ».

A Echternach a lieu le 26 avril au Lycée une conférence sur Siebenbürgen.

Au Club du Parlement Européen à Luxembourg, la poétesse belge Alice Galloy donne le 26 avril lecture de ses œuvres récentes.

### Théâtre, cinéma, spectacle

Dans le cadre « Cinéma d'art et d'essai » a lieu le 2 avril au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette la projection du film russe « Octobre » de S. M. Eisenstein. C'est le premier d'un cycle de cinq films présentés dans le cadre d'un « Festival S. M. Eisenstein » à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la naissance du régisseur russe S. M. Eisenstein.

Le Centre culturel de Differdange invite le 3 avril à la présentation du film français « French Cancan » de Jean Renoir.

Le 5 avril, le « Saarländisches Staatstheater » de Sarrebruck donne une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de l'opérette « Frau Luna » de Paul Lincke.

Le 6 avril a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une représentation de la comédie « Le Grand Standing » de Neil Simon, par les Galas Karsenty-Herbert.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Staatstheater Saarbrücken » présente le 7 avril l'opéra « Tannhäuser » de Richard Wagner.

Le 9 avril est présenté au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, dans le cadre du Festival Eisenstein, le film « Le cuirassé Potemkine » de S. M. Eisenstein.

Le 17 avril est présenté au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le film « La grève » du même régisseur.

Le 21 avril, le « Théâtre National de Belgique » présente au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « La Cuisine » d'Arnold Wesker.

Exploration du Monde présente le 22 avril à Rodange le grand film de Patrice Fava « Trois ans en Chine ».

Le cinéma d'art et d'essai présente le 24 avril au Théâtre municipal de Luxembourg le film « Macbeth » d'Orson Welles.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 24 avril une grande soirée folklorique et culturelle, consacrée au « Burgenland ». Cette soirée est répétée le 25 avril à Pétange.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu les 26 et 27 avril une représentation de la comédie « Le noir te va si bien » de Jean Marsan, par les Galas Karsenty-Herbert.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présenté le 25 avril, dans le cadre du Festival Eisenstein, le film « Alexandre Nevsky » de S. M. Eisenstein.

Camera Luxembourg invite le 25 avril à Luxembourg à une soirée sonorisée sur « La Camargue — sa faune et sa flore ».

Le Club Multivision organise le 25 avril à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg une soirée de projection avec au programme les films « Week-end à Paris » — « Le Château de Vianden pendant la nuit » — « Ibiza, la Isla Blanca » et « Der Keukenhof ».

Le Leica-Club Luxembourg présente le 25 avril à Luxembourg des vues aériennes du pays de Luxembourg et des vues des Alpes suisses, de Henri Gehlen.

A Walferdange, le Club des Jeunes présente le 25 avril des diapositives sur l'Amérique du Nord, vue et commentée par M. Paul Faber.

A Luxembourg, le professeur M. J. Carlier de Namur, critique cinématographique et théologien, présente le 26 avril le film « Jesus Christ Superstar ».

Les 29 et 30 avril a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la représentation du Ballet national néerlandais « Der Schwanensee » de Peter Tchaïkovsky.

A Luxembourg est présenté le 29 avril dans le cadre de la série « Der deutsche Film von 1910 bis 1973 », le film « Ludwig » de Syberg.

Le 29 avril a lieu au Centre culturel français à Luxembourg la projection d'un film sur la Provence sous le titre : « Au pays du mistral ».

### Concerts, Musique de chambre, Soirées musicales

Le 1<sup>er</sup> avril, les « Humphries Singers » se produisent à Differdange-Obercorn et à Luxembourg-Ville.

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le 1<sup>er</sup> avril une soirée de chants consacrée à Robert Schuman, avec la participation du ténor Wolfgang Bresser, qui est accompagné au piano de Michaël Bannes.

Le 3 avril, la chorale des jeunes du Limpertsberg organise en l'église paroissiale une soirée de chants « Gospel Night 74 ».

Le Jazzclub Luxembourg invite le 5 avril à Luxembourg à un concert offert par Albert Mangelsdorff, accompagné du Dieter Scherf Trio.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est offert le 6 avril un audition-concert par les élèves du Conservatoire de la Ville de Luxembourg.

A Esch-sur-Alzette est présenté le 6 avril le chansonnier Randolph Rose.

Le 7 avril a lieu en l'église paroissiale de Walferdange un concert spirituel avec la participation des solistes Beby Kohl-Thommes, M. J. Klein, Raymond Koster, Erna Hennicot-Schoepges.

A Lamadeleine est donné le 7 avril un concert de gala par l'Harmonie de Lamadeleine avec la participation du « Quatuor de Trombones Luxembourgeois ».

Sur invitation du comité Chili libre a lieu le 9 avril au Foyer Européen à Luxembourg un récital de chants par les chanteurs chiliens Isabel Parra et Patricio Castillo.

Au terme d'une tournée européenne, le « Larkin High School Concert Choir » d'Elgin (Illinois) donne un concert spirituel en l'église anglicane de Luxembourg.

Du 15 au 19 avril, les Petits Chanteurs du Collège Saint-Pierre d'Uccle font une tournée musicale à travers de nombreuses villes et localités du Grand-Duché de Luxembourg.

Le 19 avril a lieu en l'église Saint-Michel à Luxembourg un concert de guitare classique par Erika Pircher, professeur au Conservatoire d'Innsbruck.

Dans le cadre des concerts au Château de Wiltz est offert le 20 avril un récital de piano par Alain Bernheim.

Au Centre sportif d'Obercorn est présenté le 21 avril le groupe « Nektar ».

Le 24 avril a lieu en l'église Saint-Michel à Luxembourg un concert spirituel, donné par l'orchestre de Chambre de Luxembourg sous la direction d'Alex Mullenbach.

L'Harmonie municipale de Differdange donne le 27 avril un concert de gala de musique russe au Hall omnisport à Differdange.

Le Cercle des accordéonistes et guitaristes de la Ville de Luxembourg ainsi que le Cercle des Mandolinistes de Tétange donnent un grand concert de gala à Tétange.

### Foires et expositions

A Luxembourg a lieu les 6 et 7 avril la 28<sup>e</sup> grande exposition de chiens de race aux halls de la foire internationale, organisée par l'Union cynologique du Grand-Duché de Luxembourg.

A la galerie Kutter à Luxembourg sont exposées à partir du 6 avril les œuvres du peintre Jean Cotté.

L'artiste allemand Jürgen Gabriel expose ses tableaux à l'huile à partir du 6 avril à la Galerie Horn à Luxembourg.

L'exposition de l'artiste français Marcel Mouly est ouverte à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg à partir du même jour.

Au Bridel a lieu le 6 avril l'ouverture d'une exposition internationale de caricatures.

Au Club du Parlement européen à Luxembourg, l'artiste Antoine Schul expose ses œuvres à partir du 8 avril.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 10 avril l'ouverture du 4<sup>e</sup> Salon de Pâques.

L'artiste-peintre M<sup>me</sup> Odile Feltes-Gaillard expose, à partir du 10 avril, ses huiles et émaux précieux à Luxembourg-Kirchberg.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 11 avril une exposition itinérante présentée par les Musées de Metz sur « La vie quotidienne en ville à l'époque gallo-romaine ».

Dans le préau du Lycée de garçons à Esch-sur-Alzette est ouverte à partir du 13 avril une grande exposition philatélique, organisée par le Cercle Philatélique d'Esch avec le concours des villes jumelées de Moeding, Offenbach, Puteaux, Saint-Gilles et Tilburg.

A Bettembourg a lieu le 13 avril le vernissage de l'exposition du jeune peintre Erny Ersfeld.

L'artiste-peintre Marcel Thill expose ses œuvres à partir du 17 avril à la salle d'exposition de l'Administration communale de Pétange.

A Luxembourg a lieu le 19 avril le vernissage de l'exposition des œuvres de la jeune artiste-peintre Mireille Gérard.

Le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste Raymond Jacob a lieu à la Galerie Louvigny, le 20 avril 1974.

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu l'ouverture de l'exposition de peintures de Koura.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 24 avril l'ouverture de l'exposition intitulée « Dada 1916—1966 ».

Trois artistes français exposent leurs œuvres à partir du 26 avril à la Galerie Kutter à Luxembourg.

Le 27 avril a lieu à Luxembourg dans les halls de l'exposition à Limpertsberg l'ouverture de la 30<sup>e</sup> grande exposition internationale féline.

A Luxembourg, l'artiste Jean-Pierre Beffort expose une quarantaine d'huiles et dessins à partir du 27 avril.

Le même jour a lieu également à Luxembourg l'ouverture de l'exposition des œuvres de l'artiste belge Anne-Marie Dehennault.

## Mois de mai

### Congrès — Anniversaires

Le 22 mai a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une séance académique à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'Union des sociétés de gymnastique en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc et du Ministre de l'Education physique et des sports, Monsieur Gaston Thorn.

### Conférences, Soirées littéraires

A Pétange, le professeur Norbert Thill donne le 2 mai une conférence dans le cadre de la série « Autour du monde » sur un voyage en Sicile, avec projection de diapositives.

Au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg a lieu le 4 mai une Journée d'Hygiène Mentale en présence de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et M. J.-P. Buchler, Ministre. A cette occasion, M. le professeur Yves Pélicier de la Faculté de Médecine de Paris donne une conférence sur le thème : « Les structures de l'assistance psychiatrique moderne ».

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 5 mai, à l'occasion de la « Journée Européenne », organisée par l'« Université Populaire Catholique », une conférence-débat sur le thème : « L'Europe : Heure de la Relance », entre l'Archiduc Otto de Habsbourg et Monsieur le professeur Henri Rieben de l'Université de Lausanne.

A Luxembourg a lieu le 6 mai une soirée de discussion entre les partis politiques engagés dans les élections législatives du 26 mai, sur le thème : « Europe ».

Au Centre culturel français à Luxembourg a lieu le 6 mai un récital de poésie de Jean Ber, comédien, ancien élève de Charles Dullin.

Le Club des Jeunes de Moutfort invite le 6 mai à une soirée d'information et de discussion avec « Amnesty International Luxembourg ».

Le 7 mai a lieu à la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence avec projection de diapositives par M. Henri Boreux de Bruxelles sur le réseau routier romain du Luxembourg belge.

Le 8 mai a lieu à Luxembourg une conférence donnée par M. J.-P. Goudaillier, U.E.R. de linguistique générale et appliquée de l'Université René-Descartes de Paris, sur le sujet : « La linguistique, la procédure du linguiste face à la langue, la phonétique et sa place en linguistique, perspectives et conclusions ».

Le 9 mai a lieu à la Chambre des Métiers à Luxembourg une conférence donnée par M. René Percheron sur le sujet : « Sur les pas d'Ulysse en Méditerranée ».

A Luxembourg, M. Eugène Clement parle le 9 mai au Foyer de la Régénération sur le thème : « Die Stufen des Bewußtseins nach Sri Aurobindo ».

M. John L. Brown, professeur of Comparative Literature at the Catholic University of America, donne le 10 mai une conférence à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg sur le thème : « Ce soir chez le docteur Franklin : La vie très parisienne du Premier Ministre américain en France ».

A Pétange a lieu le 10 mai une séance d'information sur l'orientation scolaire par M. J.-P. Strainchamps, professeur, M<sup>lle</sup> Adeline Pellegrino, inspec-

trice de l'enseignement primaire et M. Roby Zenner, instituteur.

A Luxembourg, le D<sup>r</sup> Félicien Steichen, professeur à l'Université de Pittsburgh, donne le 12 mai une conférence sur l'organisation et la mise en œuvre des soins d'urgence.

Les Amis d'Israël invitent le 12 mai à la Synagogue de Luxembourg à une soirée pour commémorer la proclamation de l'Etat d'Israël. A cette occasion, Arie Yass, homme de lettres, critique littéraire et réalisateur israélien, présente son spectacle musical « La dernière guerre ».

Le 14 mai, M. J.-E. Muller, Chef de service au Musée de l'Etat, donne une conférence avec projection de diapositives au Musée de l'Etat à Luxembourg sur le thème: « Au-delà de l'Impressionisme ».

A la Chambre des Métiers à Luxembourg a lieu le 14 mai une soirée d'information touristique sur Vienne, par le professeur Edouard Weber qui fait un exposé sur Vienne et le Burgenland, illustré de 4 films en couleurs.

Le 16 mai, M<sup>me</sup> Sommerville Lilian fait une causerie à la Maison des Jeunes de Limpertsberg sur le Samamwaya Ashram (Home de l'Harmonie) à Bodha, Gaya, région Bihar en Inde qui est agrémentée et sonorisée de films sur ces réalisations.

Au Foyer Européen de Luxembourg, M. le Major Léon Kimmes fait le 16 mai une conférence sur l'offensive de von Rundstedt.

A l'ancien Hôtel de Ville de Differdange, M. Paul Cerf, journaliste et attaché de presse auprès de la Commission des C. E. à Bruxelles, donne une conférence sur le sujet: « Gibt es einen Antisemitismus in Luxemburg ? ».

Du 17 au 18 mai a lieu à Luxembourg, sous le haut patronage du Ministre de l'Education Nationale et du Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles, un colloque international organisé par le Séminaire de Mathématique, intitulé « Les mathématiques et la réalité ».

NATURA, l'Association luxembourgeoise contre le bruit et « Jeunesse et Environnement » invitent le 20 mai à la Chambre des Métiers à une table ronde sur le thème: « Le bruit de la circulation routière ».

A Esch-sur-Alzette a lieu le 20 mai une conférence avec projection de diapositives par l'ingénieur Richard Wahl de Trèves sur le sujet: « Wie gefährlich sind Kernkraftwerke ? ».

A Luxembourg, un des neurologues les plus connus du monde, le D<sup>r</sup> Mac-Donald Critchley, donne le 24 mai une conférence à la tribune de la Société des sciences médicales à Luxembourg.

Le même jour, M. Raymond Weiller fait un exposé au Ministère des Transports à Luxembourg sur les découvertes numismatiques au Mont-Saint-Jean et au Titelberg.

Le 26 mai, M. Walter Alispach, spécialiste pour la psychologie physiognomique, donne une conférence à Esch-sur-Alzette sur le thème: « Das Seelenleben des Menschen. Der ideale, der reale und der gemeinsame Mensch ».

L'Association Interconfessionnelle du Luxembourg invite le 28 mai à la Synagogue de Luxembourg à une conférence donnée par M. l'abbé Jacques Nourissat sur le sujet: « Dialogues spirituels avec les prisonniers et autres bannis de la société ».

A la mission italienne à Esch-sur-Alzette a lieu le 30 mai une conférence avec projection de diapositives par M<sup>me</sup> Kremer-Vezzani sur l'Ombrie Verte.

Le 31 mai a lieu à Niedercorn une table ronde sur la situation des travailleurs étrangers au Grand-Duché.

### **Théâtre, cinéma, spectacle**

Dans le cadre « Der deutsche Film von 1910 bis 1973 » est présenté à la Maison des Jeunes à Luxembourg le film « Liebe Mutter, mir geht es gut (Ziwer, 1971).

Dans le cadre « Cinéma d'art et d'essai » est présenté au Festival Eisenstein au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette le 2 mai le film « Ivan le Terrible » de S. M. Eisenstein.

Le 7 mai, le Saarländisches Staatstheater donne une représentation de l'opérette « Der Vogelhändler » de Carl Zeller au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Le Club Hiversports-Luxembourg présente le 10 mai à Luxembourg un film sur la course sur glace.

Le Cercle Hispano-Luxembourgeois invite le 25 mai à l'Athénée grand-ducal de Luxembourg à la représentation en langue espagnole de l'œuvre théâtrale moderne de J. Salon « La Casa de las Chivas », par la troupe « Los Tenorios ».

Le 27 mai est présenté à la Maison des Jeunes à Luxembourg le film allemand « Lentz » (G. Moorse, 1970), et le 29 mai le film « Jagdszenen aus Niederbayern » (P. Fleischmann, 1969).

### **Concerts, Musique de chambre, Soirées musicales**

Le Jazzclub Luxembourg invite le 3 mai à Luxembourg à la présentation du « Pony Poindexter Quartett ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, l'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette donne le 4 mai son traditionnel concert annuel, sous la direction de Georges Wagner.

A Ettelbruck, l'orchestre à plectre luxembourgeois donne le 4 mai un concert de musique baroque et contemporaine à l'Hôtel de Ville.

Dans le cadre « Les soirées de Luxembourg », la Philharmonia Hungarica, sous la direction de Georges Sebastian, donne le 5 mai un grand concert symphonique au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 7 mai un concert de musique de chambre par le Trio Academus (Pierre Nimax, piano; Aubert Stradaroli, clarinette et Jean Join, cello).

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donné le 10 mai un grand concert de gala par l'Orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Louis de Froment.

Le Jazzcerclé de Dudelange présente le 10 mai à Dudelange le « Barney Kessel Trio ».

Le Keller-Quintett de Munich donne le 15 mai un concert de musique de chambre à Luxembourg. Ce concert est également donné le 16 mai en l'église paroissiale Saint-Pierre-et-Paul à Echternach.

Au Centre européen de la Miami University à Luxembourg, Mr. Ronald Crutcher, celliste et Miss Alyce Leblanc, pianiste, donnent le 15 mai un concert de musique de chambre.

Le 17 mai, le Jazzclubluxembourg présente à Luxembourg le quintette allemand « Voices ».

A l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du lieutenant honoraire et compositeur Pôl Albrecht, ancien chef de la musique militaire, un concert de gala est donné le 21 mai au Théâtre municipal de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, par l'Orchestre d'Harmonie de la musique militaire et les sociétés chorales masculines de Cessange, Dommeldange, Merl, Typographia et l'Union chorale Rollingergrund.

En l'église Saint-Michel à Luxembourg est donné le 22 mai un récital d'orgue par l'organiste autrichien Max Zweimüller. Ce concert est répété le 23 mai en l'église paroissiale de Harlange.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 31 mai un grand concert donné par la chorale « Jong-Letzburg » avec au programme des chansons printanières.

Le Jazzclubluxembourg présente le 31 mai à Luxembourg le « Yosuke Yamashita Trio » nippon.

### Foires et expositions

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 2 mai le vernissage de l'exposition « Fleurs et Paysages de France » de l'artiste-peintre Marie-Louise Babon-Folus. A cette occasion diverses personnalités et plusieurs artistes luxembourgeois sont décorés du « Mérite au Dévouement Français ».

Le 4 mai a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette l'ouverture de l'exposition des peintures de l'artiste Pierre Thill.

Anne-Marie Dehennault, jeune artiste belge, expose ses œuvres à partir du 4 mai à Luxembourg.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg sont exposées à partir du 4 mai des peintures d'Alexis Keunen, des lithographies de Buffet, Carzou, Hayden, Menguy et Singier.

L'artiste-peintre français Claude Refuveille expose ses œuvres à partir du 4 mai à Luxembourg.

A l'Hôtel de Ville de Schifflange, M. Albert Kayser expose ses peintures à l'huile à partir du 4 mai.

Au Ministère des Travaux Publics à Luxembourg sont exposés à partir du 6 mai un ensemble de graphiques constituant un inventaire circonstancié des bâtiments historiques de la vieille Ville de Luxembourg.

A Esch-sur-Alzette est ouverte à partir du 6 mai l'exposition des œuvres du peintre italien M. Lazzara.

Le 7 mai a lieu à la Galerie Louvigny à Luxembourg le vernissage de l'exposition d'œuvres des peintres Aubier, Kolesar et Paul Roettgers.

A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le 8 mai l'ouverture de l'exposition des tableaux du peintre Othon Hoffmann.

Le même jour est ouverte à Dudelange une grande exposition archéologique organisée par le Musée de Metz et de Luxembourg sur « La vie quotidienne en Moselle dans l'antiquité ».

Le 10 mai a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg le vernissage de l'exposition de l'artiste-peintre belge Jacques Michel.

A Rumelange a lieu le 11 mai l'ouverture d'une exposition de photos sur la cité des Roches-Rouges du dernier siècle.

Au Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg a lieu le 16 mai l'ouverture de l'exposition des œuvres de 1936 à 1973 de l'artiste français Edouard Pignon, suivie d'une réception dans les salons de l'Ambassade de France à Luxembourg. Le 17 mai, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse visite l'exposition des œuvres d'Ed. Pignon.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le même jour le vernissage de l'exposition de peintures et de sculptures des artistes néerlandais et belge Dirk Breed, Henk van den Idsert et Jozef Peters.

Jörg Remé expose des peintures et dessins à partir du 17 mai à la Galerie Kutter à Luxembourg.

Le peintre-graveur André Jacquemin expose ses œuvres le même jour à la Galerie Scandinavia à Luxembourg.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg est ouverte à partir du 17 mai l'exposition des œuvres de l'artiste Karl-Georg Dutkiewicz.

Les œuvres de R. Poortvliet sont exposées à partir du 18 mai au Théâtre municipal de Luxembourg.

Giuliano Ghelli expose ses peintures, dessins et lithos à partir du 18 mai à la Galerie Horn à Luxembourg.

Le 18 mai a lieu à Walferdange l'ouverture d'une exposition de dessins d'enfants ayant pour sujet la protection des animaux.

Le Photo-Club des Chemins de Fer luxembourgeois organise une exposition de photos au casino syndical de Bonnevoie dont l'ouverture a lieu le 18 mai.

A Mondorf-les-Bains a lieu le 18 mai le vernissage de l'exposition d'œuvres récentes de l'artiste-peintre Lé Tanson.

A l'occasion de la Journée européenne à la 26<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, M. Albert Borschette, membre de la Commission des Communautés Européennes donne le 20 mai une conférence sur le thème : « Situation et perspectives de la Communauté Européenne ».

Au Centre culturel de Differdange est ouverte le 24 mai une exposition intitulée : « La publicité : information ou provocation ? ».

A l'Hôtel de Ville de Wiltz a lieu le 25 mai le vernissage de l'exposition de tableaux de Nicole Becker-Grommes et Gisèle Wagner.

Le Club des Jeunes de Walferdange invite le 31 mai à l'ouverture de l'exposition d'œuvres d'art de quatre artistes luxembourgeois : M<sup>me</sup> Odile Feltes-Gaillard, J. Bewing, M. Thill et N. Thurm.

### Commémorations, Visites, Divers

Le 4 mai a lieu à Luxembourg l'ouverture solennelle de l'Octave de Notre-Dame de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales la Grande-Duchesse Charlotte et la Princesse Elisabeth.

Dans le cadre de la « Journée de l'Europe 1974 » a lieu à Luxembourg le 4 mai un dépôt de fleurs devant le Monument Robert Schuman par M. Pierre Grégoire, ainsi que l'inauguration d'une stèle Robert Schuman, Père de l'Europe dans la salle de conférence de la Maison de l'Europe à Pfaffenthal.

Le 7 mai, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse rend visite aux pensionnaires du home Saint-Joseph à Remich.

Les Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémorent le 8 mai la libération et l'armistice de la dernière guerre mondiale. Des fleurs sont déposées à cette occasion devant les différents Monuments et tombeaux de soldats tombés durant cette guerre.

Les 10, 11 et 12 mai, le Lycée classique de Diekirch organise des Journées européennes auxquelles

participent quatre lycées étrangers : le Städtisches Math. Naturw. Gymnasium de Mönchengladbach (Allemagne), le Sint Hubertuscollège de Neerpelt (Belgique), l'Institution Notre-Dame des Anges de Saint-Amand-les-Eaux (France) et le Hertog Jan College de Valkenswaard (Pays-Bas).

Le 11 mai a lieu à Luxembourg à la Bourse de Luxembourg la « Journée de la Porte ouverte ».

Le 13 mai, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse rend visite aux pensionnaires de la Maison de retraite d'Useldange.

Le même jour, le premier coup de bêche est donné au Domaine du Kiem, nouveau quartier d'habitation de 900 logements au plateau de Kirchberg à Luxembourg, par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 21 mai a lieu au Centre européen de Kirchberg l'inauguration du bâtiment du Centre de calcul des Communautés Européennes.

Le Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois se réunit le 23 mai à Luxembourg pour fêter sa « Journée des Maquisards 1974 » par un service religieux célébré en l'église Saint-Michel suivi d'un dépôt de fleurs au Monument du Souvenir.

Le 27 mai, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse visite le home pour enfants handicapés à Echternach et le 30 mai l'Institut Saint-Joseph d'Itzig.

## Mois de juin

### Congrès — Anniversaires

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 9 juin une séance académique à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération Nationale de la Mutualité.

A l'occasion de la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la création des Chambres professionnelles a lieu le 28 juin au Théâtre municipal de Luxembourg une séance académique en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

### Conférences, Soirées littéraires

A Luxembourg, le professeur Michel Mosinger de Marseille donne le 8 juin une conférence sur le sujet : « Le mode d'action neurophysiologique et psychobiologique de la musique ».

Sous les auspices de l'Académie internationale « Léonard de Vinci » de Rome ont lieu les 21 et 22 juin à Luxembourg les manifestations culturelles internationales suivantes : allocution à Radio-Luxembourg de M. Dr. Armando Troní, secrétaire général de l'Académie Internationale « Léonard de Vinci » ; conférence donnée par l'architecte Camille Frieden, membre-délégué de l'Académie « Léonard de Vinci » ; allocution du Président Général de l'Académie « Léonard de Vinci », M. Dr. H. A. Elstrom, professeur à l'Université de Louvain.

### Théâtre, cinéma, spectacle

A l'occasion de la manifestation culturelle internationale des Amis du Sonnenberg à Larochette du 1<sup>er</sup> au 3 juin, le Théâtre Ouvert de Luxembourg présente le spectacle intitulé : « Et pourquoi pas les animaux ? ». M. Joachim Raffert, directeur général du Centre de travail international du Sonnenberg fait un exposé sur le thème : « Est-ce que nous avons encore besoin de formation ? ».

Le 2 juin sont présentées à la Place d'Armes à Luxembourg des danses et traditions Savoyennes par « Les Damoiseaux », ensemble culturel Savoisien.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, les élèves de l'école de danse Jules Mackel donnent le 15 juin un récital de danses classiques et modernes.

Le Théâtre des Casemates de Luxembourg présente en première le 25 juin la pièce en langue française : « Escorial » de Michel de Ghelderode et « Architruc » de Robert Pinget.

Le Centre d'Art dramatique présente en première le 28 juin, aux casemates du Bock, la pièce en langue allemande « Tafelbild » du metteur en scène suédois Ingmar Bergman.

Les élèves de l'école de danse de M<sup>me</sup> Deitz-Geschwind présentent le 29 juin au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée de ballets.

## Concerts, Musique de chambre, Soirées musicales

En l'église St-Pie-X de Belair a lieu le 1<sup>er</sup> juin un concert spirituel donné par le « Stuttgarter Horn Trio » : Rudolf Mazac, chef et créateur du trio, Georg Sumpik, violon et Ludmilla Trzicka-Smerak, pianiste, ainsi que le soprano Nelly Audry.

Le 3 juin, la chorale « Friedrich-von-Spee » de Trèves donne un concert à la basilique d'Echternach, sous la direction de Karl Berg.

Le 7 juin, le « Trio Academus de Luxembourg » donne un concert à Mondorf-les-Bains.

A l'Abbaye d'Echternach a lieu le 8 juin un concert donné par le quintette luxembourgeois, ensemble de musique de chambre luxembourgeois de renommée internationale.

Le 9 juin a lieu à Esch-sur-Alzette un concert donné par l'Ensemble du Belcanto : Hedy Wisofsky, Venand Arend, Laurent Koster et Henri Oswald, avec la participation du Cercle symphonique d'Esch-sur-Alzette, sous la direction de Léon Schaefer.

Dans le cadre « Eté musical de Luxembourg » a lieu le 13 juin au Théâtre municipal de Luxembourg un concert de gala par l'Orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg, la chorale municipale « Uelzecht » d'Esch et le mouvement « A Cœur Joie » de Metz.

Le « Jazzclubluxembourg » invite le 14 juin à Luxembourg à la présentation de l'ensemble de jazz français « Electric Jazz ».

En l'église Saint-Pierre-et-Paul à Echternach, la « Psalette de Lorraine » sous la direction de Pierre Cao donne le 15 juin un concert spirituel.

Le Madrigal de Luxembourg donne le 16 juin un concert de musique ancienne en l'église de Rindschleiden à l'occasion de la parution de la monographie sur l'église de Rindschleiden, publiée par M<sup>me</sup> Blanche Weicherding-Goergen.

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le 21 juin un concert de musique folklorique, consacré au folklore britannique, organisé par un jeune couple anglais, M. et M<sup>me</sup> Cattermole.

Dans le cadre « Les concerts d'Echternach », la chorale « Jong Letzeburg » donne un concert vocal le 22 juin en l'église SS-Pierre-et-Paul à Echternach.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, la jeune artiste tchèque Tatiana Franova de Bratislava donne le 25 juin un récital de piano avec au programme des œuvres de Brahms, Liszt, Debussy et Rachmaninov. Le concert est répété le 26 juin à la salle des glaces de l'Abbaye d'Echternach.

Dans le cadre « Eté musical de Luxembourg », un concert de gala de musique du Moyen âge est donné le 27 juin dans la Cour intérieure de la Cathédrale de Luxembourg avec le concours du Madrigal de Luxembourg et l'ensemble instrumental « Consortium Antiquum » d'Anvers.

A la basilique d'Echternach a lieu le 27 juin la présentation de la pièce « Der Geiger von Echternach », balade de 1900, tonalisée par Lou Koster,

exécutée par l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg et la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette, sous la direction de Pierre Cao.

Le 27 juin, le chœur américain « Irvine Master Choir » donne un concert au parc de Mondorf-les-Bains ».

Dans le cadre du 22<sup>e</sup> festival international de théâtre en plein air de Wiltz est présenté le 28 juin « Le Quatuor Borodine ».

Au « Jazzclubluxembourg » se présente le 28 juin à Luxembourg le guitariste de jazz Attila Zoller.

## Foires et expositions

L'aquarelliste Louis Muller expose des vues pittoresques du Grund à partir du 1<sup>er</sup> juin à Luxembourg.

L'exposition philatélique « Exphimo », placée sous le signe de l'année internationale du thermalisme et du climatisme, est ouverte le 1<sup>er</sup> juin à l'orangerie du parc de Mondorf-les-Bains.

A la Galerie Kutter à Luxembourg est ouverte le 14 juin une exposition de lithographies et gravures originales du peintre Savador Dali.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le 15 juin le vernissage de l'exposition des œuvres de Semi.

A Luxembourg, l'artiste peintre Arthur Unger expose ses créations récentes le 15 juin à son domicile.

A la Galerie municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 15 juin l'ouverture d'une exposition de travaux d'élèves des écoles primaires et complémentaires.

A l'orangerie du parc de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains a lieu le 15 juin le vernissage de l'exposition organisée par la section « Art graphique » de l'Union artistique et intellectuelle des cheminots luxembourgeois.

A l'occasion des 25 années d'existence de l'accord culturel luxembourgo-néerlandais est ouverte le 20 juin au Cercle municipal de Luxembourg une exposition de tableaux, poteries, dessins pour tissus, tissus imprimés à la main, photographies, tapisseries etc. réalisés par des Néerlandais résidant à Luxembourg.

Le 22 juin a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg le vernissage de la 26<sup>e</sup> exposition internationale d'Art Contemporain.

L'artiste tchèque Ota Nalezinek expose ses œuvres récentes le 28 juin au centre musical de Wiltz.

Nicole Becker invite le 28 juin au vernissage de l'exposition de ses tableaux à Luxembourg-Ville.

L'artiste-peintre Théophile Steffen expose ses œuvres le 28 juin à la Galerie « Al Ettelbréck » à Ettelbruck.

Le 29 juin a lieu à la Galerie Wierschem à Luxembourg le vernissage de l'exposition d'œuvres réalisées par les élèves de l'artiste Mars Schmit.

Le même jour est ouverte à l'orangerie du parc de Mondorf-les-Bains une exposition intitulée : « Tapis et objets d'art d'Iran ».

## Commémorations, Visites, Divers

Les 8 et 9 juin s'est déroulée à Pétange « La journée du Passeur » sous le signe du jumelage entre la Société d'encouragement au dévouement de Valenciennes et l'Union Nationale des Passeurs, Filiéristes et Résistants Luxembourgeois.

A Diekirch se déroule les 8 et 9 juin la « 7<sup>e</sup> marche internationale de Luxembourg » à laquelle participent des marcheurs militaires et civils de onze pays européens.

Le 9<sup>e</sup> dimanche des « communications sociales » est célébré en la cathédrale de Luxembourg le 9 juin par un service religieux placé sous le thème : « Les com-

munications sociales et l'évangélisation du Monde contemporain ».

Un service religieux à la mémoire de S. Exc. M. Pierre Saffroy, ancien Ambassadeur de France à Luxembourg, est célébré le 13 juin en l'église St-Michel à Luxembourg.

A Differdange a lieu le 22 juin l'inauguration d'une plaque commémorative au foyer de l'Hôtel de Ville à la mémoire des Morts pour la Patrie.

A Esch-sur-Alzette a lieu le 30 juin à la place de la Frontière l'inauguration d'une stèle commémorative pour les émigrés et travailleurs italiens de Luxembourg, érigée par le « Comitato Consolare italiano d'assistenza ».